



FONDATION POUR  
LES AIRES PROTÉGÉES  
ET LA BIODIVERSITÉ  
DE MADAGASCAR

# RAPPORT ANNUEL 2024







# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2024, la FAPBM a franchi une étape historique en atteignant l'objectif initial de financement des 70 Aires Protégées du SAPM, deux ans avant la cible fixée pour 2026. Cette performance s'est traduite par une extension record de 6,85 millions d'hectares sous financement durable (+30 %), et l'intégration de six nouvelles AP aux écosystèmes variés. Cette accélération a été rendue possible par une stratégie efficace de levée de fonds, un appui technique renforcé, et une diversification innovante des partenaires, et les coalitions locales.

Sur le plan de la conservation, les résultats sont tout aussi probants : aucune extinction signalée des espèces UICN-CR, un Indice d'Intégrité Biotique (IBI) en progression (2,94), et plus de 800 ha restaurés avec implication communautaire. En parallèle, 49 181 personnes ont bénéficié des activités économiques autour des AP (+30 %) et 31 chaînes de valeur ont été soutenues, confirmant la contribution du réseau AP à la lutte contre la pauvreté.

Les évaluations stratégiques et les audits internes ont permis une amélioration continue des outils de gouvernance (Code d'éthique, SGES, manuel de priorisation, scores METT stables à >73 %). Le taux d'AP à risque faible est passé de 26 à 39 en deux ans. La FAPBM a affiné ses critères de priorisation, et consolidé ses partenariats (notamment avec le MEDD, WWF, KfW, GEF, Fondation Hempel, etc.).

Enfin, le volume de financement total a bondi de 45 % (7,6 M USD), grâce à une meilleure performance du capital, des mécanismes additionnels (FIS, FAR-AP, Fonds Feu), et l'intégration progressive d'un budget pour les AMP et les équipements. Une dynamique de cofinancement structurée autour de projets comme le MCRF et le PFP est désormais amorcée.

En ce qui concerne l'aspect financier, l'année 2024 marque un tournant pour la FAPBM, avec des résultats financiers et opérationnels remarquables :

- Un contexte international porteur a permis aux marchés financiers de progresser (+25 % pour le S&P 500), malgré des épisodes de volatilité liés aux tensions géopolitiques et aux ajustements monétaires.

- Le portefeuille de la FAPBM atteint 157,2 M USD, en hausse nette malgré les retraits pour subventions, avec une performance globale de +5,10 %, dépassant l'objectif stratégique annuel. Les classes d'actifs les plus dynamiques :

- Actions cotées : **+11,5 %**
- Obligations High Yield : **+9,4 %**
- Impact investing : **-6,7 %**  
(nécessitant une revue en 2025)

- L'exposition à l'investissement responsable (ISR) est désormais systématique, avec 100 % des actifs soumis à des critères SGES, et une part croissante dédiée à l'impact investing (objectif : 15 % d'ici 2026).

- Les ressources globales ont crû de +43 % par rapport à 2023, pour atteindre 9,5 M USD, portées par les revenus du capital (7,2 M USD), les apports projet, et les tranches différées de la KfW.

- Les emplois locaux ont progressé de 28 %, dont 88 % directement en faveur des Aires Protégées (subventions, suivi, audit), renforçant l'ancrage territorial de la Fondation.

- Les charges locales de fonctionnement ont augmenté de 34 %, conséquence assumée de la réorganisation interne, du renforcement des effectifs, et de l'élargissement des zones d'intervention.

En 2025, la FAPBM amorce un tournant stratégique pour consolider son rôle de pilier souverain du financement de la biodiversité à Madagascar. Elle mobilisera de nouveaux financements via des partenariats publics-privés structurants, la Table ronde de Francfort, l'intégration au PFP, au fonds bleu GFCR et aux marchés carbone. Le centenaire d'Ankarafantsika sera transformé en vitrine nationale alliant conservation, innovation et développement local. Le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) sera renforcée par la formation généralisée des gestionnaires, le déploiement d'une plateforme numérique dédiée et la diffusion d'un manuel SGES. Le Code d'Éthique sera activement appliqué grâce à des outils de prévention et de contrôle. Enfin, l'impact climatique sera amplifié à travers la valorisation des services écosystémiques, des partenariats scientifiques et le lancement de projets pilotes préparant l'accès à des financements carbone certifiés.



# BILAN EN UN REGARD

## BILAN STRATÉGIQUE



**70**  
**aires protégées**  
financées en 2024  
: objectif 2026  
atteint avec 2 ans  
d'avance.



**Capital en forte**  
**croissance** : de 75 M  
USD (2020) à  
**157**  
**M USD** fin 2024.



**Financements aux**  
**AP :**  
**+45 %**  
par rapport à  
2023 (7,5 M USD  
distribués).



**Indice d'intégrité**  
**biotique (IBI) :**  
**2,94**  
– en progression  
vers l'objectif 3,5 d'ici  
2026.



**Taux de**  
**déforestation**  
contenu à  
**0,67 %**  
dans les AP  
financées.

## FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

**Signature du projet**  
**«Famindra» –**

**32 M**  
EUR mobilisés.



**Lancement du**  
**projet «Ala Maiky**  
**Ankarafantsika»**  
(Hempel Foundation).



**Évaluation à mi-parcours**  
**du Plan stratégique**  
**2022–2026 et audit**  
**organisationnel** lancés.



**Transition de**  
**direction** : fin de  
mandat de Mr. Alain Liva  
Raharijaona, salué pour  
5 années de leadership  
stratégique ayant permis  
de doubler le capital de  
la Fondation, passant  
le flambeau à Dr Rija  
Ranaivoarison.

**1er Symposium sur la**  
**biodiversité marine** à  
Tuléar



**Participation au**  
**7<sup>e</sup> Congrès de**  
**conservation marine** à  
Cape Town.

## IMPACT COMMUNAUTAIRE



**49 181**  
**personnes** bénéficiaires  
des actions de  
développement  
(+30 % vs 2023).



**31**  
**chaînes de valeur**  
soutenues (vs 19 en  
2023).



**3 340**  
**emplois** créés autour  
des AP.



Déploiement de  
projets intégrant  
**agriculture durable,**  
**pêche responsable,**  
**écotourisme**



## RISQUES & DÉFIS



Pressions croissantes : feux de forêts, exploitation illégale, braconnage.



6

AP classées à **risque élevé** (contre 4 en 2023).



Nécessité de mieux documenter l'impact sur le **climat et le bien-être humain**.

## AMÉLIORATION CONTINUE



Passage progressif vers une **approche "paysage"** : lier conservation et développement régional.



**Renforcement des dispositifs anti-feux et d'alerte communautaire.**



39

AP à **risque faible** grâce à une meilleure gestion interne.



Nouveaux outils de suivi : indicateurs, plateformes de données, partenariats renforcés.

## PERSPECTIVES 2025 ET AU-DELÀ



Approfondir l'impact sur le **climat** et le **bien-être humain**.



Consolider les **partenariats privés et institutionnels**.



Préparer les **100 ans du Parc d'Ankarafantsika** en 2027.



Renforcer la **formation des gestionnaires** et la gouvernance du SAPM.

## CONCLUSION

En 2024, la FAPBM confirme son rôle de **leader africain du financement durable de la conservation**, au service de la biodiversité et du développement de Madagascar.



# LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



*...notre ambition collective : faire de la conservation une force motrice pour un avenir durable à Madagascar."*

L'année 2024 a marqué une étape cruciale dans le développement de la FAPBM. En franchissant le seuil symbolique de 70 aires protégées financées, la Fondation atteint, avec deux ans d'avance, l'un des objectifs phares de son plan stratégique 2022-2026. Cette réalisation témoigne de notre engagement constant à élargir la portée de nos actions pour mieux préserver le capital naturel de Madagascar, tout en renforçant les liens entre conservation de la biodiversité et développement local.

Au-delà des chiffres, c'est une véritable dynamique de transformation que la FAPBM a enclenchée ces dernières années. La Fondation a su innover : en créant des fonds spécifiques pour les urgences comme les feux de forêts, en renforçant les capacités des gestionnaires, en diversifiant ses mécanismes de financement, et en devenant un acteur clé dans la gestion de projets multi-bailleurs. Ces avancées ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une vision stratégique, d'un engagement collectif et d'une gouvernance renforcée.

L'année 2024 a également été celle d'une transition à la Direction exécutive. Après cinq années à la tête de la FAPBM, Alain Liva Raharijaona a achevé son mandat le 31 décembre. Sous sa conduite, la Fondation a su faire preuve d'innovation, renforcer sa crédibilité institutionnelle et gagner la confiance de nouveaux bailleurs notamment à travers la croissance sans précédent de son capital passant de 75 millions en 2020 à près de 160 millions USD à fin 2024. Je tiens à le remercier chaleureusement pour son engagement, sa rigueur et sa vision stratégique qui ont contribué à positionner la FAPBM comme l'un des principaux fonds fiduciaires pour la conservation en Afrique.

Mais nous le savons : les pressions qui s'exercent sur la biodiversité malgache restent colossales. Les défis sont nombreux, et nous devons y répondre avec ambition, méthode et solidarité. C'est dans cet esprit que la FAPBM poursuit son effort de structuration interne, notamment à travers un audit organisationnel approfondi lancé cette année. L'évaluation à mi-parcours du plan stratégique de la FAPBM permettra d'adapter son modèle de gouvernance et ses outils à la hauteur des responsabilités croissantes qu'elle porte.

Dans ce contexte, la FAPBM doit continuer à s'améliorer, à se renforcer, à anticiper les risques et à élargir son réseau de partenaires. Le nouveau projet "Ala Maiky Ankarafantsika" financé par Hempel Fondation et lancé en 2024 est la preuve que la FAPBM demeure un acteur de référence international de financement pérenne des aires protégées et de la biodiversité malgache.

À travers les réalisations de l'année 2024 relatées dans ce rapport, j'espère que vous percevrez les avancées concrètes rendues possibles grâce à l'engagement de toutes les parties prenantes. Ce rapport témoigne aussi de notre ambition collective : faire de la conservation une force motrice pour un avenir durable à Madagascar. Bonne lecture à tous.



© Bleen

**Bruno RAJASPERA**



# LE MOT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SORTANT

C'est avec le sentiment du devoir accompli que j'écris ces quelques mots, alors que mon mandat de cinq ans en tant que Directeur exécutif a pris fin le 31 décembre 2024

Que de chemin la FAPBM a parcouru en cinq ans ! En 2020, lorsque j'avais pris mes fonctions, le monde était paralysé par la pandémie de Covid-19. La FAPBM, dont les moyens étaient encore limités, avait alors décidé d'agir pour notamment compenser les pertes de revenus touristiques des aires protégées, et s'assurer que les communautés locales puissent assurer leur survie. De simple bailleur de fonds des aires protégées, la FAPBM était devenu un instrument moteur d'innovation.

Et en cinq ans, que d'innovations ! La FAPBM a mis en place un Fonds pour appuyer le renforcement de capacités des gestionnaires d'aires protégées. La Fondation a aussi créé un Fonds d'urgence pour lutter contre les feux. Conscient que la biodiversité de Madagascar disparaissait à un rythme effrayant, la FAPBM a accéléré le nombre des aires protégées qu'elle soutient, passant de 36 en 2020, à 70 en 2024. Enfin, la FAPBM a initié la gestion financière de nombreux projets pour compléter ses financements propres. Tout cela n'aurait pas été possible sans la confiance des contributeurs que je remercie chaleureusement. Ainsi, le capital de la FAPBM est passé de 75 millions USD fin 2019, à 160 millions USD à fin 2024.

Que dire de l'année 2024 ? Le rapport annuel que vous allez lire montre les résultats positifs de nos financements. La FAPBM a fait de la lutte contre les feux de forêts une priorité, et les efforts de la Fondation se poursuivront tant que cela sera nécessaire. Mais je retiens surtout de cette dernière année de mon mandat la signature du grand projet dénommé FAMINDRA (Faritra Arovana Mirindra qui signifie "Aires Protégées gérées de façon harmonieuse"). Ce projet cadre avec la composante « pacte vert » du Global Gateway et constitue l'initiative phare de l'Union européenne en appui aux Aires Protégées et à la biodiversité de Madagascar et bénéficie d'un financement de 32 millions d'Euros. Cette signature est l'aboutissement de trois années d'efforts ininterrompus. Je tiens à remercier l'Union européenne pour sa confiance envers la FAPBM.

Par ailleurs, la FAPBM a innové dans la mobilisation de fonds. Les entreprises ont commencé à être sensibilisées grâce au projet BRIDGE. Cela prendra du temps, mais je suis convaincu que les entreprises se mobiliseront pour notre biodiversité.



*La FAPBM est aujourd'hui le plus grand fonds fiduciaire de la conservation en Afrique."*

J'exprime aussi une grande satisfaction dans le renforcement du partenariat avec Hempel Foundation, à travers le financement d'un projet de protection du parc national d'Ankarafantsika. J'espère que la célébration des cent ans du parc en 2027 sera aussi une célébration de l'arrêt de sa déforestation !

Enfin, la FAPBM a poursuivi le rééquilibrage de sa stratégie en faveur de nos côtes et nos mers, à travers deux grands événements qui ont été l'organisation du Symposium sur la biodiversité marine à Tuléar, et la participation d'une forte délégation au 7<sup>ème</sup> Congrès International sur la Conservation Marine à Cape Town.

Mais malgré les résultats positifs des financements de la FAPBM, qui sont indéniables, les défis restent immenses et la biodiversité de notre pays reste plus que jamais menacée. Aussi, la FAPBM doit poursuivre ses efforts sans relâche. La FAPBM est aujourd'hui le plus grand fonds fiduciaire de la conservation en Afrique. Et cela lui donne beaucoup de responsabilités.

Je ne doute pas qu'elle remplira durablement son rôle, pour les générations futures.



© FAPBM

**Alain Liva RAHARIJAONA**

# SOMMAIRE

|           |                                                                                     |           |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.</b> | <b>LA FAPBM EN BREF</b>                                                             | <b>9</b>  |
|           | 1. Valeurs, mission, vision                                                         | 9         |
|           | 2. La FAPBM, un modèle de financement pérenne des aires protégées                   | 10        |
| <b>2.</b> | <b>RAPPORT TECHNIQUE</b>                                                            | <b>11</b> |
|           | 1. Financement des Aires Protégées du Système des Aires Protégées Madagascar (SAPM) | 11        |
|           | 2. Evolution des subventions annuelles aux aires protégées                          | 22        |
|           | 3. Gouvernance et transparence de la FAPBM                                          | 33        |
|           | 4. Alignement des projets à la stratégie de la FAPBM                                | 34        |
|           | 5. Appui au renforcement du réseaux d'aires protégées                               | 38        |
|           | 6. Mobilisation du secteur privé pour la conservation de la biodiversité            | 41        |
|           | 7. Actions de plaidoyer internationales                                             | 44        |
|           | <b>RAPPORT FINANCIER</b>                                                            | <b>45</b> |
| <b>3.</b> | 1. Etats financiers audités                                                         | 45        |
|           | 2. Les marchés financiers en 2024 : une année contrastée mais globalement positive  | 53        |
|           | 3. Le portefeuille financier de la FAPBM à fin 2024                                 | 54        |
|           | 4. Ressources et emplois locaux de la FAPBM : évolution 2023-2024                   | 56        |
|           | <b>PERSPECTIVES 2025 : STRATÉGIES ET ACTIONS CLÉS</b>                               | <b>61</b> |
| <b>4.</b> | 1. Approfondir l'impact climatique                                                  | 61        |
|           | 2. Consolider les partenariats                                                      | 63        |
|           | 3. Préparer les 100 ans du Parc d'Ankarafantsika (2027)                             | 64        |
|           | 4. Déployer le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)                | 65        |
|           | 5. Appliquer concrètement le Code d'Éthique et les politiques internes              | 66        |
| <b>5.</b> | <b>CONCLUSION</b>                                                                   | <b>67</b> |
| <b>6.</b> | <b>ANNEXES</b>                                                                      | <b>69</b> |
|           | 1. Indice d'intégrité biotique (IBI)                                                | 69        |
|           | 2. Liste des CdV/AGR soutenues en 2024                                              | 69        |
|           | 3. Les membres du CA et de la Direction Exécutive à fin 2024                        | 72        |
|           | 4. Présentation des AP financées                                                    | 74        |
|           | 5. Acronymes                                                                        | 87        |



# 1. LA FAPBM EN BREF

## 1. VALEURS, MISSION, VISION

### 1.1. Valeurs

#### Passion :

La FAPBM est animée par sa passion pour la nature. C'est la première motivation de toutes ses décisions et ses actions. Cette passion la pousse à rechercher et à apporter des impacts positifs sur la nature. Cette passion est renforcée par sa ferme conviction que la nature unique de Madagascar est une richesse exceptionnelle, pour le peuple malgache et pour l'humanité. Elle travaille pour qu'elle soit conservée et transmise de génération en génération.

#### Redevabilité :

La FAPBM est redevable envers tous les contributeurs et la confiance qu'ils lui accordent en assurant une bonne gestion des fonds qui lui sont confiés. Elle est aussi redevable envers toutes les parties prenantes de la conservation de la biodiversité de Madagascar en assurant une gestion responsable des financements accordés pour la biodiversité. Enfin, elle est redevable envers les générations présentes et futures pour préserver la biodiversité de Madagascar. Dans l'accomplissement de la mission de la FAPBM, elle accorde une importance particulière à la transparence.

#### Éthique :

La FAPBM adopte et applique des règles éthiques rigoureuses telles que la lutte contre la corruption et contre la discrimination sous toutes ses formes. Les principes de bonne gouvernance s'appliquent à tous les niveaux de l'institution afin que les décisions et les actions entreprises dans le cadre de la réalisation de sa mission soient les plus justes et les plus équitables pour toutes les parties prenantes.

### 1.2. Mission

La FAPBM a pour mission de :

- (i) Contribuer au financement pérenne du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM),
- (ii) Contribuer à la conservation de la biodiversité, au maintien des services écosystémiques, au bien-être de la population, et à la lutte contre le changement climatique,
- (iii) Promouvoir la bonne gestion au sein du SAPM.

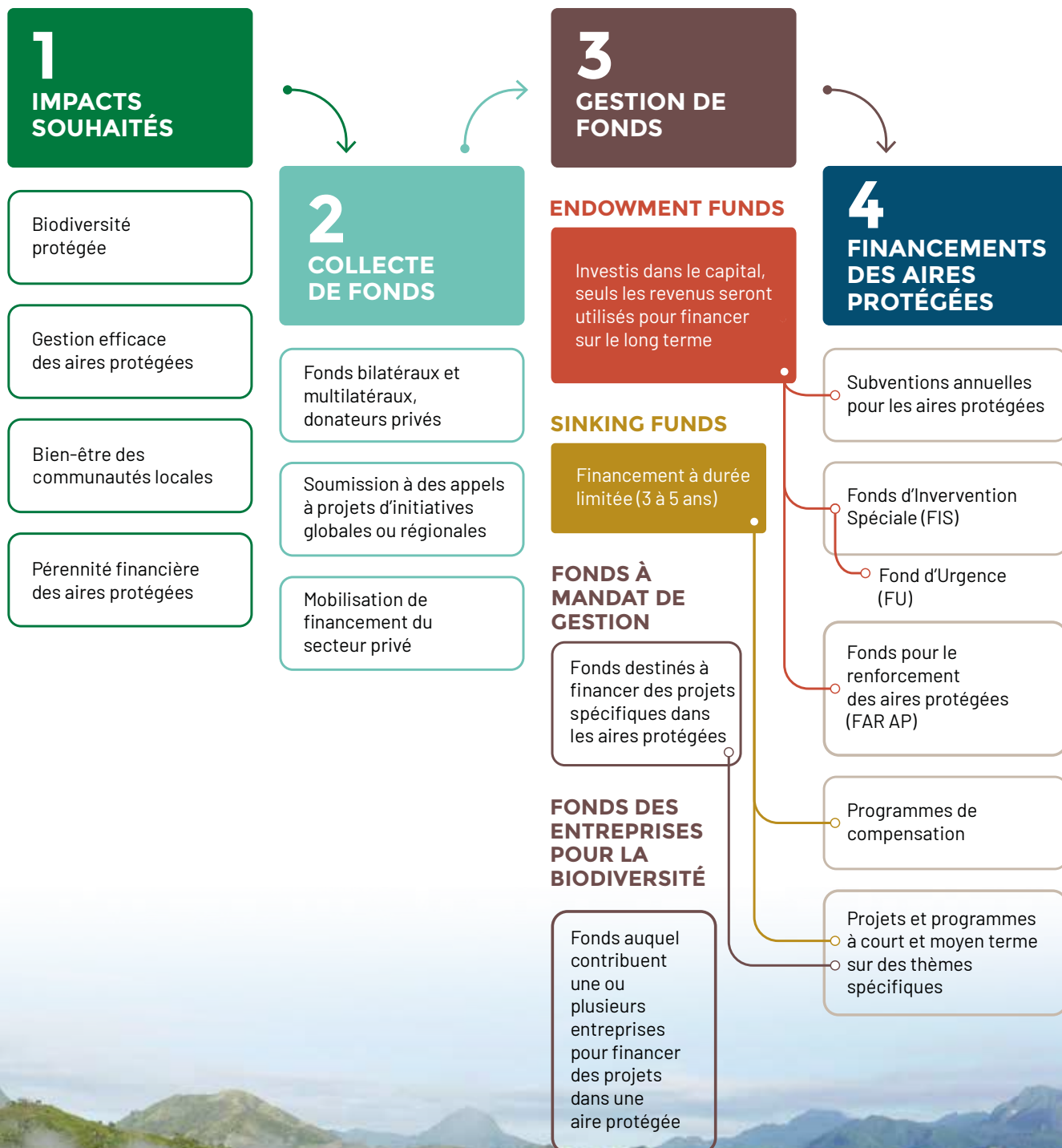
### 1.3. Vision du Plan stratégique 2022-2026

Pour les 10 prochaines années, la FAPBM consolidera son statut de Fonds fiduciaire pour la conservation de référence internationale, et sera un acteur stratégique du financement durable du SAPM.





## 2. LA FAPBM, UN MODÈLE DE FINANCEMENT PÉRENNE DES AIRES PROTÉGÉES





## 2. RAPPORT TECHNIQUE

### 1. FINANCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES DU SYSTÈME DES AIRES PROTÉGÉES MADAGASCAR (SAPM)

#### 1.1. 70 AP financées en 2024 (objectif 2026 atteint dès 2024).

##### Résultats chiffrés

L'objectif initial du Plan stratégique visait le financement intégral des 70 AP du SAPM à l'horizon 2026. L'atteinte de cet objectif dès 2024 traduit une nette accélération du rythme de mise en œuvre, résultant d'un alignement efficace entre la stratégie de levée de fonds, la coordination technique des subventions, et la mobilisation des partenaires. Cela positionne la FAPBM comme moteur de la politique nationale de conservation durable et démontre sa capacité à absorber rapidement de nouveaux financements avec des dispositifs opérationnels éprouvés.

##### Superficie totale couverte : 6,85 millions ha (vs. 5,3 en 2023).

Cette progression de +1,55 million ha en un an représente une extension de près de 30 % de la surface sous financement durable. Cette augmentation s'explique par l'intégration de nouvelles AP aux périmètres parfois étendus, et par la consolidation de financements multi-sources (KfW, AFD, CI, Hempel) permettant une couverture plus robuste de sites prioritaires. Cela renforce la connectivité écologique à l'échelle nationale, avec des effets positifs sur les corridors de biodiversité et la résilience face au changement climatique.

##### +6 nouvelles AP intégrées en 2024 (Ankarea, Ampasindava, Amoron'i Onilahy, Mahimborondro, Bemanevika, COFAV).

Ces six nouvelles AP présentent une grande diversité d'écosystèmes (forêts sèches, zones humides, milieux marins) et illustrent la volonté de la FAPBM d'ancrer davantage sa stratégie dans des zones sous-représentées jusqu'alors. L'intégration de sites comme Ankarea et Bemanevika, dotés d'importants enjeux de conservation, est le fruit d'une analyse rigoureuse de priorisation. Elle illustre aussi l'ouverture croissante à de nouveaux types de gestionnaires (LMMA, coalitions locales), en ligne avec les standards de Durban.

##### Contraintes

Bien que l'atteinte dès 2024 de l'objectif initialement prévu pour 2026 soit un jalon stratégique majeur, elle a entraîné plusieurs contraintes de montée en charge rapide. D'une part, l'absorption opérationnelle de cette extension de périmètre – soit +1,55 million d'hectares en un an – a exigé une mobilisation accélérée des outils de gestion, de suivi et d'accompagnement technique. Cela a mis sous tension les capacités internes de la FAPBM et celles des gestionnaires d'aires protégées, notamment dans le déploiement du SGEs, des audits, et du reporting contractuel. D'autre part, l'arrivée simultanée de six nouvelles AP aux profils écologiques diversifiés (zones humides, marines, forestières) a nécessité un effort d'adaptation des outils standards, souvent conçus initialement pour des AP terrestres classiques. La diversité accrue des types de gestion (ONG locales, LMMA, coalitions communautaires) a aussi complexifié la contractualisation et le suivi.

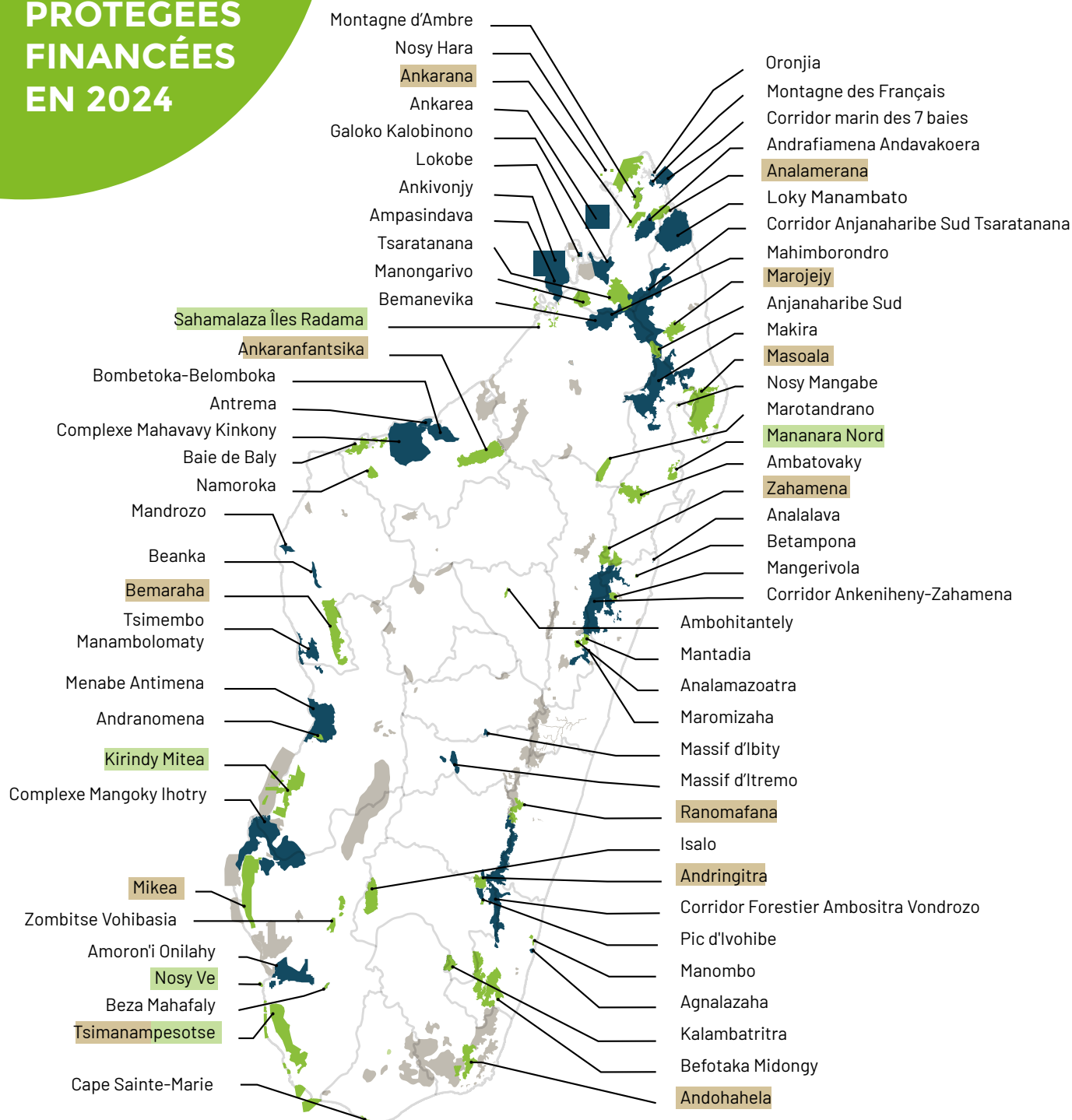
##### Mesures prises

En réponse, la FAPBM a renforcé ses équipes d'appui technique, révisé les trames de convention pour y intégrer plus de flexibilité, et engagé une stratégie de digitalisation progressive du suivi des subventions. Elle a également intensifié les échanges inter-gestionnaires pour favoriser l'appropriation collective des standards et encourager l'apprentissage croisé.



# 70

## AIRES PROTÉGÉES FINANCÉES EN 2024



Aires protégées de  
Madagascar National Parks  
(MNP) financées par la FAPBM



Nouvelles aires protégées  
financées par la FAPBM



Aires protégées financées  
par la FAPBM



Patrimoines Mondiaux  
de l'UNESCO



Réserves de biosphère



## 1.2. Évaluation à mi-parcours du Plan Stratégique par FOS-Europe

En 2024, la FAPBM a mandaté l'organisation indépendante FOS-Europe (Foundations of Success) pour mener une évaluation externe à mi-parcours de son Plan stratégique 2022-2026. Cette mission, soutenue financièrement par la Fondation Hempel, s'inscrivait dans une démarche de redevabilité, d'apprentissage organisationnel, et d'ajustement stratégique proactif.



### Objectifs de l'évaluation

- Vérifier la cohérence entre les objectifs fixés, les ressources allouées et les résultats atteints.
- Identifier les zones de progrès ou de stagnation.
- Formuler des recommandations opérationnelles et structurelles.

### Contraintes rencontrées

#### 1 Disponibilité et qualité des données

- La collecte et consolidation des données terrain sur les résultats d'impact (climat, bien-être communautaire, résilience écologique) restaient inégales d'un gestionnaire d'AP à un autre.
- L'absence d'une plateforme MIS (Management Information System) intégrée fonctionnelle en 2023 a ralenti l'harmonisation des rapports.
- Certains indicateurs clés manquaient encore de standardisation, notamment sur les chaînes de valeur ou les co-bénéfices climatiques.

#### 2 Capacité interne d'analyse et de pilotage stratégique

- La Fondation disposait d'un effectif limité pour suivre simultanément les évaluations, les projets terrain et la coordination avec les partenaires.
- Le changement de direction en cours a ralenti la mise en œuvre de certaines décisions correctrices immédiates.

#### 3 Résistance au changement sur certaines pratiques

- Le passage vers l'approche paysage nécessite de sortir du mode d'attribution par "AP individuelle" pour passer à des logiques multi-acteurs. Certains partenaires historiques ont exprimé des réserves ou des besoins d'accompagnement sur cette transition.
- L'appropriation des outils comme Miradi ou IMET restait encore partielle chez plusieurs gestionnaires.

## Mesures engagées ou prévues suite à l'évaluation

#### 1 Adoption graduelle de l'approche paysage

- L'intégration de territoires comme Tandavandriva, Bemanevika – Mahimborondro ou les Hautes Terres du Nord comme unités d'intervention "élargies" teste cette transition vers une planification territoriale multi-AP.
- Un dialogue inter-régional a été entamé avec les gouvernorats pour articuler conservation et SRAT (Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire).

#### 2 Renforcement du suivi-évaluation par l'utilisation accrue du MIRADI

- Des formations nationales sur Miradi sont prévues pour Madagascar National Parks (MNP) pour outiller les équipes gestionnaires.
- Un nouveau référentiel d'indicateurs communs (écologiques, économiques, sociaux) est en cours de finalisation avec appui de FOS et du comité stratégie.



### 3 Renforcement capacitaire interne à la FAPBM

- Cinq nouveaux postes prioritaires ont été identifiés dans le rapport FOS, dont : Responsable des projets, Analyste MIS, Spécialiste en indicateurs environnementaux et sociaux, Responsable Suivi de Portefeuille, et Chargé(e) du développement stratégique.
- Une cellule d'analyse stratégique et d'innovation est à l'étude, rattachée au Directeur Exécutif, pour faire le lien entre données, décisions et orientation stratégique.

Cette évaluation confirme la pertinence de la trajectoire FAPBM, mais exige un changement d'échelle, tant dans la gouvernance des informations que dans la flexibilité des modèles de financement. Les résultats des deux prochaines années dépendront de la capacité à :

- Opérationnaliser la priorisation nouvelle,
- Renforcer l'adhésion des gestionnaires d'AP à ces outils,
- Et mobiliser les partenaires dans une logique de co-construction.



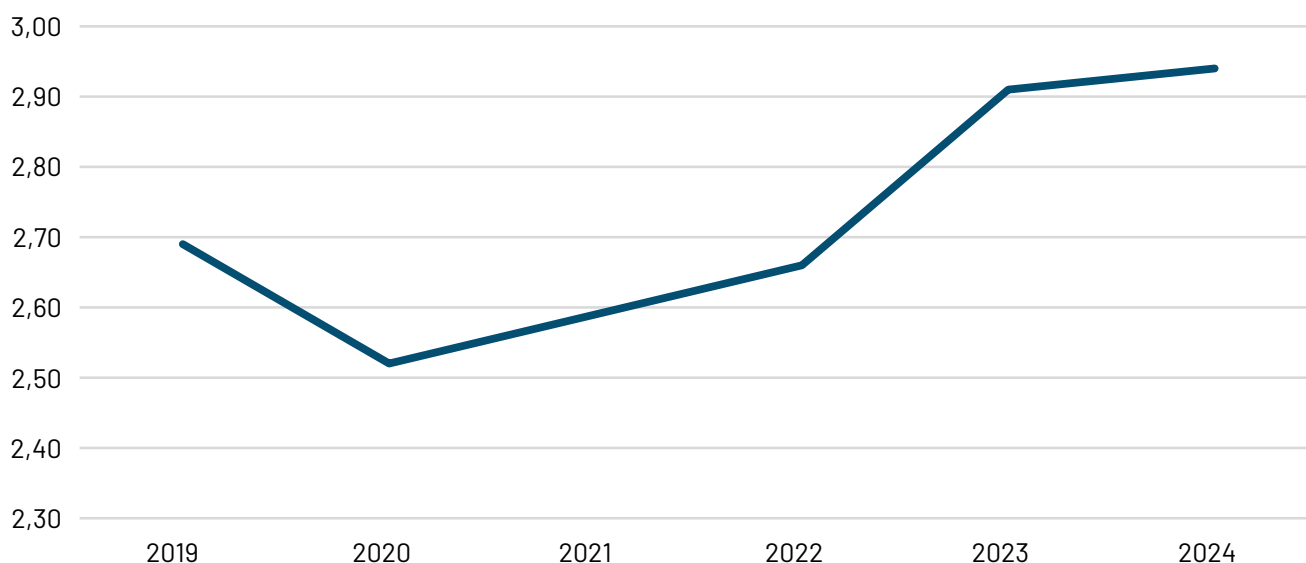
## 1.3. Préservation de la biodiversité

### Résultats chiffrés

#### Zéro extinction des espèces cibles (UICN-CR) signalée.

Ce résultat majeur témoigne de l'efficacité des dispositifs de conservation mis en place dans les AP financées. Il confirme la pertinence des plans de gestion écologique ciblés sur les espèces en danger critique (CR), notamment via des patrouilles communautaires, la surveillance renforcée, et la restauration des habitats critiques. Il est également le reflet d'une stabilisation des noyaux durs dans plusieurs AP.

FIGURE 1. EVOLUTION DE L'INDICE D'INTÉGRITÉ BIOTIQUE (IBI)



Source : FAPBM



Cette courbe montre une amélioration continue de l'IBI, traduisant la stabilité croissante des écosystèmes protégés. Le passage de 2,59 (2021) à 2,94 (2024), avec une cible ambitieuse de 3,50 pour 2026, témoigne de l'impact mesurable des efforts de conservation et de gestion écologique.

L'absence d'extinction d'espèces classées en danger critique (CR) dans les Aires Protégées financées constitue une avancée majeure, mais ce résultat reste fragile et dépend de plusieurs facteurs de vigilance continue. Parmi les contraintes identifiées figurent la persistance de pressions anthropiques dans les zones tampons (feux, braconnage, prélèvements non durables), la fragmentation des habitats critiques, ainsi que des limites dans la couverture spatiale des patrouilles communautaires. Par ailleurs, certaines espèces CR bénéficient encore d'un suivi insuffisamment systématique ou taxonomiquement ciblé, ce qui peut masquer des dynamiques locales inquiétantes. Face à ces défis, la FAPBM a renforcé les plans de gestion écologique par espèce prioritaire, consolidé le maillage des patrouilles villageoises, et appuyé des actions de restauration ciblée dans les noyaux durs. L'évolution positive de l'Indice d'Intégrité Biotique (IBI), passé de 2,59 en 2021 à 2,94 en 2024, reflète ces efforts structurants, en cohérence avec une trajectoire visant un seuil de 3,50 d'ici 2026. Ce progrès est le fruit d'une approche intégrée combinant science, participation locale et financements durables.

**800 ha restaurés (2023-2024), avec participation communautaire.**

Les actions de restauration écologique ont été menées à travers des campagnes de reboisement, des actions anti-érosion, et la régénération naturelle assistée, mobilisant les communautés locales. Les 800 ha restaurés témoignent d'un passage à l'échelle des efforts amorcés depuis 2022. Ces activités constituent aussi un levier de revenus locaux et de sensibilisation à long terme.



Masoala © FAPBM

**TABEAU 1. TABLEAU COMPARATIF DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN 2023 ET 2024**

|                                                        | 2023      | 2024      |
|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre AP appuyées                                     | 64        | 70        |
| Superficies AP appuyées (Ha)                           | 5 300 000 | 6 855 994 |
| Taux de déforestation                                  | 0,68%     | 0,67%     |
| IBI (indice d'intégrité biotique)                      | 2,91      | 2,94      |
| Statut de conservation des espèces cibles              | Maintenu  | Maintenu  |
| Surface d'habitats dégradés restaurés ou reboisés (Ha) | 457       | 352       |

Source : FAPBM

Ces résultats tiennent compte des suivis techniques et des opérations de regarnissage réalisés sur les sites restaurés. Les activités de restauration, généralement précédées par la mise en place de pépinières, sont mises en œuvre avec l'implication active des communautés locales. Aux côtés des patrouilles et du suivi écologique participatif (SEP), la restauration écologique constitue l'un des volets majeurs des actions de conservation portées par ces communautés dans les aires protégées.

**Contraintes**

La restauration de 800 hectares entre 2023 et 2024 marque un jalon significatif, mais ces efforts ont été confrontés à plusieurs contraintes techniques et sociales. Sur le plan opérationnel, certaines zones ciblées présentaient une forte dégradation initiale des sols, rendant difficile la reprise végétative sans amendements adaptés. D'autres zones ont souffert de manque d'eau ou d'entretien post-plantation, limitant le taux de survie des jeunes plants. Du côté social, la mobilisation communautaire reste inégale selon les localités, notamment lorsqu'aucun mécanisme d'incitation (emploi temporaire, partage des bénéfices futurs) n'est mis en place.



**TABEAU 2. EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES CHAINES DE VALEURS (CDV) ET D'ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS (AGR) – 2020 À 2024**

|             | Nombres des bénéficiaires | Nombre d'emplois créés | Nombre de CdV |
|-------------|---------------------------|------------------------|---------------|
| <b>2020</b> | 12 675                    | 3 108                  | 19            |
| <b>2021</b> | 14 818                    | 3 115                  | 16            |
| <b>2022</b> | 35 450                    | 3 050                  | 18            |
| <b>2023</b> | 37 872                    | 3 120                  | 19            |
| <b>2024</b> | 49 181                    | 3 340                  | 31            |

Source : FAPBM

## Mesures prises

Pour relever ces défis, la FAPBM a affiné ses critères de sélection des sites et a renforcé le recours à la régénération naturelle assistée (RNA) là où les conditions le permettent. Elle a aussi investi dans la formation des comités villageois, la fourniture d'outils et la mise en place de fonds communautaires d'entretien pour assurer la durabilité des actions. L'approche adoptée vise à articuler restauration écologique, amélioration des moyens de subsistance, et appropriation locale des enjeux de conservation.

## 1.4. Appui au développement socio-économique

### Résultats chiffrés

**49 181 bénéficiaires en 2024 (vs. 37 872 en 2023).**

Cette hausse de plus de 11 000 bénéficiaires confirme l'élargissement des retombées économiques autour des AP. Elle reflète le renforcement de l'inclusion communautaire dans les projets financés, notamment à travers des AGR, des services écosystémiques valorisés et la structuration de filières. C'est un marqueur de l'alignement entre conservation et lutte contre la pauvreté.

**31 chaînes de valeur soutenues.**

Le soutien s'est concentré sur des CdV prioritaires en cohérence avec les ressources locales : apiculture, pisciculture, cultures maraîchères, transformation artisanale, produits forestiers non ligneux, etc. L'accompagnement se fait tant au niveau de la production que de la mise en marché, avec des résultats prometteurs sur la structuration des coopératives et l'accès aux micro-financements.

### Croissance de +11 309 bénéficiaires en un an.

Cette croissance nette est le fruit d'une combinaison entre élargissement des projets soutenus, meilleure coordination avec les gestionnaires d'AP, et diversification des appuis (formation, équipements, marché). Elle montre aussi que l'adhésion communautaire s'est renforcée, posant les bases d'une appropriation durable des actions économiques périphériques.

La forte croissance du nombre de bénéficiaires (+11 309 en un an) constitue un indicateur positif, mais elle soulève également plusieurs défis opérationnels. Cette expansion rapide met sous pression les dispositifs d'accompagnement existants, notamment en termes de qualité du suivi post-formation, de disponibilité logistique (kits, intrants) et de renforcement des capacités des encadreurs de terrain. Par ailleurs, l'augmentation du volume de bénéficiaires ne garantit pas toujours une amélioration proportionnelle de l'impact économique ou environnemental, d'où un risque de dilution des résultats si la qualité n'est pas maintenue. Pour répondre à ces enjeux, la FAPBM a mis en place une stratégie de ciblage géographique et thématique plus précise, renforcé la coordination avec les gestionnaires d'aires protégées, et développé des outils de suivi socio-économique permettant de mesurer l'effet réel des appuis. Elle prévoit également de professionnaliser les agents relais communautaires afin d'assurer un appui de proximité plus efficace et de mieux accompagner cette montée en charge.



TABLEAU 3. CDV/AGR SOUTENUES EN 2024

| NAP | Gestionnaire | CdV/AGR | Nombre<br>bénéficiaires<br>2023 | Nombre<br>bénéficiaires<br>2024 | Activités     |
|-----|--------------|---------|---------------------------------|---------------------------------|---------------|
| 22  | 13           | 16      | 37 872                          | 49 181                          | Cf. en Annexe |

Source : FAPBM

**Exemplarité : Ankarea (AMP), modèle de cogestion et développement économique (caisse bleue, tourisme, corridor marin).**

L'AMP Ankarea illustre la convergence réussie entre conservation, cogestion locale et développement économique. Grâce à la mise en place d'une caisse bleue et d'activités écotouristiques, ce site devient une vitrine du modèle «biodiversité = capital naturel productif». WCS, le gestionnaire d'Ankarea et d'Ankivonjy dans la même région, est aussi un pionnier dans l'amorçage des corridors marins, renforçant la connectivité entre AMP dans la zone nord-ouest.

**Contraintes**

Malgré le dynamisme observé dans le développement de 31 chaînes de valeur (CdV), plusieurs contraintes structurelles freinent leur pleine maturité. On note notamment un accès limité aux équipements adaptés, une insuffisance de compétences techniques et entrepreneuriales au sein des bénéficiaires, ainsi que des débouchés commerciaux instables, souvent dépendants de circuits informels ou de marchés locaux restreints. Le manque de services de conseil agricole ou de suivi post-formation accentue ces fragilités, de même que les difficultés d'accès au crédit pour les petits producteurs.

**Mesures prises**

En réponse, la FAPBM a recentré ses efforts sur les filières les plus porteuses et ancrées localement, tout en consolidant les appuis à la structuration des coopératives communautaires. Elle a également facilité la mise en place de mécanismes de micro-financement adaptés, organisé des formations ciblées, et encouragé des partenariats avec des acheteurs responsables et des programmes nationaux d'accompagnement rural. Ces mesures visent à sécuriser durablement les revenus générés autour des Aires Protégées et à créer des synergies entre conservation et développement économique local.

**1.5. Amélioration de la gestion et de la gouvernance des AP**

**Résultats chiffrés**

**Scores METT stabilisés à 73 % (MNP) et 76 % (NAP).**

En 2021 et 2022, les scores METT (Management Effectiveness Tracking Tool) du réseau des parcs nationaux de Madagascar National Parks (MNP) ont enregistré une progression notable de deux points, témoignant d'une performance significative dans la gestion des aires protégées malgré la forte pression exercée par les incendies durant cette période. En 2023, ces scores se sont stabilisés à un niveau de 73 %, traduisant une gestion efficace, particulièrement dans la lutte contre les feux. Depuis 2023, la FAPBM a apporté un soutien actif à MNP pour la mise en œuvre de leur stratégie de prévention et de lutte contre les incendies. Les résultats obtenus sont probants, avec moins de 30 % des points de feux ayant réellement impacté les noyaux durs des aires protégées du réseau, ce qui explique le score METT de 73,18 %.



Falco newtoni, Mananara Nord © FAPBM

TABLEAU 4. EVOLUTION DES SCORES METT

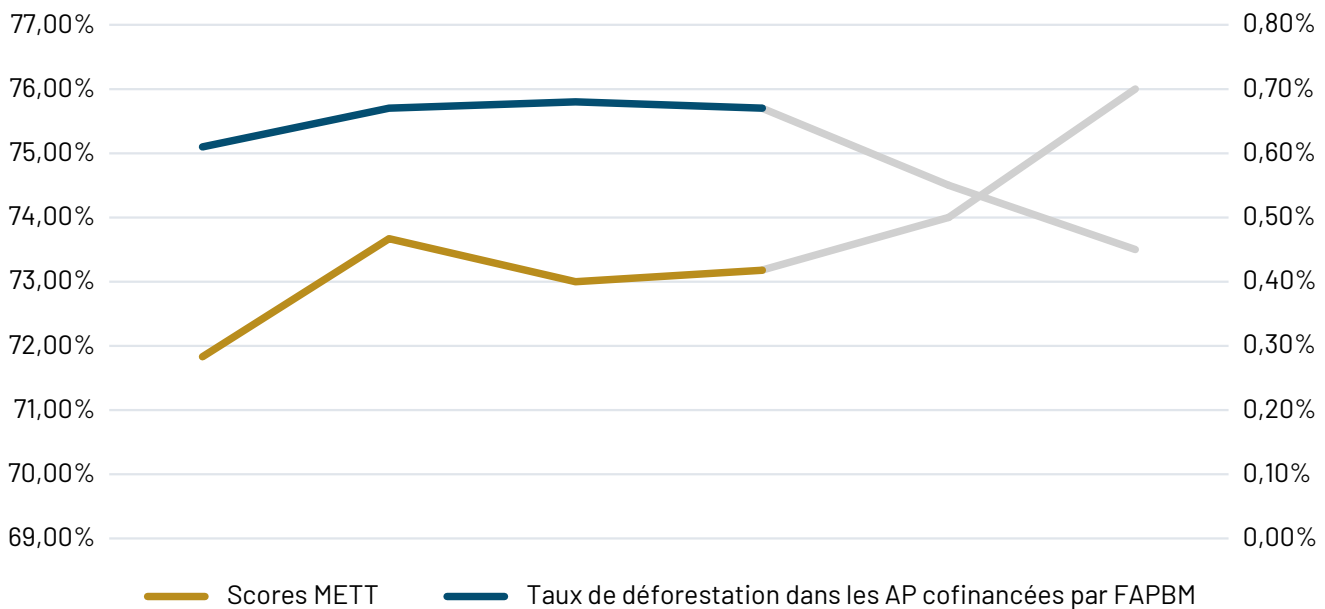
|                  | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024                |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------------------|
| <b>Sites MNP</b> | IEG    | IEG    | 71,83% | 73,67% | 73,00% | 73,18 %             |
| <b>Sites NAP</b> | 76,26% | 71,21% | 70,71% | 76,38% | 79,00% | 76,00% <sup>1</sup> |

Source : FAPBM

Ces scores moyens traduisent une stabilisation des capacités de gestion, notamment grâce à la professionnalisation des gestionnaires, l'intégration de standards, et l'amélioration du dialogue FAPBM-partenaires. Cela indique aussi un certain plafonnement, appelant à des innovations (digitalisation, nouvelles approches participatives) pour progresser davantage.

D'après la figure<sup>2</sup> suivante, la corrélation entre le niveau d'intégrité écologique de l'AP et le taux de déforestation annuel reste négative de 2009 à 2024 ( $r^2 = -75$ ).

FIGURE 2. COMPARAISON DU SCORE METT ET DU TAUX DE DÉFORESTATION DANS LES AP FINANCÉES PAR LA FAPBM



Source : FAPBM

Cela signifie que malgré l'augmentation du taux de déforestation, les noyaux durs des AP sont peu touchés par ces pressions, notamment par les feux. Les gestionnaires utilisent efficacement les systèmes d'alerte précoce concernant les feux : dès que les points de feux sont détectés, soit par observation directe sur terrain, soit par analyse des photos satellites, ils sont rapidement maîtrisés dans la plupart des cas, avant que les feux touchent les noyaux durs de ces AP. C'est une performance notable dans la gestion des feux, donc sur la conservation des zones protégées.

Des exceptions subsistent toutefois, comme le cas des parcs nationaux de Baie de Baly, d'Ankarafantsika de Zombitse Vohibasia, où les feux atteignent les noyaux durs en 2024. Il en est de même pour les AP ouvertes (catégories V et VI), comme le site bioculturel d'Antrema, les Réserves de Bombetoka Belemboka et d'Antrema où les départs d'incendie ont eu lieu à l'intérieur même de ces AP.

1 4 NAP n'ont pas encore envoyé leurs scores 2024 (en date du 04/05/2025)

2 Les valeurs 2025 et 2026 sont des projections décrites dans le PS 2022-2026.



Pour les nouvelles aires protégées (NAP), la lutte contre les feux est également restée une priorité majeure, notamment dans les aires protégées des Régions de Boeny (Antrema et Complexe Mahavavy Kinkony (CMK) ainsi que dans celles du Complexe Mangoky Ihotry (CMI) situées dans les Régions de l'Atsimo Andrefana et de Menabe en 2024.

Par ailleurs, l'outil IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) n'est pas encore déployé pour évaluer l'efficacité de gestion des aires protégées, bien que son utilisation permettrait d'obtenir une évaluation plus précise, en particulier pour les aires marines protégées.

Les incendies demeurent la principale menace pesant sur les aires protégées en 2024. Le braconnage, la culture extensive accompagnée de défrichements, les exploitations minières artisanales ainsi que les coupes illicites constituent également des pressions importantes. Néanmoins, ces menaces ont été globalement contenues grâce à la vigilance des communautés locales, qui ont alerté les gestionnaires, ainsi qu'aux interventions conjointes des gestionnaires avec les autorités locales et régionales.

TABLEAU 5. EVOLUTION DU NIVEAU DE RISQUES DES AP FINANCIÉES (2019 - 2023)

| NIVEAU DE RISQUE AUDIT | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------|------|------|------|
| Élevé                  | 3    | 4    | 6    |
| Modéré                 | 19   | 24   | 25   |
| Faible                 | 26   | 36   | 39   |

Source : FAPBM

L'analyse de la cartographie des risques d'audit sur les trois dernières années met en évidence une évolution progressive de la répartition des niveaux de risque au sein des Aires Protégées financées. Le nombre total d'aires protégées évaluées est passé de 48 en 2022 à 70 en 2024, reflétant l'élargissement progressif du portefeuille de la Fondation.

Il faut noter que cette augmentation du nombre d'Aires Protégées s'est accompagnée d'une légère modification de la répartition des niveaux de risques :

Risque élevé :

Le nombre d'aires protégées classées à risque élevé est passé de 3 en 2022 à 6 en 2024. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'apparition de nouveaux sites récemment financés mais encore en phase d'organisation administrative et opérationnelle ;
- Le taux élevé de turn-over dans certaines équipes de gestion, affectant la maîtrise des procédures financières ;

Les Plateformes des Gestionnaires des Aires Protégées (PFGAP) ont joué un rôle essentiel dans la coordination des réponses aux différentes pressions. Lors de la réunion des PFGAP des Régions du Grand Nord (DIANA, SAVA, Sofia, Analanjirofo et Boeny) tenue à Mahajanga, les gouverneurs de ces régions ont convenu de renforcer la synergie de leurs actions afin de lutter plus efficacement contre les infractions et délits environnementaux.

39 AP classées à risque faible en audit interne (vs. 26 en 2022).

Cette amélioration significative du profil de risque démontre l'efficacité des audits internes menés en 2023-2024 et le suivi régulier des engagements contractuels. Elle reflète aussi un meilleur pilotage administratif, une discipline accrue dans l'utilisation des fonds, et une redevabilité renforcée des gestionnaires.

- La persistance ou la découverte de cas de dépenses inéligibles ou de faiblesses structurelles dans le contrôle interne local ;
- Des défis persistants liés à la disponibilité des documents de référence et à des capacités opérationnelles en cours de consolidation.

Cette hausse nécessite en revanche un renforcement de la vigilance lors des audits.



### Risque modéré :

Le niveau modéré reste le plus fréquent. Le nombre d'Aires Protégées à risque modéré présente une légère hausse en passant de 19 à 24 en 2023 puis une quasi stabilité en 2024. Les sites classés dans cette catégorie présentent généralement :

- Une gestion opérationnelle en progression, bien que certains aspects clés restent à consolider, notamment la justification documentaire et la conformité budgétaire ;
- Un ancrage organisationnel plus structuré, qui nécessite toutefois un renforcement du suivi des procédures internes ainsi qu'une amélioration du dispositif de reporting.

Le risque est notamment lié à des lourdeurs administratives, à des retards dans la transmission des rapports, ou encore à des lacunes ponctuelles dans l'application des procédures.

Ces situations exigent des actions correctives ciblées mais n'indiquent pas de failles majeures.

### Risque faible :

Le nombre d'Aires Protégées classées à risque faible est passé de 26 à 39, ce qui constitue un indicateur positif témoignant d'une amélioration globale de la conformité et de la gouvernance des sites financés. Cette progression démontre les efforts réalisés par plusieurs gestionnaires pour :

- Renforcer leurs dispositifs de contrôle interne ;
- Stabiliser leurs équipes de terrain ;
- Répondre de manière plus rigoureuse aux exigences de reporting et de conformité.

Par ailleurs, 22 Aires Protégées ont su maintenir leur classement à risque faible sur ces trois années, malgré l'accroissement des exigences en matière de contrôle et de suivi financier. Cette stabilité témoigne non seulement des engagements constants des gestionnaires pour une gestion rigoureuse, mais aussi de leur capacité d'adaptation face aux standards de conformité renforcés.

En résumé, l'analyse des niveaux de risque met en lumière les résultats du renforcement global de nos contrôles et une meilleure appropriation des procédures internes par nos partenaires sur la base de nos recommandations. Toutefois, la progression des cas à risque élevé appelle à un suivi renforcé des sites sensibles, notamment à travers des actions correctives ciblées et un accompagnement renforcé des gestionnaires présents sur les lieux.

## Déploiement du SGES et développement du plan de mise en œuvre.

Le SGES (Système de Gestion Environnementale et Sociale) constitue un tournant dans la structuration des pratiques de gestion responsable. Sa diffusion s'est accompagnée de la révision du manuel de priorisation, permettant une sélection plus transparente et stratégique des AP à soutenir, intégrant désormais des critères de gouvernance, genre, et vulnérabilité climatique.

## Contraintes

Bien que les scores METT se soient stabilisés à 73 % pour les AP gérées par MNP et à 76 % pour les NAP, cette situation traduit un ralentissement dans la dynamique d'amélioration continue. Ce plafonnement apparent s'explique par plusieurs facteurs : une marge de progression limitée dans les approches classiques de gestion, une faible intégration des innovations numériques, et un niveau hétérogène d'engagement des gestionnaires selon les sites. En outre, certaines composantes du METT – comme l'implication des communautés, la gestion adaptative ou le suivi de la biodiversité – restent difficilement opérationnalisées sur le terrain.

Les contraintes liées à la mise en œuvre du SGES (Système de Gestion Environnementale et Sociale) se manifestent principalement par une mauvaise circulation de l'information entre les partenaires, ce qui entrave l'efficacité des mesures de gouvernance et de redevabilité. Ce déficit de communication engendre un manque d'alignement sur les standards attendus, tant au niveau des rapports que des mécanismes de gestion des risques. Par ailleurs, six Aires Protégées ont été classées à risque élevé en 2024, soulignant des lacunes dans l'application des exigences environnementales, sociales et de gouvernance (SGES). Ces défis traduisent à la fois une hétérogénéité des capacités institutionnelles et un besoin de coordination renforcée.

## Mesures prises

Pour y remédier, la FAPBM prépare une stratégie d'approfondissement avec l'introduction de nouveaux outils digitaux de reporting, la formation des gestionnaires aux approches participatives, et le renforcement de la capitalisation des bonnes pratiques au niveau national.

En ce qui concerne la mise en œuvre du SGES, la FAPBM a lancé un suivi ciblé de ces AP à risque.



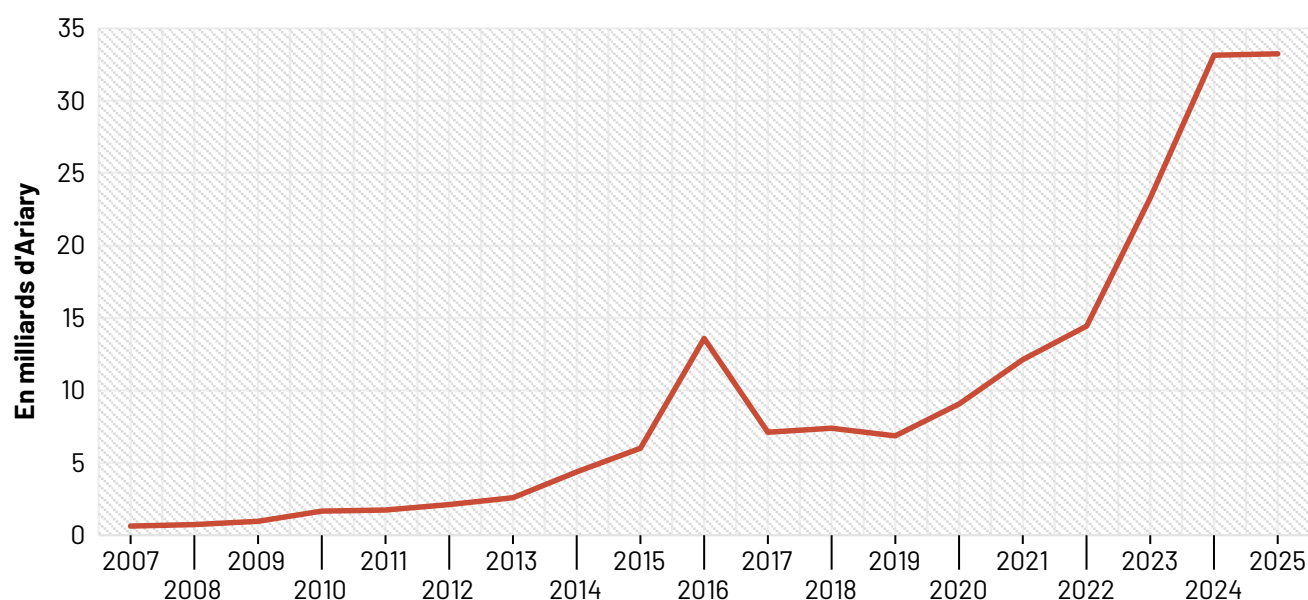
## 1.6. Mobilisation et diversification des financements

La FAPBM a commencé ses appuis financiers des AP du SAPM depuis 2010 grâce à ses différents mécanismes de financement. Les revenus sur capital constituent le pilier de la pérennisation de ces appuis financiers en assurant les charges fixes de fonctionnement des unités de gestion (charges salariales et frais de fonctionnement) et les activités de base de conservation et d'appuis au développement.

### Résultats chiffrés

Suite à l'intégration de 3 aires marines protégées dans son portefeuille en 2024, la FAPBM s'est rapprochée de plus en plus des acteurs qui gèrent d'autres formes de gestion des zones d'importance écologique et surtout économique. Ce sont les associations et fédérations locales qui gèrent les LMMA ou les zones marines gérées localement. À l'instar des ceintures vertes, constituées par des TGRN (Transfert de Gestion des Ressources Naturelles) dans les AP terrestres, ces LMMA peuvent allier la conservation des aires marines protégées et le développement socio-économique local. Autour des AMP, elles peuvent constituer de véritables ceintures bleues et renforcent l'intégrité écologique de ces AMP.

FIGURE 3. ÉVOLUTION DES MONTANTS DES FONDS ALLOUÉS PAR LA FAPBM ENTRE 2007 ET 2025



Source : FAPBM

L'année 2024 a vu le début des discussions de la FAPBM avec les promoteurs de ces initiatives de renforcement de partenariat avec les associations locales. Parmi ces projets, il y a eu le « Project Finance for Permanence Approach » (PFP) et le « Marine Biodiversity and Community Resilience Facility (MCRF) de WWF.





## 2. EVOLUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX AIRES PROTÉGÉES

En 2024, 70 Aires Protégées couvrant une superficie totale de 6 036 263 hectares, ont bénéficié du financement annuel de la part de la FAPBM (subventions annuelles et Sinking Fund de la KfW qui a été sous forme d'une avance). Grâce aux autres mécanismes de financement en place au niveau de la Fondation, tels que le Fonds d'Intervention Spécial (FIS), le Fonds d'Appui au Renforcement des AP (FAR AP), le Fonds d'Urgence, ainsi que les projets directement gérés par la Fondation, le nombre d'aires protégées ayant bénéficié d'un appui financier va au-delà de ces 70 AP.

L'année 2024 marque une progression significative des financements alloués aux Aires Protégées. En effet, les financements totaux<sup>3</sup> octroyés a enregistré une hausse de 45 %, passant de 23 261 148 301 MGA (5 778 618 USD) en 2023 à 33 753 760 885 MGA (7 590 095 USD) en 2024. Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs :

- Une augmentation des revenus du capital grâce à la fructification des dernières contributions de la KfW et de GEF-CI. Ces nouveaux apports ont permis l'intégration de nouveaux sites et le renforcement des financements en faveur de quelques sites pré-identifiés ;
- La révision à la hausse de l'enveloppe FIS, FAR et Fonds d'urgence pour mieux répondre aux situations nécessitant des appuis ponctuels ;
- La création d'une enveloppe pour appuyer le MEDD afin de soutenir la gouvernance et la gestion des aires protégées au sein du SAPM ;
- La création d'une ligne budgétaire annuelle pour soutenir les investissements en matériels et équipements en faveur des aires protégées, dont la mise en œuvre a débuté en 2024 ;
- Une légère hausse de l'enveloppe au titre des subventions annuelles par rapport à la prévision du Spending Rule, afin d'intégrer une ligne budgétaire pour la sécurité au travail en faveur des communautés travaillant avec les gestionnaires dans le cadre de l'application du SGES ;
- La poursuite d'un soutien financier en faveur de Madagascar National Parks (MNP), à travers l'avance sur le Sinking Fund de la KfW, ainsi que les appuis exceptionnels accordés à quelques AP (MNP et NAP) ;
- Le financement au titre de la deuxième année de mise en œuvre du projet de conservation des forêts de baobabs de l'Ouest - dans la région Menabe, sous l'appui de la Fondation Hempel ;
- L'extension de l'appui de la Fondation Hempel au Parc National d'Ankarafantsika, marquant la première année de mise en œuvre du projet de conservation du paysage autour et dans cette AP ;
- La poursuite du financement dans le cadre du deuxième appel à projets de GEF6-AMP.

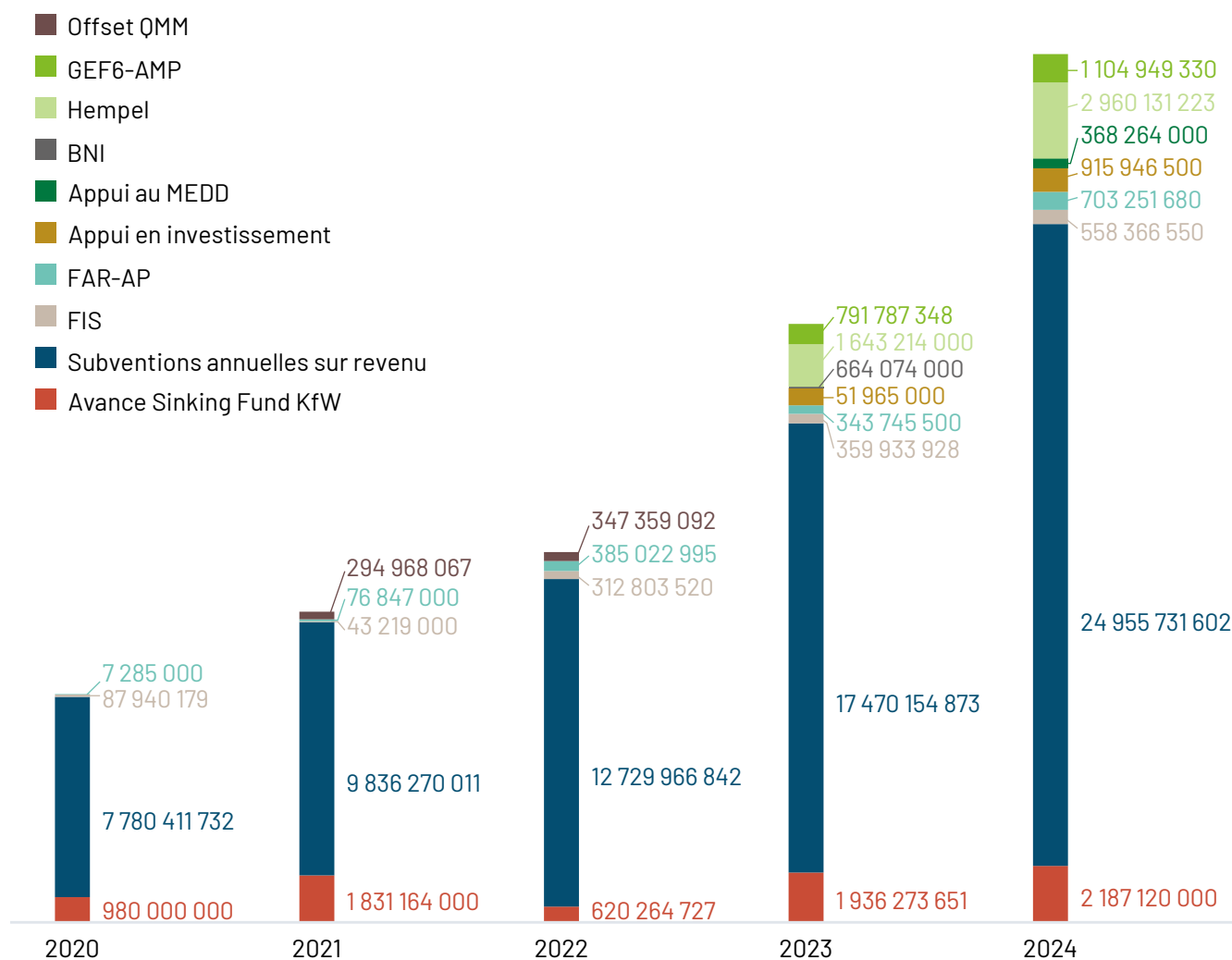
3 Les financements totaux comprennent les subventions annuelles, les FIS et Fonds d'Urgence, le FAR AP, l'avance sur Sinking Fund de KfW, les appuis en investissement, l'appui en faveur du MEDD, les projets de conservation des forêts de baobab et du paysage Ankarafantsika sous le financement Hempel, le financement du deuxième appel à projet de GEF6-AMP, l'Offset de QMM et le projet de restauration sous le financement de la banque BNI Madagascar





Paysage Itremo © FAPBM

FIGURE 4. ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS EN MGA (2020-2024)



Source : FAPBM

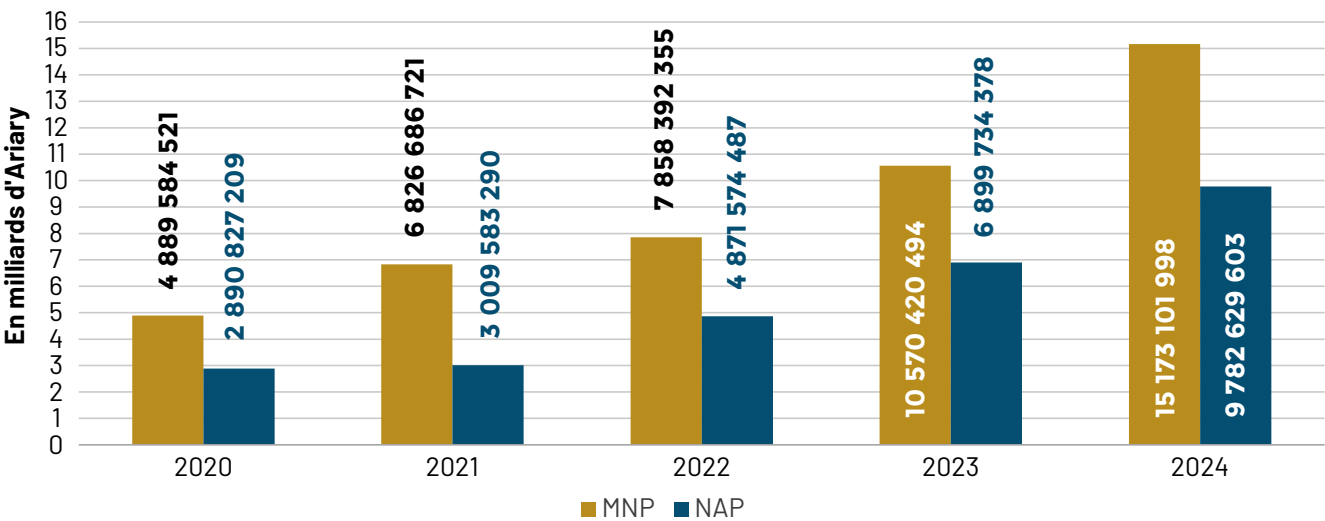
## 2.1. Amélioration de la subvention annuelle de la FAPBM

Six (06) nouveaux sites ont intégré le cycle de financement de la Fondation en 2024, qui sont toutes des NAP : Mahimborondro et Bemanevika qui sont gérés par The Peregrine Fund (TPF), Corridor Forestier Ambositra-Vondrozo (COFAV) géré par Conservation International, Ankarea géré par WCS, Amoron'i Onilahy géré par WWF et Ampasindava géré par l'association Famelona.

Une augmentation de 43% des subventions sur revenus du capital a été observée pour l'année 2024 : un montant de 24 955 731 601 MGA (5 611 712 USD) contre 17 470 154 873 MGA (4 340 357 USD) en 2023.

- 33 sites MNP (y compris Ankarafantsika dont le salaire est payé sur Sinking Fund) : 15 173 101 998 MGA (3 411 925 USD)
- 29 NAP : 9 782 629 603 MGA (2 199 787 USD)

FIGURE 5. EVOLUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES SUR LES REVENUS DU CAPITAL POUR LES GROUPES D'AP MNP ET NAP



Source : FAPBM



© FAPBM



## Soutien à Madagascar National Parks (MNP)

En 2024, les subventions annuelles de la FAPBM ont permis de couvrir les charges salariales sur 12 mois des 32 sites MNP financés sur les revenus du capital. Grâce à un appui exceptionnel, la FAPBM a également pu couvrir les charges salariales du Parc National Marolambo pour le deuxième semestre de l'année 2024, en plus des activités de gestion du parc pour la même période.

En outre, la Fondation a commencé à soutenir des activités et des frais de fonctionnement dans les sites du réseau à travers les subventions annuelles, en plus de celles prévues dans le cadre du financement relais du projet GEF6-Boeny en faveur des parcs de Baie de Baly et d'Ankarafantsika. Malgré ce pas vers le soutien des activités prioritaires et des fonctionnements des sites, des appuis exceptionnels ont quand même été requis pour renforcer leurs activités de patrouille et de surveillance dans les sites d'Andohahela et d'Anjanaharibe-Sud compte tenu de l'ampleur des pressions qui y ont sévi au cours de l'année.

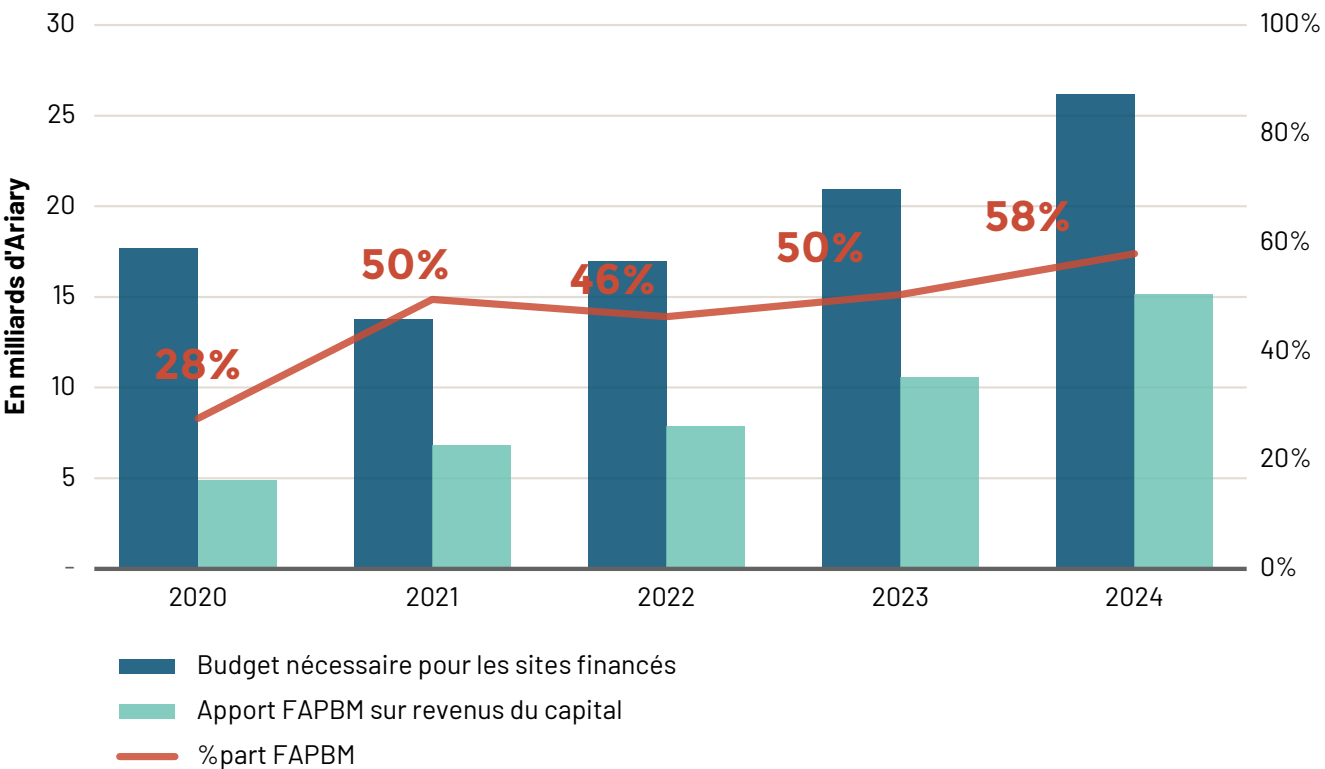
Une enveloppe destinée à la sécurité des communautés a été mise à disposition pour tout le réseau MNP en cas d'accident ou de décès. Ce budget entre dans le cadre de l'application du SGES de la Fondation relatif à la santé et à la sécurité au travail des communautés travaillant avec les équipes de MNP sur le terrain.

La contribution de la FAPBM représente 58 % du budget total nécessaire au fonctionnement des sites MNP hors Sinking Fund pour l'année 2024, soit 15 173 101 999 MGA (3 411 925 USD) sur un budget total de 26 180 080 836 MGA (5 887 027 USD), répartis comme suit :

- Subventions annuelles :  
14 530 012 713 MGA (3 267 315 USD) ;
- Appuis exceptionnels :  
643 089 285 MGA (144 609 USD).

De manière globale, le volume de financements accordés aux sites MNP bénéficiant d'un appui sur les revenus du capital a enregistré une hausse de 44 % par rapport à 2023.

FIGURE 6. ÉVOLUTION DE LA PART DE LA FAPBM SUR LES BESOINS FINANCIERS DES AP DE MNP (2020-2024)



Source : FAPBM

## Soutien aux Nouvelles Aires Protégées (NAP)

Une augmentation notable du volume de financement alloué aux NAP a été observée au cours de l'année 2024, surtout avec l'intégration des six nouveaux sites. De plus, quelques ajustements dans les enveloppes de financement alloués à certains sites ont été opérés au cours de l'année afin de leur permettre de pallier à des gaps de financement importants, entre autres.

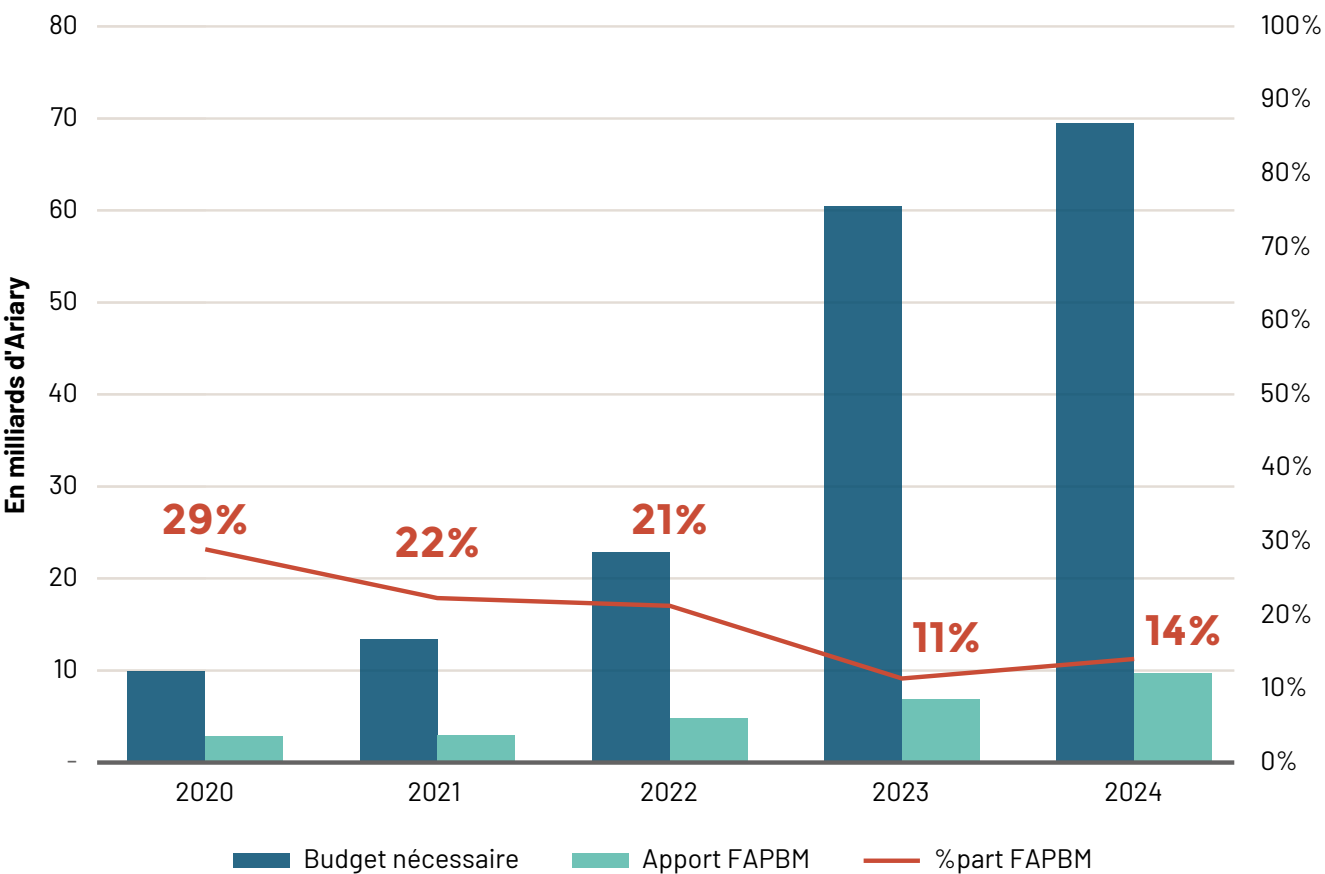
Le montant octroyé à l'ensemble des NAP est passé de 6 899 734 378 MGA (1 714 198 USD) en 2023 à 9 782 629 603 MGA (2 199 787 USD) en 2024, soit une augmentation de 42 %. Ce budget est réparti comme suit :

- Subventions annuelles : 9 759 254 281 MGA (2 194 531 USD) ;
- Appuis exceptionnels : 23 375 322 MGA (5 256 USD).

L'appui exceptionnel concerne la NAP Ambodivahibe suite à l'arrêt des financements du projet Kobaby et pour le maintien de l'équipe en place jusqu'à la reprise du relais des financements par la FAPBM.

Malgré la hausse du besoin total pour l'ensemble des NAP en 2024 par rapport à l'année 2023, soit un budget 69 412 001 723 MGA (15 608 445 USD) contre 60 434 931 669 MGA (15 014 703 USD), la contribution de la Fondation connaît une légère augmentation en passant de 11% à 14 % par rapport à ces besoins.

FIGURE 7. ÉVOLUTION DE LA PART DE LA FAPBM SUR LES BESOINS FINANCIERS DES NAP (2020-2024)



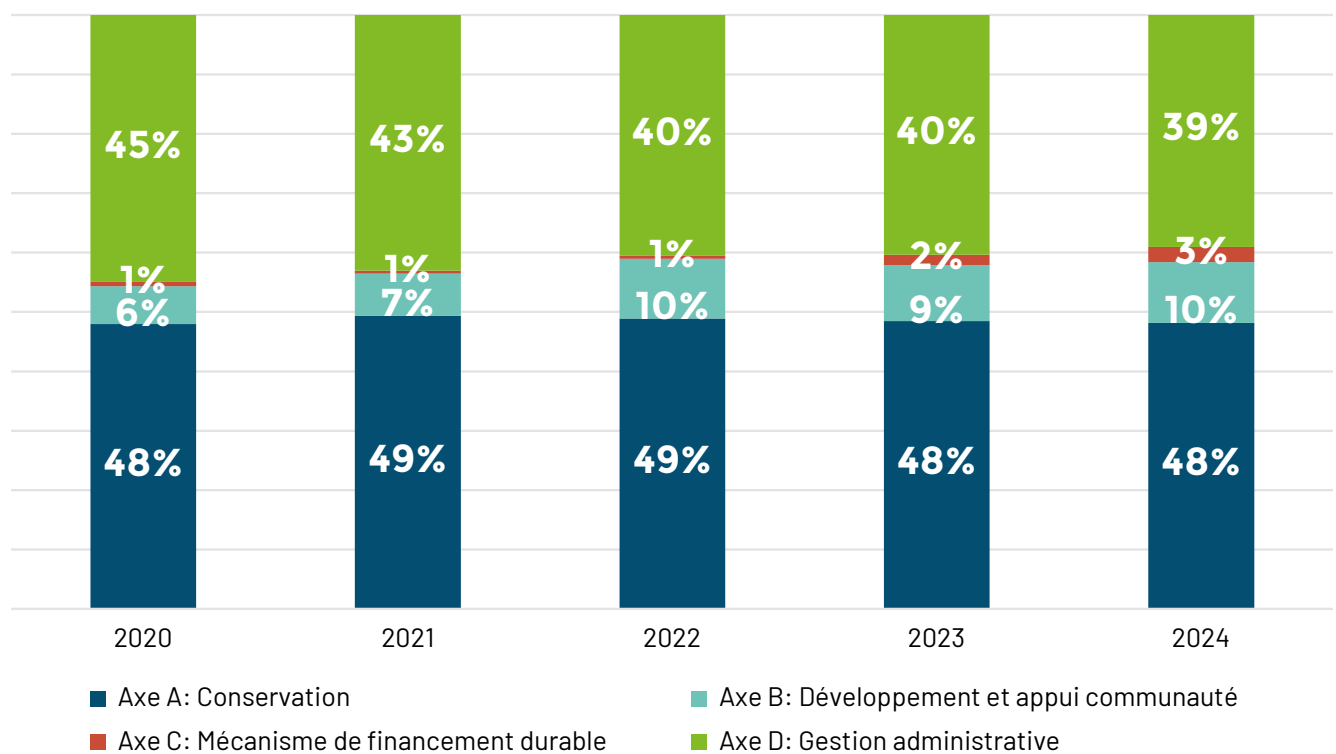
Source : FAPBM

La stabilité de la répartition des financements suivant les quatre axes d'intervention qui a été observée au cours des précédentes années a été maintenue pour 2024. De manière globale, les financements alloués aux activités de conservation et aux coûts de gestion administrative des sites constituent près de 90 % du total du budget de la FAPBM en faveur des NAP.





FIGURE 8. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES FINANCEMENTS AU NIVEAU DES NAP SOUTENUES (2020-2024)



Source : FAPBM

## 2.2. Fonds d'Appui au Renforcement des Aires Protégées : renforcer la gestion des AP

En 2024, sept (07) appuis ont été accordés au titre du Fonds d'Appui au Renforcement des Aires Protégées (FAR-AP), pour un montant total de 703 251 680 MGA (soit 158 138 USD). Ces appuis ont permis de répondre à des besoins ponctuels et stratégiques identifiés par les gestionnaires d'AP, visant à renforcer l'efficacité de leur gestion. Les bénéficiaires et les objectifs des appuis sont les suivants :

- **CAZ** (Corridor Ankeniheny Zahamena) : Appui à l'acquisition et à la mise à jour des données pour une meilleure gestion de l'AP, incluant la mise à jour du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) et le renforcement de la base de données sur les feux ;
- **Réseau MNP** : Diagnostic des protocoles de suivi floristique dans les 42 AP terrestres gérées par Madagascar National Parks (MNP) ;
- **Réseau MNP** : Appui à la rédaction des PAG à jour de 31 AP ;
- **Réseau MNP** : Préparation à la saison des feux à travers l'élaboration de plans opérationnels de lutte contre les feux pour 12 sites ;
- **Tsinjoriake** : Appui à la redynamisation des sampana qui sont des sous-associations du gestionnaire (Association TAMIA), responsables de la mise en œuvre des activités de gestion sur le terrain. L'appui vise ainsi à rétablir une gouvernance efficace au sein de la NAP ;
- **CMI** : Réhabilitation de la digue protégeant le marais d'Andohavondro, endommagée par le passage du cyclone ALVARO ;
- **Paysage Mandrare** : Réalisation d'une étude sur les écosystèmes de fourrés épineux dans la vallée de la rivière Mandrare, incluant plusieurs AP du paysage.

### FAR-AP pour la rédaction des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des 31 sites de MNP

Le Plan d'Aménagement et de Gestion ou PAG constitue un document de référence fondamental, servant à renseigner sur les caractéristiques et les spécificités d'une aire protégée ainsi que sur les règles de gestion et les orientations stratégiques pour atteindre les objectifs fixés pour sa conservation. Ce document a une durée de vie cinq ans au bout de laquelle sa mise à jour est requise afin d'adapter continuellement les mesures de gestion aux réalités de terrain. Face au fait que l'ensemble des PAG des sites MNP étaient expirés, la démarche de leur mise à jour avait été entamée par le gestionnaire et les données nécessaires étaient déjà disponibles. L'appui de la FAPBM au titre du FAR pour la rédaction des PAG s'inscrit dans la continuité des efforts déjà fournis afin de permettre la disponibilité de ces documents au plus tôt. De plus, outre les dispositions du Code des Aires Protégées (COAP), la Fondation exige également la disponibilité d'un PAG à jour pour chaque site financé, ce qui renforce la pertinence de cette initiative.



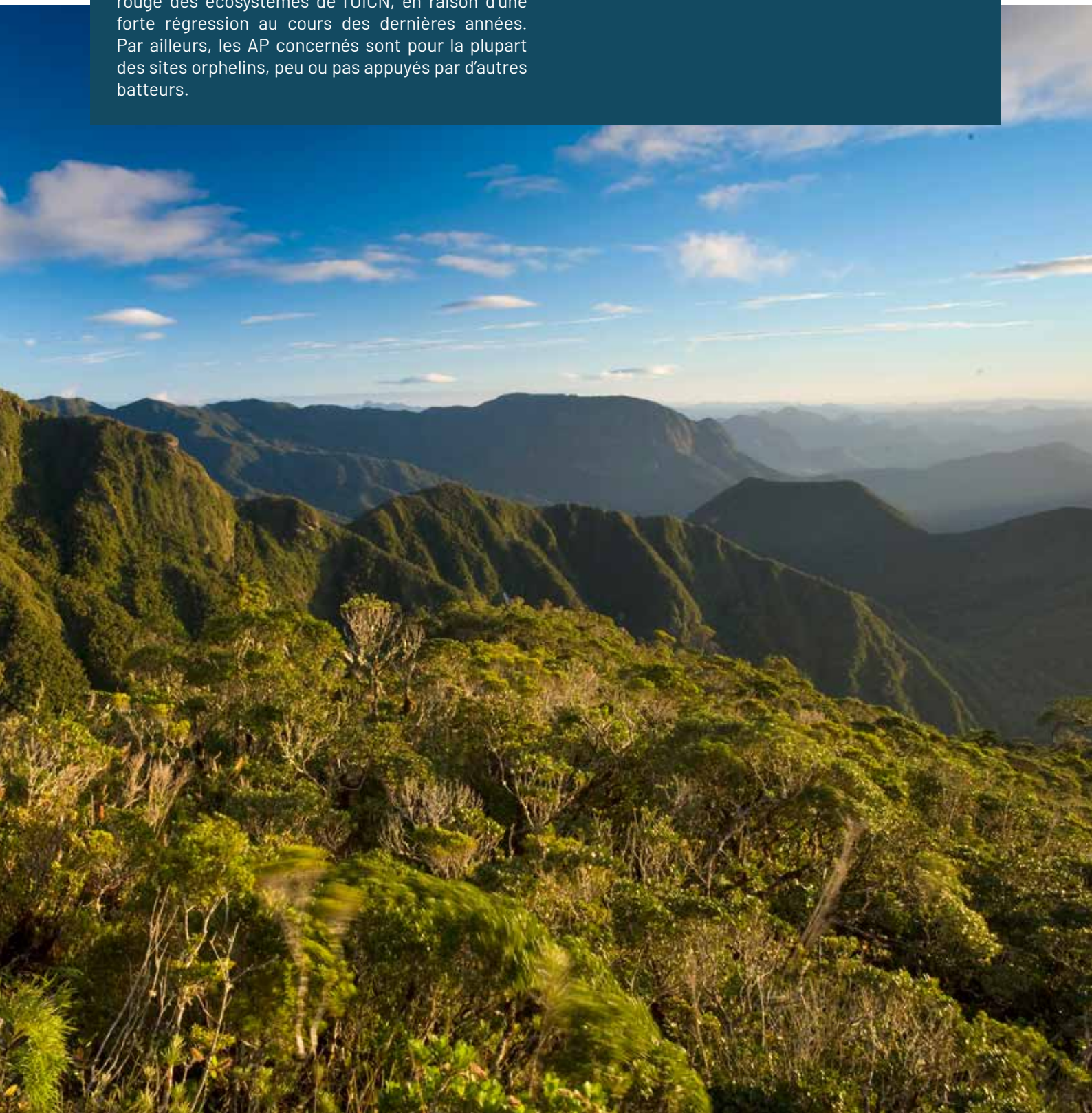


## **FAR-AP en faveur du paysage Mandrare : étude sur les écosystèmes de fourrés épineux**

La Fondation a accordé un financement au Missouri Botanical Garden (MBG) pour la réalisation d'une étude portant sur les écosystèmes de fourrés épineux dans la vallée de la rivière Mandrare, dans le sud de Madagascar. Ce paysage inclut sept Aires Protégées : Ankodida, Behara-Tranomaro, Nord-Ifotaka, Sud-Ouest Ifotaka, Vohidava Betsimilaho et Angavo.

La forêt épineuse, caractéristique du sud et sud-ouest de Madagascar, est un écosystème unique, actuellement classé comme menacé sur la liste rouge des écosystèmes de l'UICN, en raison d'une forte régression au cours des dernières années. Par ailleurs, les AP concernés sont pour la plupart des sites orphelins, peu ou pas appuyés par d'autres batteurs.

Dans ce contexte, la Fondation Hempel, en partenariat avec la FAPBM, a exprimé son intérêt pour soutenir un projet de conservation à l'échelle du paysage dans la région de l'Anosy. L'étude soutenue servira de base à l'élaboration d'un projet de financement structurant pour le paysage Mandrare, en apportant une connaissance actualisée de sa richesse biologique et de ses enjeux de conservation. Ce soutien représente une réelle opportunité pour initier une dynamique de protection de cet écosystème emblématique, tout en favorisant une approche à l'échelle de l'écorégion.





## 2.3. Fonds d'Intervention Spéciale : Faire face aux situations d'urgence

Trois financements au titre du Fonds d'Intervention Spéciale (FIS) ont été octroyés au cours de l'année 2024 pour un montant total de 323 781 400 MGA (72 809 USD) :

- **Anjanaharibe-Sud** : Mise en œuvre de mission de sécurisation renforcée et modérée face à l'exploitation minière dans l'AP ;
- **COFAV** : Maintien du détachement mixte de sécurité temporaire à Maromaniry dans la commune rurale d'Ivongo, District Ivohibe pour lutter contre les exploitants miniers illégaux dans l'aire protégée ;
- **Mangabe-Ranomena-Sahasarotra** : Appui à la réalisation de missions de sensibilisation intensives, contrôles, répression et déguerpissements des migrants illégaux.

**Un premier financement FIS, accordé au Corridor Forestier Ambositra Vondrozo (COFAV) pour soutenir le maintien d'un détachement spécial de sécurité temporaire face à l'exploitation minière illégale dans l'AP**

La découverte de gisements de pierres précieuses, notamment de rubis, dans le noyau dur de l'AP de COFAV a entraîné une ruée massive d'orpailleurs dans la zone. Face à cette recrudescence d'activités minières illégales, le gestionnaire de l'AP, avec l'appui d'un décret pris en Conseil des Ministres, a organisé des missions de déguerpissement. Cependant, malgré les efforts fournis, certains exploitants sont revenus sur les lieux.

Pour faire face à cette pression persistante et prévenir les dégradations irréversibles de la biodiversité et de l'environnement, le gestionnaire (CI) a mis en place un détachement spécial de sécurité mixte dans le village de Maromaniry. Cette approche favorise une meilleure réactivité et plus d'efficacité des interventions à mener. Le financement FIS de la Fondation a été mobilisé dans l'objectif de soutenir le maintien de cette force temporaire et de garantir la poursuite des activités de surveillance et de sécurisation de l'AP.







Maromizaha © FAPBM

## 2.4. Fonds d'urgence feu

Le Fonds d'urgence feu est un mécanisme de financement qui a été mis en place pour permettre une réponse rapide et ciblée en cas de feu déclaré dans une Aire Protégée. Ce fonds s'inscrit comme une suite logique d'un complément des appuis déjà prévus dans le cadre de la prévention et de la lutte passive contre les feux, particulièrement dans les sites identifiés comme à haut risque. A titre de rappel, il a été initié en 2022 dans l'aire protégée de Menabe Antimena et a été étendu à 17 sites de MNP et aux trois NAP de la Région Boeny en 2023.

Suite à la capitalisation des résultats de 2023, le mécanisme mis en place avec les modalités convenues se sont révélés efficaces et pertinents. Forte de cette expérience, la Fondation a reconduit le dispositif en 2024, en tenant compte des leçons apprises.

Au total, 234 585 150 MGA (soit environ 52 750 USD) ont été mobilisés en 2024 au titre du Fonds d'Urgence Feux, au bénéfice : la NAP Menabe Antimena, les trois NAP de la Région Boeny<sup>4</sup> et les 17 sites MNP<sup>5</sup>.

Le fonctionnement de ce fonds repose sur la simplification des modalités de mobilisation, permettant ainsi une action rapide et adaptée aux besoins urgents du terrain. L'année 2024 a été l'occasion de capitaliser les expériences acquises durant les deux premières années afin d'améliorer davantage le mécanisme, en l'adaptant aux réalités spécifiques de chaque site et en renforçant son efficacité opérationnelle.

### Fond d'urgence Feu pour l'Aire Protégée de Menabe Antimena (APMA)

La FAPBM a poursuivi en 2024 l'octroi du Fonds d'Urgence Feux à l'APMA, dans le but de renforcer les actions de lutte contre les incendies de brousse et d'éradiquer les feux affectant AP et ses zones périphériques.

Grâce à ce soutien, une réduction de 22 % du nombre de points de feu a été observée par rapport à 2023, traduisant une amélioration notable en matière de prévention et de réactivité sur le terrain. Toutefois, une légère augmentation de la perte de couverture forestière a été constatée en 2024, avec une hausse de 9 % par rapport à l'année précédente (848<sup>6</sup> ha contre 777 ha en 2023). Cette situation s'explique essentiellement par un retard dans la mise à disposition du fonds, ayant limité les capacités d'intervention au début de la saison des feux.

Malgré ce contexte, le fonds a permis :

- La formation de 11 agents pour renforcer les capacités locales de lutte contre les incendies ;
- La réalisation de 8 interventions ciblées, contribuant à contenir la propagation des feux dans le noyau dur ;
- La mobilisation des communautés et les autres structures ou acteurs locaux pour la lutte active.

Ce soutien illustre l'importance du Fonds d'Urgence Feux en tant que mécanisme de réponse rapide, essentiel pour faire face efficacement aux menaces liées aux feux de brousse dans les Aires Protégées.

4 Antrema, Complexe Mahavavy Kinkony et Bombetoka-Belemboka.

5 Ambohitantely, Analamerana, Ankarafantsika, Ankarana, Baie de Baly, Befotaka-Midongy, Namoroka, Bemaraha, Mikea, Isalo, Kalambatritra, Kirindy Mite, Manombo, Manongarivo, Tsaratanana, Tsimanampetsotse, Zombitse Vohibasia.

6 Données jusqu'en fin octobre 2024, le traitement des données jusqu'en décembre sont encore en cours.

## 2.5. Création d'une ligne budgétaire pour les équipements

L'expérience de dotation en matériels en 2023, à la suite de la réaffectation budgétaire des reliquats des financements de l'année 2021, s'est révélée être une opportunité stratégique pour répondre aux manques en matériels et équipements sur le terrain, notamment pour la lutte contre les feux et pour la gestion opérationnelle des Aires Protégées soutenues par la FAPBM.

Tenant compte de l'importance d'un tel appui, l'initiative a été reprise pour l'année 2024 en s'inspirant de cette phase test et des leçons apprises. Une enveloppe budgétaire de 915 946 500 MGA (soit 205 966 USD) a ainsi été dédiée aux investissements au titre de l'année 2024, bénéficiant à 21 sites en tout. Pour les sites MNP, l'accent a été mis de nouveau sur les matériels de lutte contre les feux (sacs à eau, motopompe, citerne, hippo roller, batte à feu et drone). Pour les NAP, les dotations ont porté essentiellement sur les équipements de surveillance et de mobilité (pirogue, véhicule 4X4, moto, ordinateur, matériels contre le feu, etc.)

L'année 2024 représente ainsi la première année d'application de la décision de mettre en place une ligne budgétaire dédiée aux appuis en investissements (matériels, équipements, infrastructures) parmi les mécanismes de financement de la Fondation. Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026 qui prévoit de renforcer la capacité de gestion des gestionnaires à travers des dotations en équipements adéquats et suffisants. Elle permettra pour chaque cycle de financement de se focaliser sur les activités prioritaires de gestion dans les subventions annuelles en faveur des sites, sans délaisser pour autant les besoins en investissements nécessaires pour une amélioration de la gestion de ces AP. Ce nouveau mécanisme sera à affiner au fil des années pour renforcer son efficacité et son impact.

## 2.6. Partenariat stratégique avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Un partenariat entre le MEDD et la FAPBM a été mis en place au cours de l'année dans le cadre du renforcement de la relation entre les deux institutions et dans l'objectif commun d'améliorer la gouvernance et la gestion du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM). L'appui de la Fondation a principalement servi à financer les activités de la Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Ecosystèmes (DAPRNE), en soutenant son équipe dans la réalisation de son rôle d'encadrement, de formation et de suivi de la gestion faite par les gestionnaires.

Cette initiative répond également aux objectifs clés fixés dans le plan stratégique 2022-2026 de la Fondation et sa mise en œuvre se fera désormais sur une base annuelle.

### Contraintes rencontrées

L'intégration des Aires Marines Protégées (AMP) a mis en lumière une série de défis structurels et opérationnels. D'une part, les AMP, par leur nature écologique et sociale spécifique, nécessitent une adaptation des référentiels techniques et financiers de la FAPBM, jusque-là majoritairement orientés vers les aires terrestres. Le manque d'outils harmonisés pour la planification, le suivi écologique et la gouvernance des AMP a freiné leur prise en charge dans le système classique de subvention. De plus, l'absence d'un cadre juridique national clair pour les LMMA – souvent gérées par des communautés locales sans reconnaissance officielle – a rendu difficile l'ancrage formel de ces zones dans les mécanismes de financement durable.





Par ailleurs, les LMMA évoluent dans un contexte institutionnel complexe, à la croisée des compétences des ministères de la pêche, de l'environnement et parfois des collectivités. Cette multiplicité d'acteurs génère des chevauchements de responsabilités, des incertitudes de gouvernance et une faible lisibilité des mandats. En 2024, ces tensions se sont traduites par des difficultés de contractualisation, des retards dans l'obtention de données de suivi, et une coordination encore embryonnaire entre les réseaux locaux et les AMP voisines. La mobilisation financière reste aussi un défi, car peu de bailleurs traditionnels sont structurés pour intervenir efficacement dans les zones marines gérées localement.

## Mesures prises

Pour répondre à ces défis, la FAPBM a adopté une approche progressive, en privilégiant l'expérimentation structurée autour de trois AMP pilotes intégrant des ceintures de LMMA. Des concertations ont été organisées avec les plateformes régionales et nationales de pêche communautaire, ainsi qu'avec des ONG ayant une expertise marine (WWF, Blue Ventures, MIHARI). Cette phase de dialogue a permis d'identifier les conditions minimales d'éligibilité au financement, incluant des critères de gouvernance, de transparence communautaire, et de continuité écologique avec les AMP soutenues. Une cartographie conjointe AMP-LMMA est également en cours d'élaboration afin de visualiser les complémentarités territoriales.

Sur le plan opérationnel, un groupe de travail conjoint FAPBM-MEDD sera mis en place pour mieux intégrer les LMMA dans le SAPM (Système des Aires Protégées de Madagascar). Des outils financiers spécifiques sont en cours de calibration (fonds d'innovation bleue, fonds de transition pour la formalisation juridique), et une enveloppe initiale sera budgétisée dans le cadre du partenariat avec le Marine Biodiversity and Community Resilience Facility (MCRF). Enfin, un plaidoyer actif est conduit auprès des bailleurs (AFD, GEF, fondations marines) afin d'aligner les logiques de financement avec ces nouvelles dynamiques. Ces mesures visent à sécuriser les LMMA comme véritables alliés des AMP dans une logique de paysage marin cohérent.

## 3. GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DE LA FAPBM

### 3.1. Code d'Éthique et mise à jour des politiques internes

Dans un souci de transparence et de respect des standards internationaux de bonne gouvernance, la FAPBM a adopté en 2024 un Code d'Éthique consolidé. Ce document cadre définit les principes de conduite, les valeurs de probité, d'équité, de non-discrimination, et de lutte contre la corruption.

Cette adoption vise à instaurer une culture d'intégrité au sein de la Fondation. Elle constitue également une base juridique essentielle pour la gestion des conflits d'intérêts et la sécurisation des processus.

### 3.2. Transition de Direction : Un passage de témoin stratégique

Après cinq années à la tête de la FAPBM, M. Alain Liva Raharijaona a terminé son mandat fin 2024. Il a été remplacé par le Dr Rija Ranaivoarison, spécialiste du financement durable et de la gouvernance environnementale. Cette transition a été préparée de manière progressive, permettant une continuité des réformes engagées et un transfert harmonieux des responsabilités stratégiques.



Le changement de leadership est intervenu dans un contexte de croissance rapide de la Fondation. La nomination du Dr Rija permet d'insuffler une nouvelle dynamique, tout en s'inscrivant dans la lignée des avancées consolidées par son prédécesseur. Cette continuité-renouvellement est un signal fort adressé aux partenaires, soulignant la capacité de la FAPBM à gérer les transitions institutionnelles avec maturité.



Lokobe © MNP

## 4. ALIGNEMENT DES PROJETS À LA STRATÉGIE DE LA FAPBM

### 4.1. Bilan positif pour les projets en cours

#### 1 *Un meilleur taux de réalisation pour le projet GEF6 – AMP*

Au terme de la quatrième année, le projet GEF6-AMP affiche des progrès notables tant sur le plan technique que financier, avec un taux de réalisation respectif de 68,6 % et 63,7 %.

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs du projet, douze (12) sites marins et côtiers ont été identifiés comme zones clés pour la biodiversité (KBA), couvrant une superficie totale de 4 177 361 hectares. En parallèle, 65 000 hectares ont été délimités comme zones potentiellement éligibles au statut d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM).

Sur le plan réglementaire, les textes encadrant la création et la gestion des AMP et des OECM ont été soumis au Conseil du Gouvernement pour adoption. En appui à leur opérationnalisation, une boîte à outils dédiée à la gestion des AMP/OECM a été développée. Elle a été diffusée à travers une campagne de formation ayant touché 156 bénéficiaires directs, issus de 11 régions, dont 60 femmes et 96 hommes.

Dans sa composante 3, appui à la gestion des AMP et LMMA existantes, le projet a soutenu 08 projets visant à améliorer l'efficacité de gestion des sites. Ces actions ont permis d'atteindre 1 311 bénéficiaires directs dès 2023, un chiffre porté à 8 477 en 2024.



TABLEAU 6. SITUATION BUDGÉTAIRE DES PROJETS EN APPUI À LA GESTION DES AMP ET LMMA EXISTANTES

| Promoteurs          | Titre du projet                                                                                                                                                                                                        | Région              | Subvention<br>année 2024<br>(Mga) | Subvention<br>année 2024<br>(USD) |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>ASITY</b>        | Optimisation des résultats du projet « Côtes vertes pour l'Ouest de Madagascar » à travers un appui aux pêcheurs dans le delta Mahavavy et la baie de Marambitsy                                                       | BOENY               | 178 964 912                       | 40 674                            |
| <b>FANIRY</b>       | Appui aux renforcements des capacités de gestionnaires de la Réserve Ranolaly de Beheloke et développement d'activités génératrices de revenus.                                                                        | ATSIMO<br>ANDREFANA | 120 103 220                       | 27 296                            |
| <b>FAMELONA</b>     | Contribution à la diversification des activités économiques des femmes dans la zone de transfert de gestion des ressources naturelles d'Anorotsangana, Commune rurale d'Anorotsangana, District Ambanja, Région DIANA. | DIANA               | 104 263 368                       | 23 696                            |
| <b>FIVOI</b>        | Consolidation de la gestion communautaire des mangroves et amélioration des conditions de vie de la population dans le Delta de Tsiribihina                                                                            | MENABE              | 92 906 776                        | 21 115                            |
| <b>IDENTI'TERRE</b> | Appui à l'autonomisation des 3 VOI des LMMA du site Bicultural d'Atrema                                                                                                                                                | BOENY               | 136 647 453                       | 31 056                            |
| <b>VELONDRIAKE</b>  | Renforcer la conservation marine et les moyens de subsistance durables dans la zone de Velondriake, Madagascar                                                                                                         | ATSIMO<br>ANDREFANA | 26 335 804                        | 5 985                             |
| <b>DURRELL</b>      | Amélioration de niveau de vie des communautés de Baie de Baly pour une bonne gestion locale des ressources marines                                                                                                     | BOENY               | 21 462 650                        | 4 878                             |
| <b>AVT2D</b>        | Femmes de la mer : Actrices dynamiques dans l'innovation communautaire pour une gestion durable des ressources marines de l'AMP Corridor 7 Baies, Région Diana                                                         | Région Diana        | 202 800 000                       | 46 091                            |

Source : FAPBM

Un effort significatif a également été consacré au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des parties prenantes. Des formations ont été organisées sur le suivi des captures de pêche, bénéficiant à 37 représentants des autorités locales et des communautés. Douze (12) représentants des VOI ont été formés aux mécanismes de financement durable et à l'éducation financière, tandis que des sessions spécifiques ont permis de renforcer les compétences en matière de gouvernance des AMP et de gestion associative.

Sur le plan institutionnel, des avancées majeures ont été enregistrées. La formalisation du Groupe National de Coordination KBA élargi, la contribution à l'élaboration du décret d'application du Code de gestion des aires protégées, ainsi que l'élargissement du mandat du Comité Interministériel de Règlement des Différends à la problématique des empiètements pétroliers dans les AMP, témoignent d'un renforcement de la volonté politique en faveur de la conservation marine.

Ces résultats traduisent une dynamique positive et posent les bases solides pour les prochaines étapes vers l'atteinte des objectifs 30x30, tout en assurant une meilleure implication des acteurs institutionnels, scientifiques et communautaires.

## Renforcement de l'utilisation du Madagascar Lemur Portal dans la conservation



L'année 2024 a permis d'approfondir et de structurer l'ancrage du Madagascar Lemur Portal (MLP) comme outil au service de la conservation, de l'éducation environnementale et de la valorisation touristique des aires protégées. Grâce à l'appui continu de la FAPBM et de Re:Wild, les efforts ont été axés sur la diffusion de l'application mobile auprès des gestionnaires de sites, des acteurs de l'écotourisme et du milieu académique.

Le lancement officiel de l'application mobile à Ankarafantsika a été un événement marquant, attirant un large éventail de parties prenantes et suscitant un vif intérêt à l'échelle régionale. L'une des réussites majeures de cette année a été la mise en œuvre de l'application mobile pour le suivi des lémuriens. Grâce à des formations organisées à Majunga, Diego Suarez et Ankarafantsika, l'application a été adoptée par de nombreux acteurs de la conservation, y compris des étudiants, des enseignants, des agents techniques et des responsables d'aires protégées.

La sensibilisation à la protection des lémuriens a également été renforcée à travers des campagnes menées lors de la Journée Nationale des Lémuriens, ainsi que par le lancement d'un programme pilote dans les écoles primaires et les collèges publics de Majunga. Ces initiatives ont permis de toucher un large public, en particulier les jeunes générations, et de promouvoir des pratiques de conservation au niveau local.

Avec ces avancées, le Madagascar Lemur Portal continue de se positionner comme un outil innovant et essentiel pour le suivi des lémuriens, le partage de données scientifiques, et la promotion d'une conservation durable et participative dans les aires protégées de Madagascar.



Ankarafantsika © FAPBM



Paysage de baobab, Menabe Antimena © FAPBM

## Une évolution positive dans la mise en œuvre du projet de conservation du paysage des baobabs de l'Ouest - Menabe

En 2024, la deuxième année de mise en œuvre du projet (1er juin – 31 décembre) a mobilisé un financement de **1,34 milliard MGA**, soit 20 % du budget global du PTA du consortium de gestionnaires avec le financement de la Fondation Hempel.

Cette période a été marquée par des avancées significatives, résultant des actions suivantes :

- **Le renforcement des patrouilles et des activités de sensibilisation**, associé à l'aménagement et à l'entretien des infrastructures de sécurisation, notamment les barrières, ainsi qu'à la dotation des patrouilleurs en équipements adaptés ;
- **La poursuite des actions de lutte contre le feu**, avec l'opérationnalisation des camps de base sur le terrain par l'appui à leur fonctionnement, en surplus du soutien logistique et financier au personnel du consortium ;
- **La valorisation de l'écotourisme**, concrétisée par la formation de guides locaux, l'installation de sites de camping, la promotion du paysage (films, reportages), et la validation du nouveau circuit « Ampataka ». Cette dynamique a entraîné une hausse de 32 % des visiteurs, et une fréquentation multipliée par 6 de l'Akiba Lodge dans le Nord du paysage ;





© FAPBM

#### 4

### Déploiement du projet de renforcement de capacité des gestionnaires

Le projet de renforcement des compétences des gestionnaires d'Aires Protégées (AP/AMP) et des leaders communautaires, initié en juillet 2024 par la FAPBM en partenariat avec la Fondation Hempel, vise à améliorer la conservation de la biodiversité à Madagascar en renforçant les capacités des acteurs clés. La phase de démarrage (juillet-décembre 2024) a permis de lancer les premières actions, notamment l'évaluation des besoins en compétences et des programmes de formation existants, confiée à l'association AIRE. Cette évaluation a pour but d'identifier les lacunes et les opportunités en matière de formation et d'aligner les futures actions avec les réalités du terrain. Par ailleurs, des consultations ont été engagées avec les ministères de tutelle pour assurer la reconnaissance officielle des futurs programmes.

Les résultats préliminaires de cette première phase sont encourageants : les besoins en compétences sont mieux cernés, un prestataire qualifié a été sélectionné, et un dialogue institutionnel est établi. Malgré quelques défis, notamment en matière de coordination entre les parties prenantes, le projet est sur la bonne voie. Pour 2025, l'accent sera mis sur la finalisation du programme de formation, la préparation d'une phase pilote, le développement des outils pédagogiques et la conception d'un programme d'éducation environnementale. Ces étapes marqueront une avancée décisive vers une gestion plus efficace et durable des aires protégées à Madagascar.

- **La mise en œuvre de classes vertes** au profit des élèves des EPP et des CEG, renforçant l'éducation environnementale au niveau scolaire ;
- **L'amélioration de la coordination entre les membres du consortium**, notamment par l'harmonisation des standards de suivi écologique et des protocoles de lutte contre le feu. Le **suivi écologique des trois espèces de baobabs** a été initié avec l'établissement des données de référence (T0).

Ces efforts ont abouti à des résultats concrets : **30 ha restaurés** et une **réduction de 60 % de la perte de couverture forestière** à l'échelle du paysage.

Par ailleurs, le COPIL<sup>7</sup>, chargé de l'orientation stratégique, a mené deux missions de terrain dans le Nord et le Sud du paysage. Il a validé le rapport d'avancement au 31 Décembre 2024 et approuvé le plan de travail 2025, assurant ainsi la poursuite du projet pour une troisième année de financement.



© FAPBM





## 4.2. Le projet de protection de la forêt sèche d'Ankarafantsika

Un partenariat stratégique avec la Fondation Hempel du Danemark a débuté en 2023 pour renforcer les initiatives déjà en cours au sein de la FAPBM pour soutenir le paysage des forêts de baobabs dans l'Ouest de Madagascar. Depuis ce premier financement, la Fondation Hempel a projeté de renouveler son appui pour les années à venir, en finançant un nouveau paysage à chaque fois et ce, toujours en partenariat avec la FAPBM.

Pour 2024, le paysage de la forêt sèche dans et autour du parc national Ankarafantsika géré par MNP a été choisi comme bénéficiaire de l'appui de la Fondation Hempel. Le financement est principalement destiné à la lutte contre la déforestation – y compris les pertes dues aux feux, à la restauration des habitats et à l'appui au processus de sécurisation financière. Le défi de ce financement est de servir de levier et de mobiliser suffisamment d'efforts afin d'arriver à une situation « zéro feu » en 2027, qui marque le 100ème anniversaire du Parc.

Grâce à ce financement venant de Hempel, l'équipe de MNP a pu soutenir les efforts déjà déployés pour renforcer la surveillance dans le parc durant l'année à travers une présence permanente, favorisant ainsi la réactivité en cas de feu déclaré. Le principal achèvement de l'année 2024 se traduit par une baisse considérable du nombre de points de feu ainsi que des surfaces brûlées par rapport aux années précédentes (plus de 80% par rapport à 2023).

## 5. APPUI AU RENFORCEMENT DU RÉSEAUX D'AIRES PROTÉGÉES

### 5.1. Avancées majeures de la Coalition pour les Aires Protégées et du Comité National UICN

En 2024, la Coalition pour les Aires Protégées de Madagascar, initiée à la COP15, a consolidé sa gouvernance, mobilisé ses membres, et renforcé son plaidoyer. Elle a organisé des réunions régulières avec son Comité exécutif, lancé un plan de travail triennal, relancé la mobilisation des membres via des consultations, et mené des missions de terrain dans la région DIANA. Elle a également participé à des événements stratégiques comme le Symposium sur la biodiversité marine et engagé des discussions sur les grands projets d'infrastructure. En matière de plaidoyer, la Coalition a produit une note stratégique sur le processus 30x30, formulé des recommandations environnementales, et bloqué temporairement certains contrats de délégation. Ses résultats incluent une structuration renforcée, l'identification de défis communs, la promotion de solutions durables pour les communautés, et l'exploration de financements innovants.



Parallèlement, le Comité National UICN Madagascar, qui regroupe sept membres de l'UICN, a entamé un processus de reconnaissance officielle avec le MEDD, renforcé son dialogue avec l'UICN ESARO, et clarifié son positionnement stratégique. Il a mobilisé ses membres autour de consultations et a lancé l'idée d'une motion nationale pour le Congrès mondial de la nature 2025. Le Comité s'est également impliqué dans les dynamiques internationales (COP29, Congrès UICN, forums onusiens) et a facilité l'accès à des opportunités de collaboration, de visibilité et de partage d'informations.

## 5.2. Des actions de plaidoyer au niveau national et régional

### 1 La Plateforme des Gestionnaires des Aires Protégées (PFGAP)

Les 10 et 11 Septembre 2024 s'est tenue à Mahajanga la 2ème grande Assemblée des PFGAP (plateforme régionale des gestionnaires des aires protégées) du Nord de Madagascar (Avarabe) comprenant les PFGAP de DIANA, Sofia, SAVA et Boeny. La PFGAP d'Analanjirifo a été également parmi les participants en tant qu'observateur.

Cette réunion des PFGAP d'Avarabe a vu la participation des 4 gouverneurs des Région, la DAPRNE du MEDD et les autorités régionales (Chefs Districts, Préfets, ...).

Avec plus d'une trentaine d'aires protégées, cette écorégion unique du Grand Nord abrite le plus grand bloc de forêt humide et sèche de Madagascar et le plus important réseau d'aires protégées terrestres et d'aires marines de l'île. Ce capital naturel est toutefois de plus en plus menacé par les pressions d'origines anthropiques et exacerbé par les effets du changement climatique.

Dans le but de préserver ce capital naturel, les acteurs issus des différentes institutions œuvrant dans le domaine de l'environnement disposent de cette plateforme interrégionale regroupant tous les gestionnaires des aires protégées de ces cinq régions.

Les objectifs de cette Assemblée Générale étaient de :

- Faire une revue des directives prises lors de la dernière réunion du COPIL HTN à Ambilobe et de discuter sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour,
- Faire une revue sur la charte de responsabilité et l'avis de chaque PFGAP,
- Effectuer un bilan des actions de lobbying dans le cadre de la gestion environnementale dans les cinq régions,

- Mener des réflexions sur les mesures à prendre face à la recrudescence des délits de coupe, la déforestation et le trafic d'espèces,
- Valider le PTBA 2025 pour Avarabe (Activités et Budgets),

À l'issue de l'AG, les Gouverneurs ont tenu un panel, pendant lequel ils se sont engagés à investir encore plus dans la conservation des zones protégées (lutte contre les trafics d'espèces protégées, collaboration renforcée entre les régions pour les plaidoyers en faveur des AP, ...) tout en promouvant les activités de développement des populations locales.

### 2 Les Journées Internationales des Régions : un levier pour la coopération régionale et la valorisation de la biodiversité

Du 20 au 22 décembre, la 10e édition des Journées Internationales des Régions (JIR) s'est tenue dans la région DIANA, autour du thème « La Région DIANA, pôle d'investissement pour une économie durable ». Cet événement, organisé par le Ministère des Affaires Étrangères en collaboration avec le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Industrialisation et du Commerce, l'EDBM et la Région DIANA, visait à promouvoir le développement régional à travers des partenariats renforcés, tant au niveau national qu'international.

La FAPBM a participé à cette rencontre en tant que partenaire, avec pour objectif de valoriser l'importance des aires protégées dans le développement durable de la région. La région DIANA compte 19 aires protégées, soit le nombre le plus élevé à l'échelle nationale. À travers trois stands animés conjointement avec la Plateforme des Gestionnaires des Aires Protégées (PFGAP) DIANA, la FAPBM a présenté les enjeux liés à la conservation et les bénéfices écosystémiques associés à ces espaces.

L'Administrateur de la FAPBM, Jean Hervé Bakarizafy, a pris part à un panel portant sur l'attractivité régionale, le tourisme durable et la conservation. Son intervention a permis de rappeler le rôle des aires protégées comme leviers de développement local, en particulier dans les régions à fort potentiel écologique.

Depuis plusieurs années, la FAPBM apporte un soutien financier à la gestion durable de 18 des 19 aires protégées de la région DIANA. Ce soutien vise à assurer la conservation de la biodiversité tout en contribuant au développement économique local, notamment par la promotion d'activités durables.

La participation à cet événement a permis de réaffirmer l'engagement de la FAPBM en faveur d'une approche intégrée entre conservation et développement territorial.



### 3 Premier Symposium sur la Biodiversité Marine à Madagascar : Un Tournant Majeur pour la Conservation

Les 2 et 3 décembre 2024, Madagascar a accueilli un événement d'envergure à Tuléar : le tout premier symposium consacré à la biodiversité marine. Cet événement unique, co-organisé par la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), en tant que principal bailleur de fonds, l'Western Indian Ocean Marine Science Association (WIOMSA) et l'Institut Halieutique et des Sciences Marines (IH.SM), a marqué un tournant décisif dans la valorisation et la protection des richesses marines de l'île.

Ce premier symposium répondait à une nécessité pressante : mieux connaître et protéger les écosystèmes marins malgaches, qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Madagascar, avec ses récifs coralliens, mangroves et zones côtières riches en espèces endémiques, fait partie des régions du monde les plus concernées par les menaces environnementales telles que la surpêche, la pollution et le changement climatique.

Ce symposium a rassemblé chercheurs, décideurs, ONG et acteurs du développement durable afin d'échanger sur les défis et les solutions liés à la conservation marine.

Il a permis de présenter des recherches scientifiques récentes, de partager des expériences et de renforcer les collaborations entre les différents intervenants du secteur.

Le symposium a offert une occasion précieuse de dresser un état des lieux des ressources marines à Madagascar, de partager des expériences enrichissantes et de définir des priorités pour la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) et des Zones Marines Gérées Localement (LMMA). Les discussions ont souligné et mis en lumière l'urgence de combler les lacunes en matière de connaissances scientifiques, de renforcer la coordination entre les acteurs et de valoriser les savoirs traditionnels.

Une approche participative ainsi qu'une gestion inclusive et durable des ressources marines nécessitent de combiner ces savoirs traditionnels avec des données scientifiques et des innovations techniques, impliquant activement toutes les parties prenantes. Ainsi, cette approche est essentielle pour concilier conservation et développement économique.

L'établissement de modèles de gestion financièrement viables, soutenus par des cadres juridiques robustes et une participation active des communautés, représente une étape clé et essentielle pour une conservation réussie. En investissant dans l'éducation, le renforcement et développement des capacités locales et la promotion de partenariats multipartites solides, Madagascar peut devenir une référence en matière de gestion durable et inclusive de la biodiversité marine.

À l'issue du symposium, une feuille de route a été définie afin de garantir la mise en œuvre des recommandations issues des débats.



Kirindy Mitea © FAPBM



## 6. MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La FAPBM a renforcé son rôle de catalyseur d'engagement privé en faveur de la conservation. À travers une approche multisectorielle et territoriale, la FAPBM a mené une série d'actions concrètes pour sensibiliser, mobiliser et accompagner les entreprises dans leur contribution à la préservation des Aires Protégées (AP) et de la biodiversité malgache.

### 6.1. Mobilisation territoriale du secteur privé

L'année 2024 a été marquée par une intensification des actions de terrain. Des ateliers régionaux de sensibilisation ont été organisés dans les grandes villes de Madagascar : Antsirabe, Tamatave, Sambava, Diégo, Majunga et Tuléar.



Ces ateliers ont permis de :

- Sensibiliser plus de 200 entreprises, allant des TPE aux grandes entreprises ;
- Présenter les mécanismes de financement disponibles : Fonds des entreprises pour la biodiversité et Programme de conservation compensatoire qui regroupe les solutions basées sur la nature notamment la compensation écologique ;
- Identifier des pistes d'engagement concrets, souvent en lien avec les réalités locales ;
- Discuter des freins de l'engagement de chaque entreprise ;
- Faciliter les premiers contacts entre entreprises locales, gestionnaires d'AP et autorités régionales.

### 6.2. Collaboration avec les Chambres de Commerce

À l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chambres de Commerce, la FAPBM a entamé une démarche de partenariat visant à co-construire un cadre d'action décentralisé. L'objectif est que les Chambres puissent déployer ces initiatives dans leurs régions respectives, et ainsi devenir des relais durables de la mobilisation du secteur privé.

### 6.3. Renforcement des capacités : formation sur la hiérarchie d'atténuation

Dans le cadre du partenariat avec le programme COMBO+, la FAPBM a organisé une formation technique sur la hiérarchie d'atténuation à destination :

- Des gestionnaires d'Aires Protégées ;
- De l'équipe FAPBM.

Les objectifs étaient de :

- Comprendre les étapes de la hiérarchie : éviter, minimiser, restaurer, compenser.
- Proposer des options sur comment FAPBM en tant que fonds fiduciaire, peut se positionner au déploiement de la hiérarchie d'atténuation.
- Outiller les acteurs à mieux intégrer les enjeux de compensation écologique dans les projets d'infrastructure ou d'exploitation.



## 6.4. Participation à des événements économiques majeurs

La FAPBM a marqué sa présence à deux grands rendez-vous économiques :

- Foire Internationale de Madagascar (FIM) : 23 au 26 mai 2024
- Salon de la RSE : 11 et 12 juillet 2024

À travers des stands interactifs, des présentations et des interventions dans les panels, ces événements ont permis de :

- Inciter les entreprises à agir avec la FAPM pour les projets de compensation.
- Identifier de nouveaux partenaires potentiels.
- Diffuser largement les mécanismes de financement disponibles.

L'année 2024 a été riche en action sur terrain pour tester et déployer les mécanismes de financements innovants.

Les bases d'un partenariat pérenne sont désormais posées, avec une meilleure compréhension des enjeux, une visibilité accrue des mécanismes proposés par la FAPBM.



En 2025, les challenges se poursuivront pour objectifs de :

- Plaidoyer pour des avantages fiscaux et incitatifs pour les entreprises qui financent les Aires Protégées afin de bien canaliser leur investissement.
- La consolidation du cadre réglementaire de compensation.
- Une communication encore plus impactante et ciblée pour chaque secteur d'activité.







*Furcifer pardalis*, Ankarana © FAPBM

## 6.5. Renouvellement de l'appui de la BNI pour les aires protégées

BNI MADAGASCAR poursuit son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité et du développement durable.

En 2023, le partenariat entre les deux institutions a permis la restauration de l'Aire Protégée de Maromizaha dans la Région Alaotra Mangoro, matérialisée par la plantation de 50 000 plantules dans les zones spécifiques couvrant une superficie totale de 62 hectares. Le projet a soutenu la création d'emplois dont la mobilisation de 10 pépiniéristes issus de dix villages, le renforcement de la scolarisation de 360 élèves des écoles primaires publiques d'Anevoka et d'Ambavaniasy grâce à la dotation en kits scolaires complets, une mesure incitative impliquant les parents d'élèves à contribuer consciencieusement à la plantation. Plus de 1 500 personnes issues des communautés locales ont été activement impliquées, une première dans l'intégration communautaire à grande échelle dans un projet de restauration. Ce modèle a également eu un impact social significatif, notamment en apportant un soutien concret aux familles des élèves durant la rentrée scolaire.

Cette dynamique s'intensifie avec la signature d'une convention-cadre de cinq ans entre BNI MADAGASCAR et la FAPBM. Dès la première année, un financement de 60 millions d'Ariary sera dédié à des actions de restauration écologique dans deux Aires Protégées majeures : Maromizaha et Ambohitr'Antsingy - Montagne des Français (Région DIANA).

Ces sites sont plus que de simples forêts :

- Maromizaha est une forêt dense humide d'une richesse biologique exceptionnelle, essentielle à la régulation de l'eau et au maintien du climat local.
- Les Montagnes des Français, à Antsiranana, forment un massif karstique unique, véritable rempart contre la désertification et source d'eau vitale pour la ville.

En 2025, les efforts se concentreront sur le suivi et l'entretien des 62 hectares restaurés à Maromizaha, avec la production de 30 000 nouvelles plantules et des opérations de regarnissage, sarclage, élagage et débroussaillage, en mobilisant prioritairement la main-d'œuvre locale.

À Ambohitr'Antsingy, l'objectif sera de favoriser la régénération forestière en impliquant les communautés locales (COBA), à travers des formations, un accompagnement technique et la mise en place de structures durables.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la stratégie de la FAPBM visant à diversifier ses sources de financement et à mobiliser davantage le secteur privé. Car préserver la biodiversité, c'est aussi préserver les bases d'un développement économique durable.

## 7. ACTIONS DE PLAIDOYER INTERNATIONALES

### 7.1. Participation à l'Assemblée Générale de CAFE

Comme chaque année, la FAPBM a participé à l'Assemblée Générale du Consortium Africain des fonds environnementaux, CAFE. La Fondation a été représentée par son Directeur exécutif, Alain Liva Raharijaona, et son responsable des financements, Ranto Randriantsoa. L'évènement a été l'occasion d'aborder quelques problématiques communes aux fonds fiduciaires de conservation, à savoir la gouvernance et le rôle des Conseils d'Administration, la politique d'investissement, et enfin les tendances émergentes en matière de financement de la conservation en Afrique.

En marge de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif s'est entretenu avec les responsables de Enduring Earth sur les progrès de l'initiative Project Finance for Permanence à Madagascar.

### 7.2. Roadshow en Angleterre

Le Président du Conseil d'Administration, Bruno Rajaspera, et le Directeur exécutif, Alain Liva Raharijaona se sont rendus à Londres afin de rencontrer des partenaires clés britanniques engagés dans la protection de la biodiversité de Madagascar. C'est ainsi que la délégation a notamment rencontré RBG Kew, Durrell, WWT, et le Département britannique en charge de l'environnement, DEFRA. Les échanges ont été très fructueux et ont abouti, entre autres, à une convention entre WWT et la FAPBM pour la gestion financière d'un projet concernant les communautés des zones humides, ainsi qu'à un accord de collaboration entre RBG Kew et la FAPBM.

### 7.3. 7<sup>ème</sup> Congrès International sur la Conservation Marine, Cape Town.

Une forte délégation de la FAPBM a participé au 7<sup>ème</sup> Congrès International sur la Conservation Marine, qui s'est déroulé à Cape Town du 14 au 18 octobre 2024. L'ensemble des thématiques liées à la gestion des aires marines protégées ont été abordés. Ce Congrès a été une occasion unique de renforcer les capacités de l'équipe dans la biodiversité marine.



AG CAFE 2024 © CAFE



# 3. RAPPORT FINANCIER

## 1. ETATS FINANCIERS AUDITÉS

Les états financiers 2024 ont été audités par le Cabinet Level Smart Audit & Expertise (LSAE).



Siège : Lot 121 K/01 Ambodisaha – Ambohidratrimo  
Bureau : Immeuble ARO, Porte B09 2è étage  
Villa des Jeux Ankorondrano  
Téléphone : + 261 34 04 040 69  
+ 261 34 24 843 49  
E-mail : [lsae@levelsmart.mg](mailto:lsae@levelsmart.mg)  
RCS : Antananarivo 2024B01198 –  
NIF : 2018940016 - STAT - 69202112024011221

**Aux Administrateurs et au Directeur Exécutif  
de la Fondation pour les Aires Protégées et  
la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos au 31 Décembre 2024

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints présentant un résultat bénéficiaire de Ariary 28.528.786.004,31 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables appliqués à Madagascar (PCG 2005).

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers annuels**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément au PCG 2005, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Antananarivo, le 17 Juin 2025

Le Commissaire aux comptes  
Level Smart Audit & Expertise

**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES  
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

**Bilans**

arrêtés au 31 Décembre  
(Montants exprimés en Ariary)

| Actifs                                     | Note | 2024                      |                            |                           | 2023 Retraité (*)         | Variation                   | Variation %  |
|--------------------------------------------|------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------|
|                                            |      | Brut                      | Amort./Prov.               | Net                       | Net                       |                             |              |
| <b>Actifs non courants</b>                 |      |                           |                            |                           |                           |                             |              |
| Immobilisations incorporelles              | 4.1  | 98.488.800,00             | ( 57.369.080,00)           | 41.119.720,00             | 56.801.920,00             | ( 15.682.200,00)            | (28%)        |
| Immobilisations corporelles                | 4.2  | 2.426.952.278,82          | ( 1.210.564.874,94)        | 1.216.387.403,88          | 1.095.840.342,12          | 120.547.061,77              | +11%         |
| Immobilisations en cours                   |      | -                         | -                          | -                         | 42.850.680,00             | ( 42.850.680,00)            | (100%)       |
| Participation investissements locaux       | 4.3  | 5.057.000.000,00          | -                          | 5.057.000.000,00          | 2.800.000.000,00          | 2.257.000.000,00            | +81%         |
| Investissements à l'étranger (*)           | 4.4  | 685.750.137.668,98        | -                          | 685.750.137.668,98        | 613.281.521.442,76        | 72.468.616.226,22           | +12%         |
| Immobilisations financières                |      | 3.371.000,00              | -                          | 3.371.000,00              | 3.371.000,00              | -                           | +0%          |
| <b>Total Actifs non courants</b>           |      | <b>693.335.949.747,80</b> | <b>( 1.267.933.954,94)</b> | <b>692.068.015.792,86</b> | <b>617.280.385.384,88</b> | <b>74.787.630.407,99</b>    | <b>+12%</b>  |
| <b>Actifs courants</b>                     |      |                           |                            |                           |                           |                             |              |
| Autres créances et actifs assimilés        | 5    | 5.557.789.115,26          | ( 190.456.887,60)          | 5.367.332.227,66          | 2.077.627.110,23          | 3.289.705.117,43            | +159%        |
| Compte d'attente à régulariser actif       | 6    | 7.112.784.037,17          | ( 560.900.000,00)          | 6.551.884.037,17          | 6.611.885.476,69          | ( 60.001.439,52)            | (1%)         |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie (*) | 7    | 98.190.879.338,26         | -                          | 98.190.879.338,26         | 118.567.244.269,87        | ( 20.376.364.931,61)        | (17%)        |
| <b>Total Actifs courants</b>               |      | <b>110.861.452.490,69</b> | <b>( 751.356.887,60)</b>   | <b>110.110.095.603,09</b> | <b>127.256.756.856,79</b> | <b>( 17.146.661.253,70)</b> | <b>(13%)</b> |
| <b>Total des Actifs</b>                    |      | <b>804.197.402.238,49</b> | <b>( 2.019.290.842,54)</b> | <b>802.178.111.395,95</b> | <b>744.537.142.241,67</b> | <b>57.640.969.154,29</b>    | <b>+8%</b>   |

Les notes annexes font partie intégrante de ces États Financiers

(\*) La Fondation a présenté des États Financiers 2023 retraités car le changement de méthodes comptables (voir note 18) a un effet important sur les informations contenues dans ces États Financiers.



**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES  
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

**Bilans**

arrêtés aux 31 Décembre  
(Montants exprimés en Ariary)

| Capitaux propres et Passifs              | Note     | 2024                      | 2023 Retraité (*)         | Variation                | Variation %  |
|------------------------------------------|----------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------|
| <b>Capitaux propres</b>                  |          |                           |                           |                          |              |
| Dotations en Capital                     |          | 531.249.473.999,17        | 505.793.783.477,93        | 25.455.690.521,24        | +5%          |
| Fonds reçus avec mandat de gestion       |          | 32.126.240.164,92         | 23.677.597.366,88         | 8.448.642.798,04         | +36%         |
| Dépenses cumulées sur réalisation        |          | ( 24.827.802.866,61)      | ( 20.358.218.142,23)      | ( 4.469.584.724,38)      | +22%         |
| Report à nouveau                         |          | 231.807.601.344,50        | 165.362.590.570,94        | 66.445.010.773,55        | +40%         |
| Résultat de l'exercice                   |          | 28.524.829.294,31         | 66.445.010.773,55         | ( 37.920.181.479,24)     | (57%)        |
| <b>Total Capitaux propres</b>            | <b>8</b> | <b>798.880.341.936,28</b> | <b>740.920.764.047,08</b> | <b>57.959.577.889,20</b> | <b>+8%</b>   |
| <b>Passifs non courants</b>              |          |                           |                           | -                        |              |
| Subvention d'équipement                  |          | 13.450.954,44             | -                         | 13.450.954,44            | +100%        |
| Fonds avec mandat de gestion             |          | -                         | -                         | -                        | +0%          |
| <b>Total Passifs non courants</b>        | <b>9</b> | <b>13.450.954,44</b>      | <b>-</b>                  | <b>13.450.954,44</b>     | <b>+100%</b> |
| <b>Passifs courants</b>                  |          |                           |                           | -                        |              |
| Créditeurs divers                        | 10       | 3.284.318.505,23          | 3.616.378.194,59          | ( 332.059.689,36)        | (9%)         |
| Compte d'attente à régulariser passif    |          | -                         | -                         | -                        | +0%          |
| <b>Total Passifs courants</b>            |          | <b>3.284.318.505,23</b>   | <b>3.616.378.194,59</b>   | <b>( 332.059.689,36)</b> | <b>(9%)</b>  |
| <b>Total Capitaux propres et Passifs</b> |          | <b>802.178.111.395,95</b> | <b>744.537.142.241,67</b> | <b>57.640.969.154,29</b> | <b>+8%</b>   |

Les notes annexes font partie intégrante de ces États Financiers

(\*) La Fondation a présenté des États Financiers 2023 retraités car le changement de méthodes comptables (voir note 18) a un effet important sur les informations contenues dans ces États Financiers.

**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES  
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

**Comptes de résultat par nature**  
aux 31 Décembre  
(Montants exprimés en Ariary)

|                                                                   | Note | 2024                        | 2023 Retraité (*)           | Variation                   | Variation %  |
|-------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|
| Chiffre d'affaires                                                |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| Production stockée                                                |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| Production immobilisée                                            |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| <b>I- Production de l'exercice</b>                                |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| Achats consommés                                                  | 11   | ( 150.420.697,52)           | ( 105.064.534,34)           | ( 45.356.163,18)            | +43%         |
| Services extérieurs et autres consommations                       | 12   | ( 6.062.379.046,01)         | ( 4.286.165.048,50)         | ( 1.776.213.997,51)         | +41%         |
| <b>II- Consommation de l'exercice</b>                             |      | <b>( 6.212.799.743,53)</b>  | <b>( 4.391.229.582,84)</b>  | <b>( 1.821.570.160,69)</b>  | <b>+41%</b>  |
| <b>III- Valeur Ajoutée</b>                                        |      | <b>( 6.212.799.743,53)</b>  | <b>( 4.391.229.582,84)</b>  | <b>( 1.821.570.160,69)</b>  | <b>+41%</b>  |
| Impôts, taxes et versements assimilés                             |      | ( 3.372.200,00)             | ( 1.429.000,00)             | ( 1.943.200,00)             | +136%        |
| Charges de personnel                                              | 13   | ( 1.724.628.989,19)         | ( 1.390.583.996,73)         | ( 334.044.992,46)           | +24%         |
| <b>IV- Excédent Brut D'exploitation</b>                           |      | <b>( 7.940.800.932,72)</b>  | <b>( 5.783.242.579,57)</b>  | <b>( 2.157.558.353,15)</b>  | <b>+37%</b>  |
| Autres produits opérationnels                                     | 14   | 8.185.905.246,52            | 6.293.268.295,06            | 1.892.636.951,46            | +30%         |
| Autres charges opérationnelles                                    | 15   | ( 29.053.226.459,41)        | ( 21.465.727.742,62)        | ( 7.587.498.716,79)         | +35%         |
| Dotations aux amortissements, aux provisions et pertes de valeurs |      | ( 934.229.406,83)           | ( 154.624.448,43)           | ( 779.604.958,40)           | +502%        |
| Reprise sur provisions et pertes de valeurs                       |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| <b>V- Résultat Opérationnel</b>                                   |      | <b>( 29.742.351.552,44)</b> | <b>( 21.110.326.475,56)</b> | <b>( 8.632.025.076,88)</b>  | <b>+41%</b>  |
| Produits financiers                                               | 16   | 88.878.351.519,21           | 107.999.254.122,42          | ( 19.120.902.603,21)        | (18%)        |
| Charges financières                                               | 17   | ( 30.611.170.672,46)        | ( 20.443.916.873,31)        | ( 10.167.253.799,15)        | +50%         |
| <b>VI- Résultat Financier</b>                                     |      | <b>58.267.180.846,75</b>    | <b>87.555.337.249,11</b>    | <b>( 29.288.156.402,36)</b> | <b>(33%)</b> |
| <b>VII- Résultat Avant Impôt</b>                                  |      | <b>28.524.829.294,31</b>    | <b>66.445.010.773,55</b>    | <b>( 37.920.181.479,24)</b> | <b>(57%)</b> |
| Impôt exigible sur le résultat                                    |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| Impôts différés                                                   |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| <b>Total des produits des activités ordinaires</b>                |      | <b>97.064.256.765,73</b>    | <b>114.292.522.417,48</b>   | <b>( 17.228.265.651,75)</b> | <b>(15%)</b> |
| <b>Total des charges des activités ordinaires</b>                 |      | <b>( 68.539.427.471,42)</b> | <b>( 47.847.511.643,93)</b> | <b>( 20.691.915.827,49)</b> | <b>+43%</b>  |
| <b>VIII- Résultat net des activités ordinaires</b>                |      | <b>28.524.829.294,31</b>    | <b>66.445.010.773,55</b>    | <b>( 37.920.181.479,24)</b> | <b>(57%)</b> |
| Produits extraordinaires                                          |      | -                           | -                           | -                           |              |
| Charges extraordinaires                                           |      | -                           | -                           | -                           |              |
| <b>IX- Résultat Extraordinaire</b>                                |      | <b>-</b>                    | <b>-</b>                    | <b>-</b>                    |              |
| <b>VII- Résultat Net de l'exercice</b>                            |      | <b>28.524.829.294,31</b>    | <b>66.445.010.773,55</b>    | <b>( 37.920.181.479,24)</b> | <b>(57%)</b> |

Les notes annexes font partie intégrante de ces États Financiers

(\*) La Fondation a présenté des États Financiers 2023 retraités car le changement de méthodes comptables (voir note 18) a un effet important sur les informations contenues dans ces États Financiers.



**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES  
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

**Comptes de résultat par fonction**  
aux 31 Décembre  
(Montants exprimés en Ariary)

|                                              | Note | 2024                        | 2023 Retraité (*)           | Variation                   | Variation %  |
|----------------------------------------------|------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|
| Produits des activités ordinaires            |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| Coût des ventes                              |      | ( 6.212.799.743,53)         | ( 4.391.229.582,84)         | ( 1.821.570.160,69)         | +41%         |
| <b>Marge Brute</b>                           |      | <b>( 6.212.799.743,53)</b>  | <b>( 4.391.229.582,84)</b>  | <b>( 1.821.570.160,69)</b>  | <b>+41%</b>  |
| Autres produits opérationnels                | 14   | 8.185.905.246,52            | 6.293.268.295,06            | 1.892.636.951,46            | +30%         |
| Coûts commerciaux                            | 13   | ( 1.724.628.989,19)         | ( 1.390.583.996,73)         | ( 334.044.992,46)           | +24%         |
| Charges administratives                      |      | ( 937.601.606,83)           | ( 156.053.448,43)           | ( 781.548.158,40)           | +498%        |
| Autres charges opérationnelles               | 15   | ( 29.053.226.459,41)        | ( 21.465.727.742,62)        | ( 7.587.498.716,79)         | +35%         |
| <b>Résultat Opérationnel</b>                 |      | <b>( 29.742.351.552,44)</b> | <b>( 21.110.326.475,56)</b> | <b>( 8.632.025.076,88)</b>  | <b>+41%</b>  |
| Produits financiers                          | 16   | 88.878.351.519,21           | 107.999.254.122,42          | ( 19.120.902.603,21)        | (18%)        |
| Charges financières                          | 17   | ( 30.611.170.672,46)        | ( 20.443.916.873,31)        | ( 10.167.253.799,15)        | +50%         |
| <b>Résultat avant Impôt</b>                  |      | <b>28.524.829.294,31</b>    | <b>66.445.010.773,55</b>    | <b>( 37.920.181.479,24)</b> | <b>(57%)</b> |
| Impôts exigibles sur résultats               |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| Impôts différés                              |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| <b>Résultat net des activités ordinaires</b> |      | <b>28.524.829.294,31</b>    | <b>66.445.010.773,55</b>    | <b>( 37.920.181.479,24)</b> | <b>(57%)</b> |
| Charges extraordinaires                      |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| Produits extraordinaires                     |      | -                           | -                           | -                           | +0%          |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>            |      | <b>28.524.829.294,31</b>    | <b>66.445.010.773,55</b>    | <b>( 37.920.181.479,24)</b> | <b>(57%)</b> |

Les notes annexes font partie intégrante de ces États Financiers

(\*) La Fondation a présenté des États Financiers 2023 retraités car le changement de méthodes comptables (voir note 18) a un effet important sur les informations contenues dans ces États Financiers.

**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES  
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

**Tableaux de flux de trésorerie**  
aux 31 Décembre  
(Méthode directe)  
(Montants exprimés en Ariary)

|                                                                              | 2024                        | 2023 Retraité               |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                 |                             |                             |
| Encaissement reçus (clients et autres débiteurs)                             | 2.773,00                    | 1.712,20                    |
| Sommes versées (fournisseurs, personnel et autres créiteurs d'exploitation)  | ( 4.735.155.767,46)         | ( 4.654.384.831,27)         |
| Intérêts et autres frais financiers payés                                    | ( 1.572.997.934,20)         | ( 1.226.149.794,53)         |
| Subventions reçues                                                           | 2.500.000.000,00            | -                           |
| Subventions accordées                                                        | ( 32.444.177.348,88)        | ( 21.321.793.301,09)        |
| Flux de trésorerie liés à des événements extraordinaires                     | -                           | -                           |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)</b>    | <b>( 36.252.328.277,54)</b> | <b>( 27.202.326.214,69)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                |                             |                             |
| Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | -                           | -                           |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles    | -                           | -                           |
| Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières                  | ( 3.843.494.781,00)         | ( 1.167.513.040,04)         |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations financières                     | -                           | -                           |
| Intérêts encaissés sur placements financiers                                 | 58.267.663.033,87           | 155.375.446.344,27          |
| Variation des investissements à l'étranger (*)                               | ( 72.468.616.226,22)        | ( 192.359.168.855,18)       |
| Dividendes et quote-part de résultats reçus                                  | -                           | -                           |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)</b>   | <b>( 18.044.447.973,35)</b> | <b>( 38.151.235.550,95)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                  |                             |                             |
| Encaissements suite à l'émission d'actions                                   | -                           | -                           |
| Encaissements suite au déblocage des endowments funds                        | 25.456.794.521,24           | 49.864.316.196,00           |
| Fonds reçus des bailleurs                                                    | 8.463.616.798,04            | 6.620.934.100,55            |
| Encaissement provenant d'emprunts                                            | -                           | -                           |
| Émission d'emprunts ou d'autres dettes assimilées                            | -                           | -                           |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)</b>     | <b>33.920.411.319,28</b>    | <b>56.485.250.296,55</b>    |
| <b>Variation de trésorerie de la période (A+B+C)</b>                         | <b>( 20.376.364.931,61)</b> | <b>( 8.868.311.469,09)</b>  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (*)      | 118.567.244.269,87          | 127.435.555.738,96          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (*)       | 98.190.879.338,26           | 118.567.244.269,87          |
| <b>Variation de trésorerie de la période</b>                                 | <b>( 20.376.364.931,61)</b> | <b>( 8.868.311.469,09)</b>  |

Les notes annexes font partie intégrante de ces États Financiers

(\*) La Fondation a présenté des États Financiers 2023 retraités car le changement de méthodes comptables (voir note 18) a un effet important sur les informations contenues dans ces États Financiers.



**FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES  
ET LA BIODIVERSITE DE MADAGASCAR**

**Tableau de variation des capitaux propres**  
aux 31 Décembre  
(Montants exprimés en Ariary)

|                                         | Dotations en capital | Fonds reçus des bailleurs de fonds | Dépenses cumulées de fonctionnement | Autres capitaux propres | Résultat             | Total              |
|-----------------------------------------|----------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|
| <b>Solde au 31 Décembre 2022</b>        | 455.929.467.281,93   | 17.056.663.266,33                  | ( 16.726.923.897,39)                | 174.933.049.767,93      | ( 77.580.019.491,12) | 553.612.236.927,68 |
| Changement de méthode comptable         | -                    | -                                  | -                                   | -                       | -                    | -                  |
| Correction d'erreurs                    | -                    | -                                  | -                                   | -                       | -                    | -                  |
| Autres produits et charges              | -                    | -                                  | -                                   | -                       | -                    | -                  |
| Affectation résultat & report à nouveau | -                    | -                                  | -                                   | ( 77.580.019.491,12)    | 77.580.019.491,12    | -                  |
| Opération en capital                    | 49.864.316.196,00    | 6.620.934.100,55                   | ( 3.631.294.244,84)                 | 68.009.560.294,13       | -                    | 120.863.516.345,84 |
| Résultat net de l'exercice 2023         | -                    | -                                  | -                                   | -                       | 66.445.010.773,55    | 66.445.010.773,55  |
| <b>Solde au 31 Décembre 2023</b>        | 505.793.783.477,93   | 23.677.597.366,88                  | ( 20.358.218.142,23)                | 165.362.590.570,94      | 66.445.010.773,55    | 740.920.764.047,08 |
| Changement de méthode comptable         |                      |                                    |                                     |                         |                      | -                  |
| Correction d'erreurs                    |                      |                                    |                                     |                         |                      | -                  |
| Autres produits et charges              |                      |                                    |                                     |                         |                      | -                  |
| Affectation résultat & report à nouveau |                      |                                    |                                     |                         |                      | -                  |
| Opération en capital                    | 25.455.690.521,24    | 8.448.642.798,04                   | ( 4.469.584.724,38)                 | 66.445.010.773,55       | ( 66.445.010.773,55) | 29.434.748.594,90  |
| Résultat net de l'exercice 2024         |                      |                                    |                                     |                         | 28.528.786.004,31    | 28.528.786.004,31  |
| <b>Solde au 31 Décembre 2024</b>        | 531.249.473.999,17   | 32.126.240.164,92                  | ( 24.827.802.866,61)                | 231.807.601.344,49      | 28.528.786.004,31    | 798.884.298.646,28 |

Les notes annexes font partie intégrante de ces États Financiers

(\*) La Fondation a présenté des États Financiers 2023 retraités car le changement de méthodes comptables (voir note 18) a un effet important sur les informations contenues dans ces États Financiers.

**Aux Administrateurs et au Directeur Exécutif  
de la Fondation pour les Aires Protégées  
et la Biodiversité de Madagascar  
(FAPBM)**

**Rapport spécial**

du Commissaire aux comptes  
relatifs aux articles 18 et 19 de la Loi 2004-014 du 19 Août 2004  
Exercice clos au 31 Décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles 18 et 19 de la loi 2004-014 portant régime des Fondations à Madagascar, en notre qualité de Commissaire Aux comptes de votre entité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

**1. Conventions conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours des exercices antérieurs à l'exercice 2024 dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 :**

✓ **Investissement local**

Personne concernée :

Miarakap Investment SA, dont le Président du Conseil d'Administration est Mr Fredy Rajaonera-Andriambelo

Nature et l'objet de la convention :

Souscription au capital du Fonds d'investissements Miarakap pour 1.600 actions pour un total de Ariary 2.600.000.000 en date du 25 janvier 2023.

Modalités :

la libération de la 2<sup>ème</sup> tranche de 25% Ariary 700.000.000 a été effective en 23 janvier 2024, et la libération de la 3<sup>ème</sup> tranche de 20%, soit 560.000.000,00 a été effective en Novembre 2024

**2. Conventions conclues au cours de l'exercice 2024**

- NÉANT -

**3. Conventions interdites**

En ce qui concerne les conventions interdites (article 18) de la loi 2004-014 portant régime des Fondations à Madagascar, nous avons été informés qu'aucune opération tombant sous le coup dudit article s'y rapportant n'a été effectué au cours de l'exercice 2024.

Antananarivo, le 17 Juin 2025

Le Commissaire aux comptes

Level Smart Audit & Expertise





## 2. LES MARCHÉS FINANCIERS EN 2024 : UNE ANNÉE CONTRASTÉE MAIS GLOBALEMENT POSITIVE

### 2.1. Un contexte macroéconomique porteur... dominé par la résilience américaine

L'année 2024 a bénéficié d'un environnement macroéconomique favorable à la performance des actifs financiers. Après les incertitudes inflationnistes des années précédentes, l'activité économique mondiale a surpris par sa robustesse. Le PIB mondial a affiché une croissance supérieure à 3 %, soutenue par la consommation des ménages, les dépenses publiques et un rebond du commerce international. Cette dynamique a favorisé une meilleure confiance sur les marchés.

Les États-Unis ont joué un rôle moteur dans cette reprise. Le marché boursier américain, symbolisé par l'indice S&P 500, a progressé de +25 %, soit sa meilleure performance depuis 2019. Cette hausse est largement attribuable aux géants technologiques réunis sous l'appellation des "Magnificent Seven" (Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta, Tesla). Ces entreprises, bénéficiant d'une forte avance technologique et d'une capitalisation massive, ont concentré l'essentiel des flux financiers.

Cette concentration peut toutefois représenter un risque systémique, car elle rend le marché vulnérable à toute baisse brutale de la valorisation de ces quelques titres majeurs.



*Haliaeetus vociferoides*,  
Sahamalaza © FAPBM

### 2.2. Obligations et dollar en hausse : le rôle de la politique monétaire

En parallèle, les obligations d'entreprise ont offert des rendements attractifs, en particulier sur le segment High Yield, où la compression des spreads (marges de crédit) a favorisé la valorisation. La demande soutenue pour des actifs offrant du rendement, dans un contexte de taux d'intérêt encore relativement élevés, a soutenu ce segment.

La monnaie américaine s'est également appréciée, avec une hausse de +6 % du dollar face à l'euro, alimentée par le différentiel de croissance et de politique monétaire entre les deux zones. Ce phénomène a renforcé l'attractivité des actifs libellés en USD pour les investisseurs internationaux.

### 2.3. Des turbulences ponctuelles : volatilité géopolitique et tensions de marché

Cependant, cette performance annuelle masque des épisodes de forte volatilité. Le début des baisses de taux a été plus lent que prévu, freinant la performance des obligations souveraines, notamment à long terme. Aux États-Unis, le rendement des Treasuries à 10 ans a encore progressé, marquant quatre années consécutives de hausse, du jamais-vu depuis les années 1980.

Sur le plan international, l'intensification des tensions au Moyen-Orient au mois d'avril (attaque de drones, perturbation du transport pétrolier) a accentué l'aversion au risque. En Europe, les marchés français ont pâti de l'instabilité politique liée à l'éclatement de la majorité présidentielle, affaiblissant la confiance des investisseurs.

Enfin, un épisode marquant a eu lieu à l'été 2024, lorsque la Bank of Japan a relevé ses taux, provoquant un débouclage massif des opérations de carry trade sur le yen. Cela a généré un brusque repli des marchés, suivi d'un rebond technique une fois les tensions absorbées.

Dans ce contexte de tensions et d'incertitudes, l'or a vu son prix grimper fortement, enregistrant sa plus forte performance annuelle depuis 2010, preuve d'un retour en force des valeurs refuges.



Ranomafana © FAPBM

## 3. LE PORTEFEUILLE FINANCIER DE LA FAPBM À FIN 2024

### 3.1. Valeur consolidée et stratégie d'allocation

Au 31 décembre 2024, le portefeuille consolidé de la FAPBM, déposé en Suisse, atteignait USD 157,2 millions. Ce montant s'inscrit en hausse par rapport à l'apport cumulé de USD 155,0 millions, et ce malgré les retraits effectués pour les subventions et dépenses courantes.

La stratégie de diversification par classe d'actifs reste en adéquation avec la Politique d'Investissement révisée (mars 2024), qui recommande une allocation équilibrée entre :

- Actifs liquides (actions, obligations cotées) : proportion stable et conforme aux objectifs.
- Private Equity / Private Debt (impact investing) : en cours de constitution, avec une montée en puissance progressive.

Fonds nouvellement souscrits :

- Adenia Capital V (1,5 M USD) : acteur régional spécialisé dans la croissance d'entreprises africaines.
- Africa Credit Opportunities Fund 3A (3 M USD) : fonds de dette destiné à des projets à fort impact socio-économique.
- DIC Latin American Fund IV, L.P. (3 M USD) : diversification géographique vers l'Amérique Latine, orientée PME durables.

Ces engagements sont appelés progressivement. Le portefeuille atteindra sa cible d'exposition d'ici 2 à 3 ans.

## Frais de gestion maîtrisés

Les frais totaux de gestion en 2024 se sont établis à 0,41 % de la valeur du portefeuille. Cette stabilité témoigne d'une bonne maîtrise des coûts de conseil, de garde et d'exécution.

TABLEAU 7. COMPARATIF HISTORIQUE

| Année | Taux de frais |
|-------|---------------|
| 2022  | 0,43 %        |
| 2023  | 0,37 %        |
| 2024  | 0,41 %        |

Source : FAPBM

**Remarque :** L'augmentation en 2024 est liée à la structuration des nouveaux véhicules d'impact, nécessitant un accompagnement technique plus soutenu (due diligence, structuration juridique, etc.).

### 3.2. Performance du portefeuille : +5,10 % en 2024

La performance annuelle nette du portefeuille a atteint +5,10 %, légèrement au-dessus de l'objectif stratégique de +5 % net, défini dans la politique d'investissement 2024 (contre 4 % dans la version 2020).

## Détail par classe d'actifs :

- **Actions cotées : +11,5 %**  
→ Bonne performance absolue mais inférieure au benchmark (S&P 500), en raison d'une moindre exposition aux « Magnificent Seven ».
- **Obligations High Yield : +9,4 %**  
→ Surperformance nette grâce à une bonne sélection de titres dans des marchés porteurs (Afrique, Asie du Sud).
- **Obligations Investment Grade : en ligne avec le benchmark**  
→ Rôle de stabilisation, rendement réel positif.
- **Impact Investing : -6,7 %**  
→ Performance préoccupante. Certains fonds ont affiché des pertes ou une faible rentabilité. Moyenne pondérée cible : **+6,8 % net**.  
→ Révision des critères de sélection en 2025 : accent sur la performance financière et l'historique vérifiable des gestionnaires.



### 3.3. ISR : un portefeuille responsable à plusieurs niveaux

La FAPBM applique une approche ISR structurée, combinant plusieurs des 7 stratégies reconnues d'investissement responsable :

- **Exclusion sectorielle (100 % du portefeuille) :** retrait des secteurs à forte externalité négative (armement, charbon, tabac, etc.)
- **Intégration SGES (100 %) :** chaque actif est analysé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

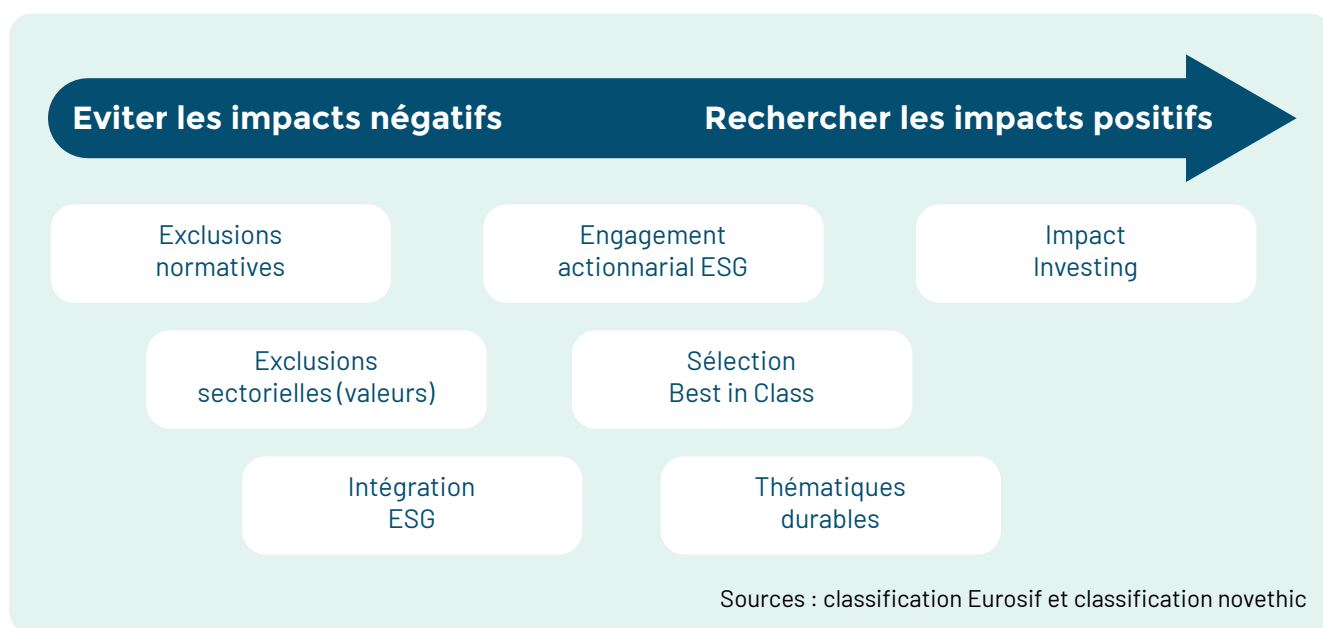
- **Engagement actionnarial (40 %) :** vote actif et dialogue avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques.

- **Impact investing (9 %) :** investissements ayant un objectif social et environnemental direct et mesurable.

**Objectif :** atteindre **15 %** d'impact investing d'ici 2026.

L'ISR (investissement responsable et durable) recouvre les sept différentes stratégies ci-dessous :

FIGURE 9. LES SEPT STRATÉGIES DE L'ISR



Source : FAPBM



# 4. RESSOURCES ET EMPLOIS LOCAUX DE LA FAPBM : ÉVOLUTION 2023-2024

## 4.1. Hausse des ressources disponibles : +43 %

En 2024, la FAPBM a bénéficié de **7,2 M USD de revenus du capital**, issus des performances du portefeuille. À cela s'ajoutent :

- **0,5 M USD du Sinking Fund KfW** (tranche 2023 reçue en 2024)
- **1,8 M USD** d'apports de projets gérés :
  - Lemur Portal,
  - GEF6 AMP,
  - Projet Baobabs,
  - Projet BRIDGE,
  - Capacités FAPBM, Ankarafantsika
  - Variation totale par rapport à 2023 : +43 %

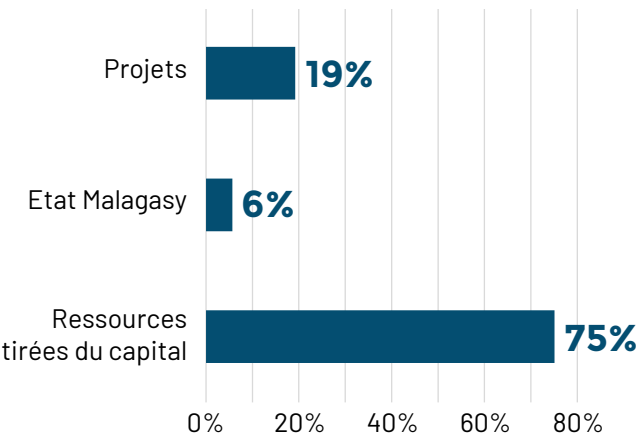
TABLEAU 8. EVOLUTION DES RESSOURCES EN USD (2023-2024)

| Rubrique           | 2023      | 2024      | Variation |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Revenus du capital | 5 336 161 | 7 276 142 | +36%      |
| Etat Malagasy      | 0         | 552 435   |           |
| Projets            | 1 448 032 | 1 863 035 | +29%      |
| Total              | 6 784 193 | 9 691 612 | +43%      |

Source : FAPBM

**Synthèse :** L'année 2024 marque une progression notable des ressources disponibles pour la FAPBM, avec une augmentation globale de 43 % par rapport à 2023. Cette dynamique résulte en grande partie des revenus du capital générés par les performances financières du portefeuille d'investissement, qui s'élèvent à 7,2 millions USD. Cette performance confirme la robustesse de la stratégie financière adoptée par la Fondation, capable de générer des revenus substantiels en contexte volatil. À ces revenus s'ajoutent 0,5 million USD issus du Sinking Fund de la KfW (tranche différée de 2023), illustrant la régularité des engagements des partenaires financiers, ainsi que 1,8 million USD provenant de projets spécifiques tels que *Lemur Portal*, *GEF6 AMP*, ou encore *Projet BRIDGE*, démontrant la capacité croissante de la FAPBM à attirer et gérer des financements orientés projets.

FIGURE 10. RÉPARTITION DES RESSOURCES EN 2024



Source : FAPBM

Les ressources mises à la disposition de la FAPBM au titre de l'année 2024 ont connu une hausse de 43 % par rapport à l'année 2023 :



CMK© FAPBM

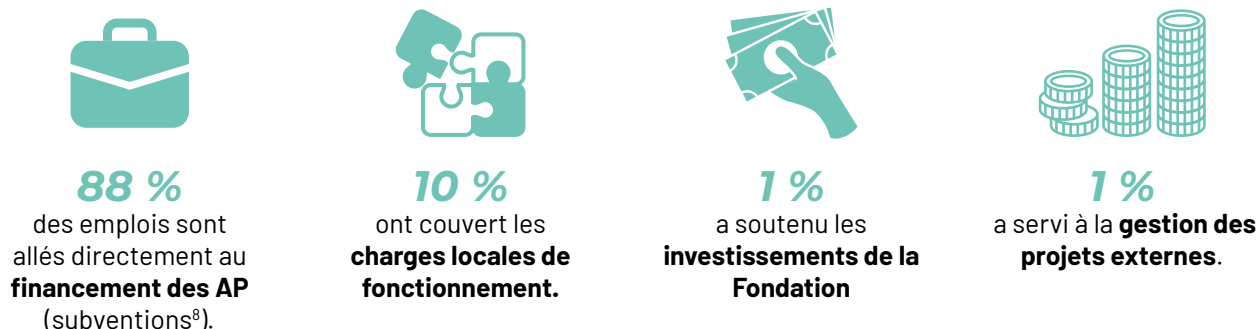


Cette hausse des ressources traduit à la fois une **consolidation des acquis historiques** (fonds de dotation performant, engagements KfW) et une **montée en puissance des fonctions opérationnelles** de la Fondation, désormais compétente dans la coordination de projets thématiques d'envergure.

Elle reflète aussi la crédibilité grandissante de la FAPBM auprès des bailleurs, grâce à sa gestion rigoureuse, sa transparence et ses impacts démontrés sur le terrain. Ce niveau inédit de ressources positionne la Fondation dans une posture favorable pour planifier des investissements plus ambitieux dès 2025, tout en renforçant sa capacité à financer durablement les aires protégées et les initiatives communautaires connexes.

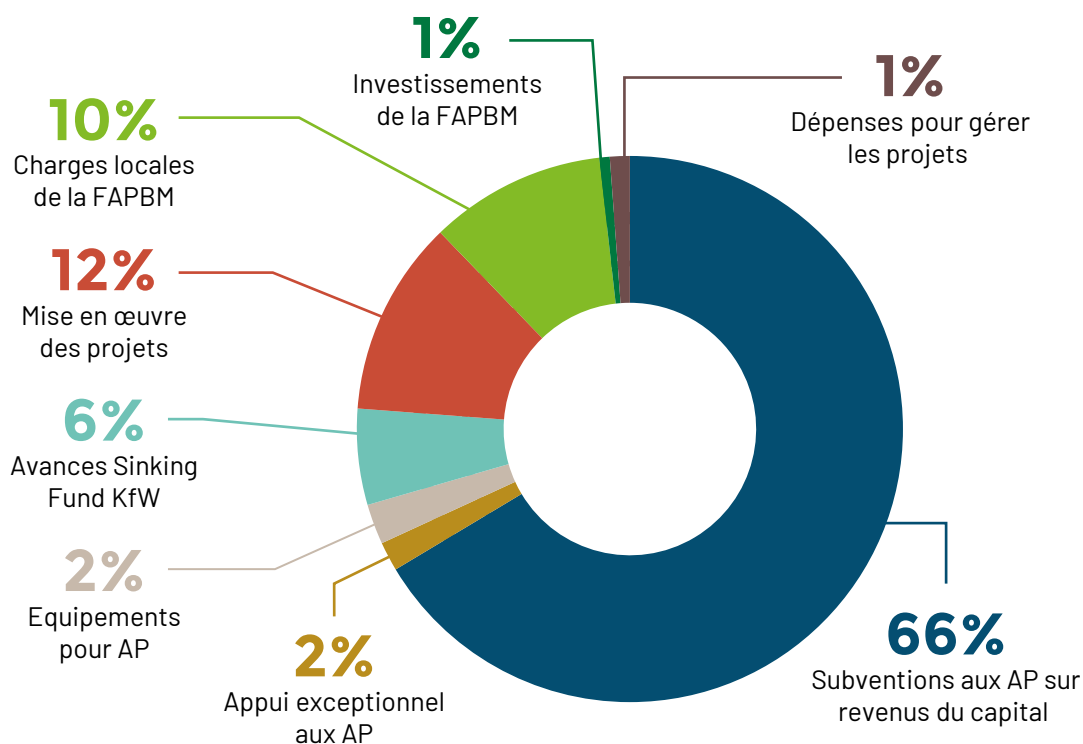
## 4.2. Emplois locaux : +28 %, dont +38 % pour les AP

La FAPBM a significativement augmenté ses dépenses locales, avec une hausse de 28 %. En particulier :



Cette croissance reflète l'augmentation du nombre de projets gérés et la volonté stratégique de réinvestir une part accrue des revenus au niveau local.

FIGURE 11. RÉPARTITION DES EMPLOIS LOCAUX EN 2024



Source : FAPBM

8 Inclus : habituel, exceptionnel, Intervention spéciale, feux, Appui au Renforcement, équipement, avance sur sinking fund, projets

TABLEAU 9. ÉVOLUTION DES EMPLOIS LOCAUX EN USD (2023-2024)

| Rubrique                                  | 2023             | 2024             | Variation   |
|-------------------------------------------|------------------|------------------|-------------|
| Subventions aux AP sur revenus du capital | 4 164 618        | 5 745 542        | +38%        |
| Appui exceptionnel aux AP                 | 350 565          | 149 866          | -57%        |
| Avances Sinking Fund KfW                  | 481 056          | 491 810          | +2%         |
| Equipements pour AP                       |                  | 205 966          |             |
| Mise en œuvre des projets                 | 1 003 891        | 1 002 133        | 0%          |
| Charges locales de la FAPBM               | 674 566          | 902 329          | +34%        |
| Investissements de la FAPBM               | 23 351           | 52 927           | +127%       |
| Dépenses pour gérer les projets           | 54 183           | 101 734          | +88%        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>6 752 230</b> | <b>8 652 307</b> | <b>+28%</b> |

Source : FAPBM



**Synthèse :** En 2024, la FAPBM a enregistré une hausse de 28 % des emplois locaux, illustrant sa volonté stratégique de maximiser l'impact direct de ses ressources sur le terrain. Cette orientation renforce non seulement l'efficacité des financements, mais aussi la confiance des partenaires, qui voient leurs contributions traduites en actions concrètes au bénéfice des écosystèmes et des communautés riveraines.

La croissance observée résulte également de l'augmentation du nombre de projets opérationnels que la FAPBM coordonne désormais, ce qui requiert une mobilisation accrue de moyens à l'échelle locale. Avec 11<sup>9</sup> % des emplois sur place et 1 % à la gestion de projets externes, la Fondation parvient à maintenir une structure légère et efficiente, concentrant l'essentiel de ses dépenses sur ses missions cœur. Cette performance démontre une gestion rigoureuse et alignée sur les principes de subsidiarité et de proximité, contribuant à ancrer la FAPBM comme un modèle de financement direct et territorial de la conservation à Madagascar.



9 Dont 10% charges locales et 1% investissements





CMK © FAPBM

### 4.3. Charges locales de fonctionnement : +34 %

Les **charges locales** ont progressé de **34 %**, en raison :

- De l'augmentation des salaires liée à la réorganisation de l'organigramme (cf. annexe).
- De la montée en charge de projets nécessitant un appui administratif renforcé.
- De l'extension de l'activité vers de nouveaux partenaires, AP et zones d'intervention.

**Répartition proposée par poste :**

- Ressources humaines
- Services généraux
- Frais de déplacement et de mission
- Communication et digitalisation

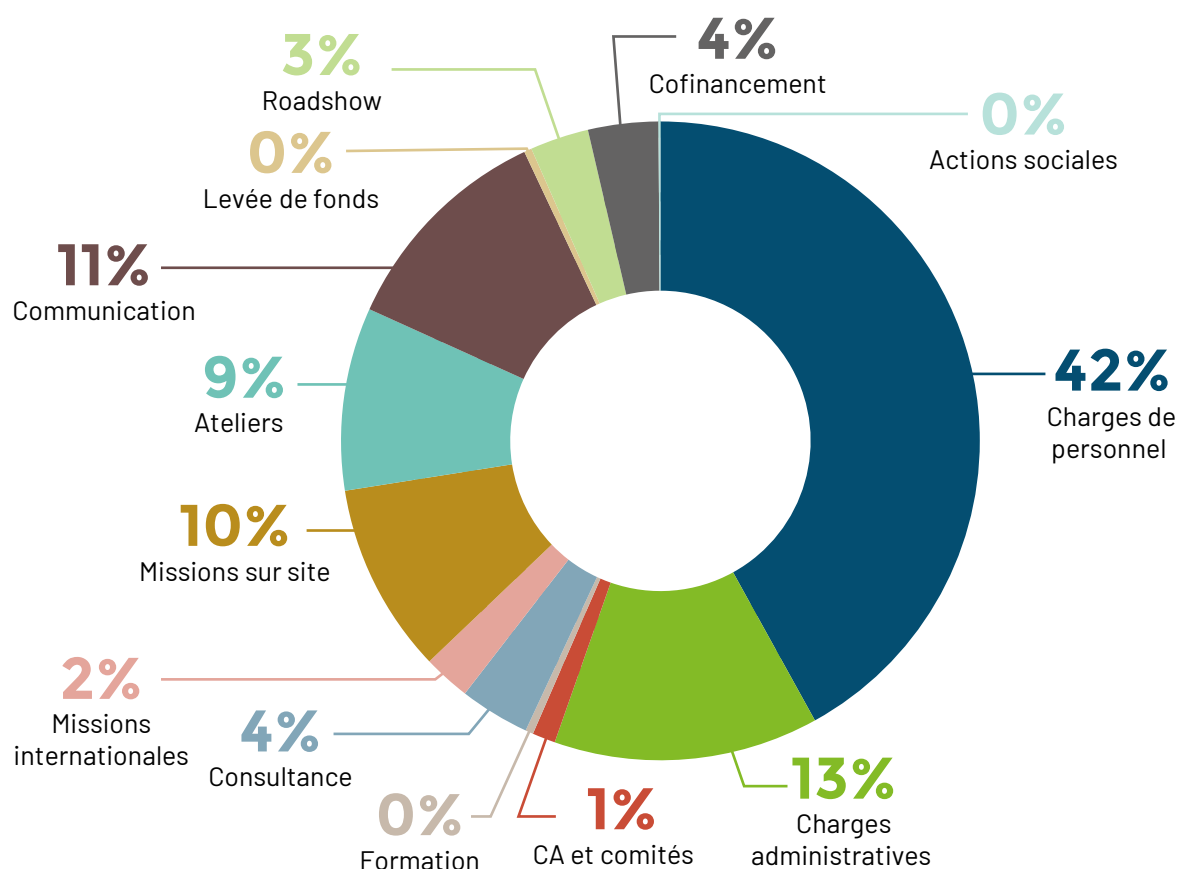
TABLEAU 10. EVOLUTION DES CHARGES LOCALES EN USD (2023-2024)

| Rubrique                 | 2023           | 2024           | Variation   |
|--------------------------|----------------|----------------|-------------|
| Charges de personnel     | 315 638        | 378 637        | +20%        |
| Charges administratives  | 90 797         | 120 979        | +33%        |
| CA et comités            | 10 697         | 10 522         | -2%         |
| Formation                | 2 653          | 3 589          | +35%        |
| Consultance              | 18 061         | 32 034         | +77%        |
| Missions internationales | 42 219         | 21 560         | -49%        |
| Missions sur sites       | 44 801         | 86 898         | +94%        |
| Ateliers                 | 44 740         | 83 538         | +87%        |
| Communication            | 50 039         | 101 371        | +103%       |
| Levée de fonds           | 16 278         | 3 469          | -79%        |
| Roadshow                 | 27 971         | 26 823         | -4%         |
| Cofinancement            | 9 771          | 32 044         | +228%       |
| Actions sociales         | 902            | 866            | -4%         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>674 566</b> | <b>902 329</b> | <b>+34%</b> |

Source : FAPBM

Les charges locales de fonctionnement se répartissent comme suit :

FIGURE 12. RÉPARTITION DES CHARGES LOCALES EN 2024



Source : FAPBM

**Synthèse :** En 2024, les charges locales de fonctionnement de la FAPBM ont connu une **hausse de 34 %**, une évolution directement liée aux **transformations structurelles internes et à l'expansion des activités**. Par ailleurs, la montée en charge de projets complexes et multi-partenaires a exigé un **soutien administratif accru**, notamment pour la gestion, le suivi, et la redevabilité des fonds. L'élargissement du champ d'action de la Fondation vers de nouvelles aires protégées et partenaires a également engendré des coûts logistiques additionnels.

La ventilation des charges reflète une **répartition équilibrée entre fonctions support et missions opérationnelles**, avec des postes clés tels que les ressources humaines, les services généraux, les frais de mission/déplacement, ainsi que la communication et la digitalisation. Cette évolution confirme la volonté de professionnalisation de la Fondation, en soutenant une structure organisationnelle plus robuste, capable de piloter efficacement une croissance continue. Elle montre aussi l'importance d'un investissement dans les outils et compétences internes pour assurer une mise en œuvre fluide, transparente et à fort impact des programmes de conservation financés.







## 4. PERSPECTIVES 2025 : STRATÉGIES ET ACTIONS CLÉS

### 1. APPROFONDIR L'IMPACT CLIMATIQUE



**Objectif : Intégrer pleinement les services écosystémiques dans les outils de pilotage pour renforcer la résilience climatique des aires protégées et des communautés locales**

Face à l'intensification des aléas climatiques (cyclones, sécheresses, feux), la FAPBM entend faire évoluer sa stratégie d'intervention vers une conservation climato-intelligente. Cela suppose non seulement de préserver les écosystèmes critiques, mais aussi de mesurer et démontrer leur rôle actif dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des populations.

À partir de 2025, la Fondation adoptera une approche fondée sur la valeur des services écosystémiques, afin d'ancrer ses décisions de financement dans une logique de co-bénéfices pour la biodiversité et le climat. Cette approche s'inscrit également dans les exigences des bailleurs (FEM, GCF, NDICI) et des futurs mécanismes de finance carbone.

#### 1.1. Évaluation scientifique rigoureuse des services écosystémiques

La première étape consiste à quantifier les **trois principaux services écosystémiques** fournis par les aires protégées malagasy :

- **Séquestration de carbone** : Estimation des stocks de carbone dans les forêts naturelles et les mangroves (biomasse aérienne, sols), en lien avec les méthodologies reconnues par le VCS et le Gold Standard.
- **Régulation hydrologique** : Analyse de la capacité des AP à maintenir les cycles de l'eau, à prévenir l'érosion et à réduire les inondations ou sécheresses en aval.
- **Protection des sols** : Mesure de la stabilisation des versants forestiers, du maintien de la fertilité et de la lutte contre la désertification dans les zones arides.



**Impact attendu** : Produire une **base de données vérifiable** sur les bénéfices environnementaux des AP, pour alimenter les rapports de performance et les arguments de plaidoyer.

## 1.2. Modélisation climatique avec des partenaires scientifiques de référence

Pour renforcer la robustesse des analyses, la FAPBM a noué des partenariats avec des institutions scientifiques nationales et internationales telles que le CNRE (Centre National de Recherche sur l'Environnement) et le CIRAD. En 2025, plusieurs travaux seront engagés :

- Cartographie des zones de stockage de carbone à haute densité dans le réseau d'AP financé par la FAPBM.
- Modélisation des effets microclimatiques des forêts protégées : baisse des températures locales, régulation de l'humidité, barrière aux vents cycloniques.
- Projections des effets du changement climatique sur les services écosystémiques à l'horizon 2030-2050.



**Finalité :** Intégrer ces données dans l'**Indice d'Intégrité Biotique (IBI)** de la Fondation, pour en faire un véritable outil de pilotage climatique.



Ambodivahibe © CI



Betampona © FAPBM

## 1.3. Déploiement de projets pilotes à fort co-bénéfice climat

Afin de tester à l'échelle locale les pratiques les plus prometteuses, la FAPBM lancera en 2025 deux projets pilotes combinant restauration écologique, absorption carbone, et adaptation communautaire :

- Restauration de corridors forestiers dans les Hautes Terres (ex. Itasy, Anjozorobe) : reboisement avec essences natives, réduction de la fragmentation écologique, emploi local.
- Rehabilitation de mangroves dans les zones côtières vulnérables (ex. Mahajamba, Ambanja) : renforcement des barrières naturelles contre les tempêtes, restauration des nurseries marines, compatibilité avec la pêche durable.

Ces projets seront accompagnés d'une mesure des impacts sur les émissions de GES, la résilience socioéconomique des communautés et la biodiversité.



**Objectif moyen terme :** Préparer ces projets à une **certification carbone** afin d'accéder à des financements innovants (ex. marchés volontaires, obligations vertes).

Ce virage climatique positionne la FAPBM comme une institution pionnière dans la conservation fondée sur la nature et la science. Il ne s'agit plus seulement de protéger des écosystèmes, mais de démontrer leur valeur mesurable dans la lutte contre le changement climatique, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD 13, 15, 6) et les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

En renforçant l'intégration climat-biodiversité, la FAPBM ouvre la voie à de nouveaux financements climat, tout en consolidant son rôle stratégique comme catalyseur d'innovation environnementale à Madagascar.





Lémurien, Tsimanampetsotse © FAPBM

## 2. CONSOLIDER LES PARTENARIATS



**Objectif : Diversifier durablement les sources de financement et renforcer les alliances stratégiques pour catalyser l'impact de la**

**FAPBM**

En 2025, la FAPBM franchira un nouveau cap dans la structuration de ses partenariats, en affirmant sa position de pilier souverain du financement de la biodiversité à Madagascar. Dans un contexte global de transition écologique, où les financements publics et philanthropiques seuls ne suffisent plus, la Fondation adopte une approche proactive pour attirer des ressources nouvelles, stables et diversifiées, en combinant innovation financière, diplomatie environnementale et ancrage local.

L'ambition est claire : transformer chaque partenariat en **levier d'impact**, et chaque engagement en **alliance structurante**. Cette stratégie s'articule autour de trois axes complémentaires :

### 2.1. Structuration des relations avec le secteur privé malagasy et international

La FAPBM développe des mécanismes incitatifs pour intégrer les entreprises dans la dynamique de conservation, en particulier à travers :

- Des contrats de compensation écologique avec des sociétés locales et internationales (secteurs minier, agro-export, hôtellerie), pour financer la gestion durable d'aires protégées en contrepartie d'impacts résiduels.
- Un partenariat tripartite entre FAPBM, Tany Meva et le secteur privé, visant à structurer des chaînes de valeur vertes autour des aires protégées : vanille certifiée, cacao agroforestier, huile essentielle durable, écotourisme communautaire. Ces filières génèrent à la fois des revenus pour les ménages ruraux et des incitations à la conservation.
- Un appui à l'entrepreneuriat à impact, en collaboration avec Miarakap, pour co-financer des PME responsables qui intègrent les communautés dans des modèles économiques durables.
- L'opportunité stratégique des LMMA (Locally Managed Marine Areas) : La FAPBM explore un mécanisme financier pérenne pour les LMMA, avec un modèle hybride associant subventions, microfinancement communautaire et écotourisme bleu. Ce chantier est appuyé par les leçons tirées de Sainte-Marie, Nosy Be et Andavadoaka.



© EKA-M



## 2.2. Renforcement des partenariats stratégiques avec les bailleurs internationaux

En complément de ses partenaires historiques (KfW, AFD, UE, GEF, Banque mondiale, WWF, CI, WCS), la FAPBM saisit en 2025 trois opportunités structurantes :

- La Table Ronde de Francfort, prévue en septembre 2025, servira de levier diplomatique pour formaliser ces alliances, sécuriser des engagements multi-annuels et lancer une nouvelle stratégie conjointe de levée de fonds.
- L'intégration à la dynamique du Project Finance for Permanence (PFP) prévue pour 2026, qui pourrait permettre à la FAPBM d'accéder à un financement pluriannuel massif, aligné sur des objectifs de performance à long terme pour le réseau d'aires protégées malagasy.
- Une collaboration active avec le Global Fund for Coral Reefs (GFCR), afin de capter des financements bleus pour les AP marines, les LMMA et les filières côtières. Cela comprend une phase préparatoire dès 2025, avec études d'impact et montage d'un portefeuille d'investissement côtier.
- L'extension du programme BRIDGE, financé par FFEM et mise en oeuvre par CAFE, incluant un fonds carbone pour financer des projets à fort co-bénéfice climat (reforestation, mangroves, adaptation communautaire), en lien avec la stratégie climat de la Fondation.

## 2.3. Accès aux instruments financiers innovants

La FAPBM consolide son rôle de catalyseur en explorant des mécanismes financiers adaptés aux enjeux de pérennité et de souveraineté environnementale :

- **Émission d'obligations vertes (green bonds) :** Étude de faisabilité en partenariat avec l'AFD et la Banque africaine de développement pour valoriser les flux futurs issus de services écosystémiques, notamment dans les AP forestières.
- **Marchés carbone volontaires et régulés :** Certification de projets REDD+ ou d'agroforesterie régénérative avec des partenaires techniques (WWF US, Biocarbon Partners), pour générer des revenus fondés sur l'atténuation des GES.



- **Fonds d'investissement mixte (blended finance) :** Création d'un véhicule financier à impact combinant ressources publiques, philanthropiques et capital patient pour financer les zones tampons, les LMMA et les initiatives communautaires à fort effet levier.

L'année 2025 ne sera pas seulement celle de la consolidation, mais celle de la **maturation d'un nouvel écosystème financier** pour la biodiversité, préparant les conditions de succès du PFP, de l'accès aux marchés carbone et de la souveraineté financière des AP malagasy à l'horizon 2035.

## 3. PRÉPARER LES 100 ANS DU PARC D'ANKARAFANTSIKA (2027)



**Objectif : Faire du parc un modèle de conservation et de développement local.**

Le centenaire du Parc National d'Ankarafantsika représente une opportunité stratégique. Une campagne "zéro feu" sera lancée, accompagnée d'un système de surveillance satellitaire. À cela s'ajoutera une dynamique de communication avec un documentaire, des événements scientifiques et culturels pour positionner le parc comme vitrine nationale.

- Zéro feu d'ici 2027 via brigades communautaires.
- Surveillance en temps réel des départs de feu.
- Symposium, campagne média, documentaire historique.

## 4. DÉPLOYER LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SGES)



**Objectif : Intégrer systématiquement la gestion des risques SGES dans l'ensemble des projets financés, pour une conservation responsable et inclusive**

Dans un contexte où les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (SGES) sont de plus en plus déterminants pour la crédibilité et la légitimité des organisations de financement, la FAPBM renforce son dispositif SGES comme pilier essentiel de son action en 2025. L'objectif est clair : garantir que chaque investissement, chaque subvention et chaque intervention terrain respecte des normes de diligence élevées et contribue positivement aux dynamiques locales.

**Un système SGES modernisé, opérationnalisé et piloté de manière proactive**

Le SGES de la FAPBM repose désormais sur une approche tripartite : **prévention, renforcement des capacités, et responsabilisation des partenaires**. Il ne s'agit plus d'un outil de conformité, mais d'un levier de performance environnementale, sociale et institutionnelle.

### 4.1. Formations ciblées pour tous les gestionnaires et partenaires

En 2025, la FAPBM prévoit un plan de formation exhaustif couvrant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des projets et des aires protégées, avec un taux de couverture ciblé à 100 % des gestionnaires AP formés. Les modules prioritaires comprennent :

- Genre et inclusion : formation à l'approche transformative du genre, participation équitable des femmes, prise en compte des groupes marginalisés dans les processus de gouvernance.
- Mécanisme de gestion des plaintes (GRM) : renforcement du mécanisme de signalement, d'écoute et de réponse aux doléances communautaires, avec un suivi rigoureux et une analyse des tendances.

- Sécurité communautaire et acceptabilité sociale : prévention des conflits, respect des droits coutumiers, engagement communautaire, et gestion des risques humains liés à la surveillance des AP.



**Impact attendu :** Une culture de vigilance et d'inclusion renforcée sur le terrain, avec des gestionnaires mieux outillés pour gérer les enjeux sensibles.

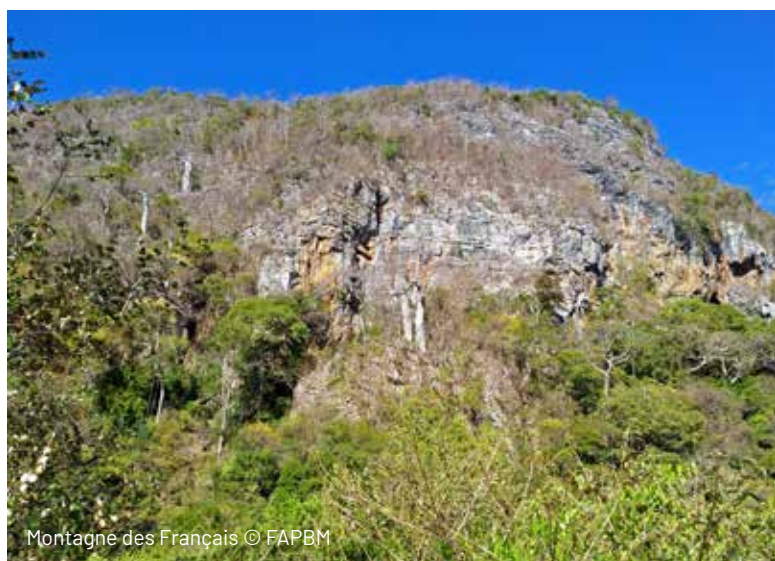
### 4.2. Lancement d'une plateforme numérique de suivi SGES

Afin de centraliser, harmoniser et fiabiliser la remontée des données SGES, une plateforme numérique dédiée sera déployée dès le premier semestre 2025. Intégrée au système de gestion (MIS/ERP), elle permettra :

- La déclaration trimestrielle des incidents SGES, suivie d'un plan de mitigation.
- Le monitoring automatique des indicateurs clés liés à la sécurité, au genre, à l'environnement et aux droits humains.
- L'accès à une bibliothèque documentaire (modèles, politiques, outils) en libre-service pour les partenaires terrain.



**Partenariat envisagé :** Développement de cette plateforme avec l'appui d'experts SGES financés par le pilier III du programme FAMINDRA<sup>10</sup> (gouvernance et redevabilité).



Montagne des Français © FAPBM

10 Faritra Arovana Mirindra - Aires Protégées gérées de façon harmonieuse (FAMINDRA) cadre avec la composante « pacte vert » du Global Gateway et constitue l'initiative phare de l'Union européenne en appui aux Aires Protégées et à la biodiversité de Madagascar et plus largement, aux secteurs de l'environnement et du développement durable. Ce projet s'étend sur la période 2025-2029 et bénéficie d'un financement de 35 millions d'euros.



### 4.3. Diffusion d'un Manuel SGES opérationnel pour les gestionnaires d'AP

En complément des formations et outils digitaux, la FAPBM publiera un Manuel des Bonnes Pratiques SGES à destination des gestionnaires de projets et d'aires protégées. Ce guide illustré couvrira :

- Les étapes pratiques de mise en œuvre des exigences SGES dans le cycle de projet.
- Des fiches réflexes en cas de risques critiques (incidents communautaires, conflits d'usage, accident environnemental).
- Des exemples concrets issus du terrain malagasy, illustrant les approches gagnantes et les erreurs à éviter.

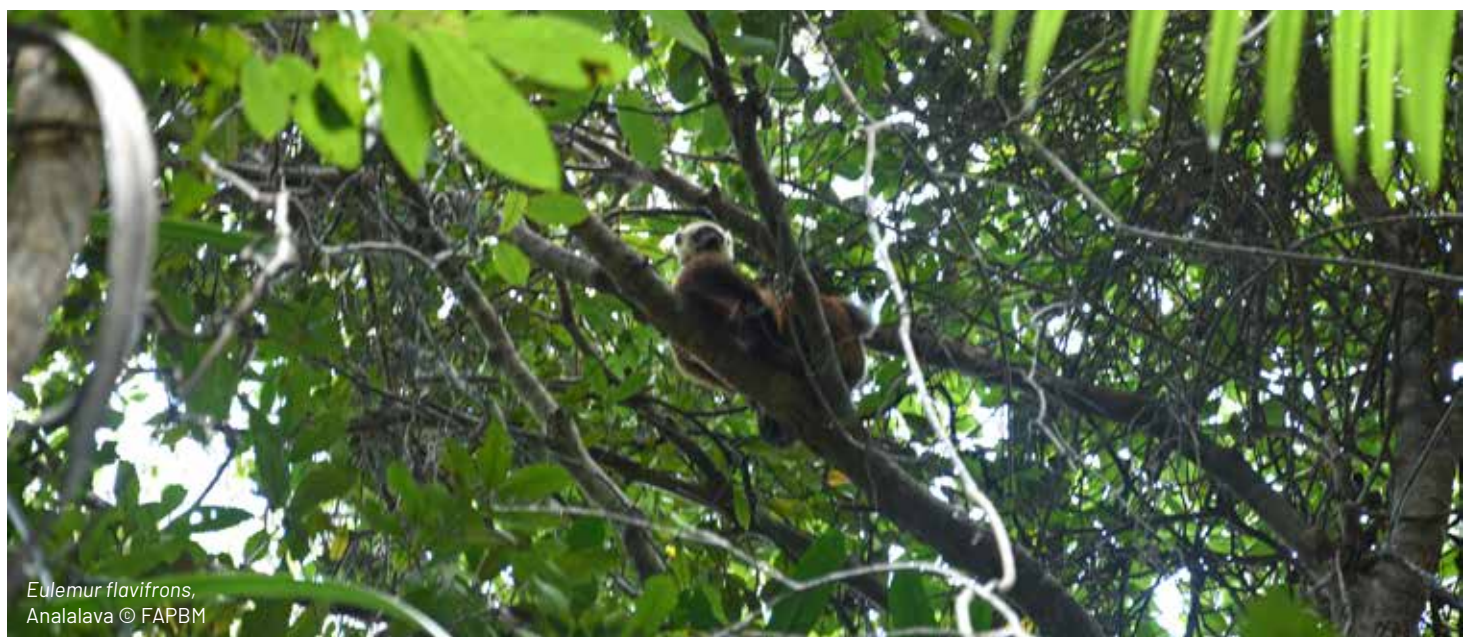
Ce manuel servira de référence commune pour ancrer les pratiques SGES dans toutes les opérations soutenues par la Fondation, y compris dans les partenariats avec des ONG internationales.

Le déploiement du SGES marque une transformation culturelle et organisationnelle pour la FAPBM. Il s'agit de passer d'une gestion des risques à une gouvernance responsable, dans laquelle la sécurité, la transparence, l'équité et l'environnement sont considérés comme des leviers d'efficacité et non comme des contraintes.

En adoptant une posture d'anticipation et d'accompagnement, la FAPBM affirme son exemplarité en matière de gestion SGES parmi les fonds environnementaux souverains africains. Ce dispositif participe directement à la consolidation de la confiance des bailleurs, au renforcement des capacités locales, et à la durabilité de ses investissements.

## 5. APPLIQUER CONCRÈTEMENT LE CODE D'ÉTHIQUE ET LES POLITIQUES INTERNES

En 2025, la FAPBM mettra en œuvre des actions concrètes pour faire vivre son Code d'Éthique au quotidien. Cela inclura l'organisation de sessions de sensibilisation pour tous les employés et partenaires, avec des cas pratiques sur les conflits d'intérêts, la transparence dans les marchés, ou la lutte contre les abus. La Fondation prévoit aussi de lancer un canal de signalement anonyme, accessible en ligne, pour signaler toute alerte éthique en toute confidentialité. Des vérifications ponctuelles sur le respect des procédures (achats, recrutement, gestion des fonds) seront intégrées dans les audits internes tels que l'audit sur la gouvernance financière qui débutera au mois de Juin 2025. La mise en place de la PGRH, initiée en 2024, démarrera également en janvier 2025. Enfin, les nouveaux manuels (marchés, finances, RH) feront l'objet d'un suivi d'application trimestriel, avec des points d'ajustement si nécessaire. L'objectif est clair : faire de l'éthique et de la rigueur administrative des pratiques visibles, utiles et intégrées dans la gestion quotidienne.



*Eulemur flavifrons*,  
Analalava © FAPBM

# 5. CONCLUSION

## 2024 n'a pas seulement été une année de croissance – c'est l'année où la FAPBM a changé d'échelle.

En atteignant prématurément son objectif stratégique, en consolidant la protection de près de 7 millions d'hectares, et en plaçant la biodiversité au cœur du développement local, la Fondation affirme son rôle de pilier souverain du financement de la conservation à Madagascar.

La FAPBM démontre que conservation, gouvernance rigoureuse, innovation et impact social ne sont pas des ambitions concurrentes, mais les fondations d'un modèle durable et reproductible. Ce succès collectif n'est qu'un début : les défis du changement climatique, des feux de brousse, et de la pression économique appellent un passage à une gouvernance encore plus intégrée, des alliances financières renforcées, et une vision à long terme portée par des données, des territoires et des communautés engagées.

Par ailleurs, la FAPBM a consolidé en 2024 sa stature de pilier souverain du financement durable à Madagascar.

Dans un contexte économique volatil, elle a non seulement sécurisé ses acquis mais aussi démontré sa capacité à croître, investir et impacter plus largement. La solidité de son portefeuille, l'augmentation de ses ressources, et la professionnalisation de son appareil opérationnel lui permettent d'amorcer une nouvelle phase : celle de l'amplification stratégique.

À travers une gestion rigoureuse, une vision claire et des choix d'investissement alignés avec les enjeux écologiques et sociaux, la FAPBM prouve que finance responsable, développement local et résilience environnementale ne sont pas des utopies – mais des leviers concrets de transformation.



## 2025 ne sera pas une année de gestion courante – c'est l'année du décollage stratégique.

La FAPBM ne se contente plus de financer durablement les aires protégées. Elle bâtit un écosystème financier, éthique, scientifique et climatique qui repositionne Madagascar comme un acteur mondial de la conservation fondée sur la nature.

En articulant diplomatie environnementale, finance innovante, rigueur SGES et mobilisation communautaire, la Fondation s'affirme comme un **modèle africain de souveraineté environnementale**. Le futur PFP, les marchés carbone et les chaînes de valeur vertes sont à portée de main.

**Avec 2025 comme rampe de lancement**, la FAPBM se dote des instruments, des partenariats et des preuves d'impact pour bâtir une trajectoire ambitieuse vers 2035 :

- Une biodiversité durablement financée,
- Des communautés actrices du changement,
- Et une gouvernance fondée sur la transparence, l'équité et l'innovation.



# MOT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRANT



*...Ma vision est celle d'une FAPBM audacieuse, crédible et inclusive. Une FAPBM qui fait confiance à ses gestionnaires, qui respecte ses engagements envers les communautés, et qui anticipe les mutations à venir, notamment climatiques."*



© FAPBM

Dr Rija RANAIVOARISON

## Une nouvelle étape, une ambition partagée

2024 aura marqué un tournant : nous avons dépassé nos objectifs, renforcé nos dispositifs, et élargi notre impact sur le terrain. Mais ce que je vois, en tant que nouveau Directeur Exécutif de la FAPBM, va bien au-delà de la performance : **je vois une fondation prête à changer d'échelle, à faire de la biodiversité malagasy un levier de développement, de stabilité et de fierté nationale.**

En 2025, notre ambition est simple mais forte : **mettre la finance verte, la gouvernance responsable, l'innovation climatique et les communautés rurales au cœur d'un nouveau modèle de souveraineté environnementale.** Nous ne sommes plus un simple fonds : nous devenons un moteur structurant, capable de mobiliser des financements mixtes (publics, privés, philanthropiques), d'attirer des investissements carbone certifiables, de faire émerger des filières durables autour des aires protégées, et de repositionner Madagascar dans les dynamiques globales du PFP, du Pacte Vert et des ODD.

Nous ne faisons pas que protéger : **nous construisons**, avec nos partenaires, un **écosystème durable**, où les LMMA côtoient l'innovation numérique, où les brigades communautaires croisent les green bonds, où la conservation devient un choix économique logique.

Ma vision est celle d'une FAPBM audacieuse, crédible et inclusive. Une FAPBM qui fait confiance à ses gestionnaires, qui respecte ses engagements envers les communautés, et qui anticipe les mutations à venir, notamment climatiques. Ce rapport 2024 en est la preuve : **nous avons les bases. 2025 est notre rampe de lancement.**

# 6. ANNEXES

## 1. INDICE D'INTÉGRITÉ BIOTIQUE (IBI)

L'IBI est un indice synthétique mettant en relation l'intégrité physique des habitats naturels des AP et l'état de conservation des espèces cibles (abondance et/ou densité). Sa valeur varie de 0 à 5 qui est le meilleur niveau. Une cible de conservation est un élément de la biodiversité nécessitant un suivi particulier en raison de son caractère exceptionnel ou de son niveau de menace.

Une cible peut être une espèce importante ou un habitat particulier. Dans le cas où la cible est un habitat, son contenu constitue des cibles intégrées.

Ces cibles servent d'indicateurs pour la santé écologique de l'AP et leur conservation assurera la conservation de toute la biodiversité représentative de l'AP.

Le calcul de cet indice d'intégrité biologique peut également faire intervenir les valeurs des services écosystémiques tels que l'eau potable ou l'eau d'irrigation, l'évitement des éboulements ou l'ensablement des champs de culture...

Actuellement, la FAPBM envisage d'intégrer l'évaluation de ces services écosystémiques dans le calcul de l'IBI, en collaboration avec ses partenaires techniques au niveau national et international.



Les corrélations des valeurs de l'IBI avec les taux de déforestation annuels au niveau des AP montrent des liens forts (entre 2019 et 2024,  $r^2$  montre une valeur de - 0,48, qui signifie qu'une déforestation contrôlée (en diminution) renforce l'intégrité biotique de l'AP (en augmentation). En d'autres termes, la conservation des habitats naturels des AP renforce la conservation de la biodiversité dans ces AP.

En intégrant les services écosystémiques dans les calculs de l'indice, l'estimation de leurs impacts sur les aspects socio-économiques locaux : débit des sources d'eau d'irrigation, salubrité de l'eau, évitement des érosions des bassins versants, ou bien la fréquentation touristique des AP, ...

## 2. LISTE DES CDV/AGR SOUTENUES EN 2024

| NAP       | Gestionnaire | CdV/AGR                                            | Nombre bénéficiaires 2023 | Nombre bénéficiaires 2024 | Activités                                                                                                    |
|-----------|--------------|----------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Analalava | MBG          | Élevage à cycle court (volailles et lapins) + CUMA | 1 420                     | 1 420                     | Élevage à cycle court (volailles + lapins)<br>CUMA<br>Vente d'alevins + ventes de plantules pour reboisement |
|           |              | Riziculture irriguée                               | 125                       | 245                       | Vulgarisation des techniques de SRA dans les fokontany environnant                                           |



| NAP                              | Gestionnaire | CdV/AGR                     | Nombre bénéficiaires 2023 | Nombre bénéficiaires 2024 | Activités                                                                                                                                                 |
|----------------------------------|--------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Antrema</b>                   | MNHN         | Apiculture                  | 2 180                     | 3 120                     | Développement de la filière après la mise sur marché des produits                                                                                         |
|                                  |              | Culture de Sel              | 853                       | 920                       | Développement de la filière saliculture et mise en vente dans les centres commerciaux de Mahajanga et d'Antananarivo                                      |
|                                  |              | Tourisme                    | 56                        | 25                        | Guidage dans l'aire protégée                                                                                                                              |
|                                  |              | Pêche maritime              | 2 900                     | 2 200                     | Suivi des activités de pêche communautaires, pêche suivant les normes et vente des produits.                                                              |
| <b>Beanka</b>                    | BCM          | Culture d'oignons           | 80                        | 80                        | Valorisation des acquis en technique de culture d'oignon                                                                                                  |
|                                  |              | Culture de manioc + CUMA    | 380                       | 250                       | Développement des AGR (culture de subsistance)                                                                                                            |
| <b>Complexe Mahavavy Ihotry</b>  | ASITY        | Riziculture                 | 1 650                     | 200                       | Développement des AGR (culture de subsistance)                                                                                                            |
| <b>Complexe Mahavavy Kinkony</b> | ASITY        | Artisanat (vannerie)        | 1 125                     | 2 500                     | Appuis aux association des femmes : formation en vie associative et mise en place de la filière (accompagnement technique et mise en vente des produits). |
|                                  |              | Riziculture                 | 1 024                     | 950                       | Développement de la filière riziculture SRA                                                                                                               |
|                                  |              | Culture d'oignons           | 530                       | 650                       | Renforcement de l'organisation de la filière oignons (aménagement + organisation des associations + mise en place des marchés)                            |
| <b>Loky Manambato</b>            | FANAMBY      | CUMA + Riziculture          | 1 520                     | 5 245                     | Développement après la restructuration des filières agricultures (CUMA et riziculture).                                                                   |
|                                  |              | Pêche maritime              | 5 200                     | 6 500                     | Renforcement des acquis des formations                                                                                                                    |
| <b>Montagne des Français</b>     | SAGE         | Élevage de vaches laitières | 10                        | 60                        | Développement de la filière de lait                                                                                                                       |
|                                  |              | Tourisme                    | 60                        | 75                        | Entretiens des infrastructures de tourisme, et poursuite des formations des guides, suivi des cibles, réception et guidage.                               |
| <b>Mandrozo</b>                  | TPF          | Pêche continentale          | 626                       | 626                       | Pêche suivant les normes et réglementations, utilisation de pirogues en fibres de verre, séchage/salage et vente.                                         |

| NAP                                   | Gestionnaire            | CdV/AGR                                                     | Nombre<br>bénéfi-<br>ciaires<br>2023 | Nombre<br>bénéfi-<br>ciaires<br>2024 | Activités                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maromizaha</b>                     | GERP                    | Apiculture +<br>pisciculture<br>+ riziculture +<br>tourisme | 4 200                                | 3 600                                | Recyclage et renouvellement<br>des membres des associations<br>et VOI pour la supervision et<br>conduite des activités, suivis<br>de formations et dotations<br>en matériels et équipements<br>(ruches, extracteurs, ...), pour les<br>nouveaux membres. |
| <b>Oronjia</b>                        | MBG                     | Culture<br>d'Ignames                                        | 80                                   | 150                                  | Poursuite des formations (suivis<br>des acquis)                                                                                                                                                                                                          |
|                                       |                         | Pêche maritime                                              | 645                                  | 645                                  | Formation, dotation en peinture<br>pour les pirogues, vente des<br>produits.                                                                                                                                                                             |
| <b>Tsimembo Ma-<br/>nambolomaty</b>   | TPF                     | Pêche<br>continentale                                       | 725                                  | 725                                  | Pêche suivant les normes et<br>réglementations, utilisation<br>de pirogues en fibres de verre,<br>séchage/salage et vente.                                                                                                                               |
| <b>Ambodivahibe</b>                   | CI                      | Pêche maritime                                              | 6 500                                | 6 700                                | Installation de réserve de<br>poules, dotation d'équipements<br>+ suivis communautaires                                                                                                                                                                  |
| <b>Ankivonjy</b>                      | WCS                     | Pêche maritime                                              | 4 500                                | 6 200                                | Pêches et suivi écologique<br>participatif                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Andrafiarena</b>                   | Fanamby                 | Pêche<br>continentale (lac<br>Babano)                       | 840                                  | 1 200                                | Mise en œuvre de l'exploitation<br>de 5 produits de pêche                                                                                                                                                                                                |
| <b>Lokobe</b>                         | MNP                     | Pêche maritime                                              | 423                                  | 450                                  | Suivis des produits de pêche                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Ibity</b>                          | MBG                     | Tourisme                                                    | 35                                   | 35                                   | Formation de guides                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Bombetoka<br/>Belemboka</b>        | DELC                    | Filière Soie<br>Sauvage                                     | 21                                   | 21                                   | Vis associative des femmes pour<br>la production de soie sauvage                                                                                                                                                                                         |
| <b>Galoko<br/>Kalobinono</b>          | Association<br>FAMELONA | Développement<br>de l'écotourisme                           | 89                                   | 89                                   | Formation en technique de<br>guidage et aménagement de<br>circuits                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ankarea</b>                        | WCS                     | Pêche maritime                                              | -                                    | 350                                  | Pêche maritime et surveillance<br>des zones de l'AMP                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Bemanevika</b>                     | TPF                     | CUMA                                                        | -                                    | 500                                  | Culture maraichère dans les<br>zones périphérique de l'AP                                                                                                                                                                                                |
| <b>Mahimborondro</b>                  | TPF                     | CUMA                                                        |                                      | 350                                  | Culture maraichère dans les<br>zones périphérique de l'AP                                                                                                                                                                                                |
| <b>Bemanevika -<br/>Mahimborondro</b> | TPF                     | Riziculture                                                 | -                                    | 3 000                                | Riziculture                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>TOTAL</b>                          |                         |                                                             | <b>37 872</b>                        | <b>49 181</b>                        |                                                                                                                                                                                                                                                          |

Source : FAPBM



### 3. LES MEMBRES DU CA ET DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE À FIN 2024

Aucun changement n'a été enregistré dans la composition du Conseil d'administration de la FAPBM dans le courant de l'année 2024.

Le Conseil d'administration de la FAPBM est ainsi composé de :



**Bruno Tsing Yat RAJASPERA**  
*Président du Conseil d'Administration*  
Directeur Pays de Conservation International – Madagascar (CI)



**Hanta-Zo RAKOTOVAO**  
*Vice-présidente*  
Chef de Département Ressources humaines, groupe Filatex



**Fredy RAJAONERA ANDRIAMBELO**  
*Trésorier*  
Directeur Général Adjoint de la Chocolaterie Robert, ancien Président du Syndicat des Industries de Madagascar



**Hary Tiana RAHAINGOALISON**  
*Présidente du Comité de Levée de fonds*  
Ingénieur Agronome, Spécialiste en coordination et suivi des projets internationaux sur Madagascar



**Voahirana RANDRIAMBOLA**  
*Présidente du Comité d'Audit*  
Policy and Technical Support Unit Coordinator auprès de WWF Madagascar



**James RANAIVOSON**  
*Président du Comité d'Investissement*  
Ancien conseiller de Direction de la Banque Européenne d'Investissement



**Jean Hervé BAKARIZAFY**  
*Président du Comité de Financement*  
Directeur des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Écosystèmes au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)



**Alexis BEFENO**  
*Administrateur*  
Expert financier



**Uwe KLUG**  
*Administrateur*  
Senior Portfolio Manager auprès de KfW

Un nouveau membre en la personne de Jenny RAMAROLALA a rejoint le staff senior de la FAPBM en tant que Responsable Communication et plaidoyer suite au départ de Roda OPERMAN.

Au terme de l'année 2024, le staff senior de la Direction Exécutive est composé de :



**Alain Liva Raharijaona**

**Directeur exécutif**

Maîtrise en Économie Internationale de l'Université de Paris Sorbonne, Diplôme d'Études Supérieures de Gestion de l'Université de Paris-Dauphine, ancien diplomate



**Onintsoa Randrianaivo**

**Responsable Financier**

Diplômée en Finances de l'Institut National de Comptabilité et d'Administration d'Entreprises (INSCAE) et en gestion Publique de l'École Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM)



**Vola Rajaofera**

**Responsable Administrative et Ressources Humaines**

Diplômée en Contrôle de Gestion et Audit Opérationnel de l'INSCAE



**Evah Ralalarisoa**

**Responsable Contrôle Interne**

Diplômée en Finances et Comptabilité de l'Université d'Antananarivo



**Serge Ratsirahonana**

**Responsable Suivi-évaluation**

Biologiste diplômé en Anthropologie économique au SUNY Brook, New York- USA



**Ranto Randriantsoa**

**Responsable des financements**

Ingénieur forestier de l'École Supérieure des Sciences Agronomiques (Université d'Antananarivo)



**Jenny Ramarolala**

**Responsable Communication et Plaidoyer**

Diplômée en Management, Marketing et Commerce de l'ESSCA Madagascar.

## 4. PRÉSENTATION DES AP FINANCIÉES

### 1 AMBATOVAKY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Analanjirofo ; District Soanierana Ivongo.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude (314 à 800 m), forêt dense humide de moyenne altitude (800 à 1175 m) et *Indri indri*, *Propithecus diadema diadema* et *Varecia variegata variegata*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : De nombreux cours d'eau prennent leurs sources dans la Réserve d'Ambatovaky qui constitue un véritable château d'eau pour toute la région environnante.

 **SURFACE** : 78 139 ha

### 2 AMBOHITANTELY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antananarivo ; Région Analamanga ; District Ankazobe

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche humide de moyenne altitude, *Eulemur fulvus*, *Dypsis decipiens*, *Dypsis oropedionis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve spéciale d'Ambohitantely joue le rôle de régulateur du cycle de l'eau irriguant la zone périphérique.

 **SURFACE** : 5 600 ha

### 3 AMORON'I ONILAHY (WWF MDCO)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Toliara II et de Betioky Atsimo

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Fourrés sur calcaire, forêt galerie, zones humides (lacs et marais), valeurs esthétiques (07 lacs, résurgence, grottes), lémurien di urnes

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La principale composante de l'économie rurale de la zone Amoron'i Onilahy est la pratique de l'agriculture. Le fleuve de l'Onilahy est un élément central dans cette pratique du fait que les « baibo » qui le longent constituent une des principales zones de production agricole. La NAP tient un rôle important dans la gestion du bassin hydrologique du fleuve et de ses affluents dans la mesure où elle permet la stabilisation du lit du fleuve en limitant l'ensablement du sol alluvionnaire.

La NAP renferme également plusieurs potentialités écotouristiques grâce à sa biodiversité et sa richesse en sites naturels esthétiques. A titre d'exemple, ci-après quelques atouts pouvant être valorisés sur le plan de l'écotourisme : la descente du fleuve de l'Onilahy, les grottes, les piscines naturelles, les sources thermales et bien d'autres attractions autour des zones humides.

 **SURFACE** : 100 482 ha

### 4 AMPASINDAVA (Association FAMELONA)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région DIANA ; District Ambanja

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêts denses humides, forêts denses subhumides, forêts de mangroves, *Dypsis ampasindavae*, *Haliaeetus vociferoides*, *Threskiornis bernieri*, *Lepilemur mittermeieri*, *Eupleres major*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La NAP Ampasindava assure un rôle de source d'eau assurant l'approvisionnement des localités environnantes.

La NAP présente une grande potentialité écotouristique et de par sa localisation géographique, il y a une grande opportunité de développement de cette activité. En effet, la NAP se trouve au carrefour des pôles d'attractions touristiques dans la partie Nord de Madagascar notamment les îles et îlots environnants comprenant entre autres Nosy-Be, Nosy Iranja qui sont des destinations très fréquentées et dont la filière a pris un essor considérable.

L'activité de pêche constitue une des principales sources de revenus des communautés dans le littoral de la zone d'Ampasindava.

La zone est également caractérisée par les cultures de rente notamment le café, poivre, vanille, cacao. A part, les cultures de rente typiques, la zone littorale d'Ampasindava se remarque par la production de noix de coco.

 **SURFACE** : 91 790 ha

### 5 ANALALAVA (MBG)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Atsinanana ; District Toamasina II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, lémurien, plantes menacées.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La forêt fournit les matières premières pour l'artisanat et la vannerie qui procurent des revenus non négligeables aux ménages.

La forêt est la source de plusieurs rivières qui assurent l'irrigation des rizières des bas-fonds.

 **SURFACE** : 229 ha



---

## 6 ANALAMAZAOTRA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra Mangoro ; District Moramanga

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, *Indri indri*, *Propithecus diadema*, *Varecia variegata*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc national Analamazaotra est source de devises et représente une opportunité d'emploi pour les riverains (opérateurs privés, communautés riveraines) à travers l'écotourisme.

 **SURFACE** : 810 ha

---

## 7 ANALAMERANA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions DIANA et SAVA ; Districts Antsiranana II et Vohemar

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt Dense Sèche, *Propithecus perrieri*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La forêt ripicole (galerie) le long des vallées et des pentes abruptes, assure la viabilité des activités agricoles dans trois communes rurales de la région à travers la protection des sols et des bassins versants. Les huit cours d'eau pérennes retrouvés dans la réserve d'Analamerana assurent les besoins en eau potable de ces trois communes.

 **SURFACE** : 34 700 ha

---

## 8 ANDOHAHELA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Anosy ; Districts Amboasary Atsimo et Taolagnaro.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt humide de basse altitude, forêt humide de moyenne altitude, forêt de transition, Haut fourré à *Didiereaceae* et *Euphorbia*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc représente un réservoir d'eau pour l'ensemble des zones d'Anosy, Androy et Atsimo Atsinanana : il couvre les besoins en eau des populations aux alentours ainsi que l'irrigation des champs de culture de trois vastes zones de production agricole (vallée de Manampanihy, bassin d'Amboasary et plaines aux alentours d'Isaka).

 **SURFACE** : 76 140 ha

---

## 9 ANDRAFIAMENA ANDAVAKOERA (FANAMBY)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; Districts Antsiranana II et Ambilobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : forêts, *Propithecus perrieri*, *Adansoniaperrieri*, *Adansoniamadagascariensis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Offre une opportunité de revenus supplémentaires aux ménages grâce au tourisme.

 **SURFACE** : 73 319 ha

---

## 10 ANDRANOMENA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara, Région Menabe, District Morondava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve constitue avec le parc national de Kirindy Mité un régulateur du climat de la région ainsi qu'un réservoir génétique de biodiversité.

 **SURFACE** : 6 420 ha

---

## 11 ANDRINGITRA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Haute Matsiatra et Ihorombe ; Districts Ambalavao et Ivohibe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude (650-800 m), Forêt dense sclérophylle de montagne (1800-2000 m), *Eulemur cinereiceps*, *Ravena glauca*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le Parc National d'Andringitra abrite de nombreuses sources d'eau irriguant les plaines du plateau d'Ihorombe jusque dans le Sud de Madagascar. Il cache de nombreuses chutes d'eau et de cascades, de grottes sacrées et de piscines naturelles.

 **SURFACE** : 31 160 ha

---

## 12 ANJANAHARIBE-SUD (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions SAVA et Sofia ; Districts d'Andapa, Bealanana et Befandriana Nord.



**CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, *Indri indri*.



**VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve assure le rôle de source hydrologique alimentant les bassins de la région, et de protection des réseaux hydrographiques irriguant la grande superficie de riziculture de la cuvette d'Andapa. Elle joue également un rôle important dans la régulation du climat de la région.



**SURFACE** : 26 903 ha

### 13 ANKARAFANTSIKA (MNP)



**LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Ambato Boeny et Marovoay.



**CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche semi-caducifoliée sur sable, Forêts marécageuses (Raphièrès ; Frap), Lacs permanents, Lémuriens diurnes (*Prophithecus coquereli*, *Eulemur mongoz*), Lémurien nocturne (*Avahi occidentalis* *Lepilemur edwardsi*).



**VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc régule le cycle de l'eau qui irrigue les plaines rizicoles de Marovoay, un des greniers à riz de Madagascar et les zones périphériques jusqu'à Soalala et Besalampy.

C'est un parc national accessible avec de nombreux attraits touristiques. Ce sont des opportunités de revenus supplémentaires pour les communautés grâce à l'écotourisme.



**SURFACE** : 136 513 ha

### 14 ANKARANA (MNP)



**LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Ambilobe.



**CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche, Canyons et Tsingy et son peuplement.



**VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les activités d'aménagement, d'entretien et de maintien de la biodiversité alimentent les manques à gagner de la population riveraine par l'emploi de la main d'œuvre locale.

L'écotourisme multiplie les filières porteuses et les sources de revenus pour la population, une partie du droit d'entrée aux AP (DEAP) permet à la communauté riveraine de bénéficier de microprojets et d'activités génératrices de revenus.



**SURFACE** : 18 225 ha

### 15 ANKAREA (WCS)



**LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région DIANA ; District Ambilobe



**CIBLES DE CONSERVATION** : Récifs coralliens, poisson-scie, coquillage (*Turbo sp.*, *Charonia tritonis*), requins et raies, tortues marines, oiseaux marins, mammifères marins



**VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les ménages sont dépendants aux ressources halieutiques. La pêche en plongée rapporte le plus de revenu aux pêcheurs. En outre, la gestion du Paysage Harmonieux Ankarea prend en compte les mesures pour la bonne gouvernance des pêches telles que décrites dans le code de la pêche (Loi n°053 2015 du 02/12/2015) et les orientations du Plan d'Aménagement de la pêche de la zone.



**SURFACE** : 135 556 ha

### 16 ANKIVONJY (WCS)



**LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Ambanja.



**CIBLES DE CONSERVATION** : les mammifères marins (baleine et dauphin), les tortues marines, les raies et requins, les récifs coralliens, les mangroves.



**VALEUR ÉCONOMIQUE** : Ankivonjy présente une forte valeur paysagère. Les activités de pêche et les activités touristiques constituent une source de revenu pour la population autour de l'Aire Protégée.



**SURFACE** : 139 409 ha

### 17 ANTREMA (MNHN)



**LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Mitsinjo.



**CIBLES DE CONSERVATION** : Zones à raphièrès, mangroves, forêt dense sèche semi-caducifoliée, *Propithecus coronatus*, *Eulemur fulvus rufus*, *Eulemur mongoz*, *Microcebus murinus* et *Lepilemur edwardsi*.



**VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'AP fournit les matières premières utilisées localement pour la vannerie qui est la principale activité génératrice des revenus des femmes.

Les pêches maritimes représentent les principales sources de revenus des populations locales dans cette région.



**SURFACE** : 20 620 ha

## 18 AIRE PROTÉGÉE DU MENABE ANTIMENA – APMA (FANAMBY, CNFEREF, DURRELL)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Menabe ; Districts Morondava et Belo/Tsiribihina.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : forêt dense sèche, mangrove, lacs (Bedo et Kimanomby), *Microcebus berthae* (le plus petit primate du monde), *Lepilemur ruficaudatus*, *Hypogeomys antimena*, *Pyxis planicauda*, communautés d'oiseaux d'eau, *Adansonia grandidieri*, *Hazomalania voyroni*, *Diospyros spp.*, *Dalbergia spp.* et *Santalina madagascariensis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Offre des revenus supplémentaires pour la population grâce à l'écotourisme dans la réserve spéciale d'Andranomena et au Centre National de Formation, d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et Foresterie (CNFEREF). Existence d'une association de sculpteurs valorisant les bois (précieux) morts dans les zones de droit d'usage dont la filière est bien structurée et rapporte beaucoup aux communautés.

 **SURFACE** : 210 312 ha

## 19 BAIE DE BALLY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Soalala.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêts denses sèches avec ses cibles intégrées, *Astrochelys yniphora*, lémuriniens diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc constitue un réservoir d'eau pour la riziculture et un réservoir en ressources halieutiques qui permettent à la population d'en tirer des bénéfices en tant que sources de revenus. La zone raphière soumise à un cahier de charges (CUA) fournit les matières premières pour la population, dont la vente des produits constitue une source de revenus.

 **SURFACE** : 57 418 ha

## 20 BEANKA (BCM)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; District Maintirano, Morafenobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche caducifoliée, forêts de bas-fonds et forêts ripicoles, lémuriniens, faune aviaire, reptiles et amphibiens.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'AP est un grand réservoir d'eau qui alimente en eau les champs de culture jusque dans les grandes plaines de Maintirano. Les forêts sont essentielles pour les villageois en leur fournissant différentes plantes médicinales, mais elles servent également d'abris pour les troupeaux de zébus en cas d'attaque des Dahalo (grand banditisme).

 **SURFACE** : 17 000 ha

## 21 BEMANEVIKA (TPF)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sofia ; District Bealanana

 **CIBLES DE CONSERVATION** : *Aythya innotata*, communauté oiseaux d'eau, communauté des lémuriniens, *Calumma hafahafa*, forêt dense humide, lacs

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La NAP Bemanevika constitue un important réservoir d'eau pour les bassins versants environnants et alimentent les principaux cours d'eau de la région comme la rivière Sandrakota et ses trois principaux affluents (Morapitsaka, Ampatika et Ambongamarina) qui constituent les principaux cours d'eau pour la Commune Rurale Antananivohaut. La préservation de ce réservoir d'eau permet de maintenir la qualité de l'irrigation des zones de cultures environnantes.

 **SURFACE** : 35 605 ha

## 22 BEMARAHHA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; Districts Antsalova et Morafenobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche sur plateau calcaire, *Eulemur rufus*, reptiles commercialisés (*Brookesia peramata* et *Uroplatus henkeli*), *Erymnochelis madagascariensis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : C'est le parc national le plus visité dans le SAPM.

Le Parc joue le rôle de château d'eau de toutes les parties en aval du plateau de Bemaraha, on y trouve la plaine de Bemamba qui est l'un des greniers à riz de la région. Il contribue également à la protection des valeurs traditionnelles et culturelles des Sakalava par la présence de tombeaux vazimba dans les gorges de Manambolo.

 **SURFACE** : 157 710 ha



## 23 BETAMPONA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Atsinanana ; District Toamasina II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente de base altitude, *Varecia variegata variegata*, *Dalbergia ssp.*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le réseau hydrique de Betampona alimente en eau potable les zones périphériques de la Réserve ; c'est aussi une source d'eau pour les deux bassins versants en aval notamment pour la riziculture ; enfin il sert de voie fluviale praticable pour le transport des produits.

 **SURFACE** : 2 228 ha

## 24 BEZA MAHAFALY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; District Betioky Atsimo

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt intermédiaire, forêt galerie, fourré xérophile, *Propithecus verreauxi*, *Lemur catta*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le réseau hydrique de la réserve spéciale de Bezà Mahafaly alimente en eau potable les zones alentours.

 **SURFACE** : 4 200 ha

## 25 BOMBETOKA-BELEMBOKA (DELC)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; Districts Mahajanga II, Mitsinjo et Marovoay

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Mangrove, *Threskiornis bernieri*, *Ardea humbloti*, *Ardeola idae*, *Anas bernieri*, *Eulemur mongoz*, *Eulemur rufus*, *Propithecus coquereli*, *Propithecus coronatus*, *Microcebus murinus*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'espèce *Avicennia marina* a la particularité d'abriter des vers à soie qui constituent une source de revenus importante pour la population.

 **SURFACE** : 71 943 ha

## 26 CAP SAINTE MARIE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Androy ; Districts Tsihombe et Beloha

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Bush épineux, fourré littoral, végétation naine, *Astrochelys radiata*, *Pxyis arachnoïdes*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve spéciale du Cap Sainte Marie constitue une source d'eau alimentant une partie de bassins de la région et protection des réseaux hydrographiques irriguant une partie de la zone périphérique. Opportunité de revenus supplémentaires pour les riverains à travers le tourisme.

 **SURFACE** : 3 610 ha

## 27 COMPLEXE MAHAVAVY KINKONY – CMK (ASITY)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Mitsinjo.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Lacs, rivières et marécages, mangrove, forêt dense sèche, râle d'Olivier, poissons endémiques et menacés, oiseaux d'eau, chauve-souris.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La mangrove constitue une zone d'importance économique dans le CMK grâce à sa productivité en crevettes, en crabes et poissons.

Les communautés à proximité des embouchures (Ampitsopitsoka, Antsakoamanera, Andolomikopaka, Boeny Ampasy et Boeny-Aranta) vivent des produits de la mer et des mangroves.

L'AP assure également l'approvisionnement en eau potable de la population. La potentialité en artisanat avec le raphia est importante. Des activités de développement (activités génératrices de revenus/AGR, développement de filières, ...), d'IEC et de promotion de l'artisanat ont été mises en œuvre avec des associations locales de femmes. Les produits de cet artisanat sont écoulés dans les boutiques de Mahajanga.

 **SURFACE** : 302 000 ha

## 28 COMPLEXE MANGOKY IHOTRY - CMI (ASITY)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Régions Atsimo Andrefana, Menabe ; Districts Morombe et Manja.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Lac saumâtre d'Ihotry, lacs d'eau douce et marais, forêt dense sèche, mangroves, oiseaux d'eau endémiques menacés, lémuriers diurnes menacés, *Erynochelys madagascariensis*, *Charadrius thoracicus*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le lac Ihotry et les mangroves constituent une réserve en ressources halieutiques pour les riverains. Les communautés riveraines du littoral et du delta (Andranopasy, Antongo, Mangolovolo, Ambohibe) pratiquent la pêche comme principale activité génératrice de revenus.

Les lacs assurent également l'approvisionnement en eau potable et la reconstitution des eaux souterraines. Le développement de la vannerie à partir de l'exploitation de satrana (*Bismarkia* spp.), constitue un complément de revenus pour les femmes.

 **SURFACE** : 426 146 ha

## 29 CORRIDOR ANKENIHENY-ZAHAMENA (CAZ) (CONSERVATION INTERNATIONAL)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Régions Alaotra-Mangoro et Atsinanana ; Districts Moramanga, Ambatondrazaka, Brickaville, Toamasina II et Vatomaniry

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Marais et marécages, forêt humide de basse altitude, forêt humide de haute et moyenne altitude, forêt sur roche volcanique (Ankerana) et les cibles autres que les écosystèmes, *Indri indri*, *Propithecus diadema*, *Mantella aurantiaca*, *Uroplatus* sp., *Furcifer* sp., *Phelsuma* sp., *Paroedura masobe*, *Diospyros* spp., *Dalbergia baronii*, *Dalbergia monticola*, *Dypsis* spp., *Cyathea* spp.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve de ressources naturelles du Corridor Ankeniheny-Zahamena assure la protection et l'alimentation en eau des réseaux hydrographiques qui drainent les grandes vallées de l'Alaotra et des plaines des environs de Toamasina.

 **SURFACE** : 369 266 ha

## 30 CORRIDOR FORESTIER AMBOSITRA-VONDROZO (CONSERVATION INTERNATIONAL)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Fitovinany et Vatovavy ; Districts Ambositra, Lalangina, Ambohimaso, Vohibato, Ambalavao, Ivohibe, Ikongo, Ifanadiana et Mananjary

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de haute altitude (1600 - 1900 m), forêt humide de moyenne altitude (800 à 1600 m), forêt dense humide de basse altitude (200 - 800 m), *Prolemur simus*, *Haplemur aureus*, *Eulemur cinereiceps*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'importante couverture forestière et l'abondance des zones humides formées par les sources d'eau, les rivières, les lacs et les marécages font que la NAP est un véritable « château d'eau ». Elles assurent des services économiques et environnementaux/écologiques dont essentiellement la régulation du cycle de l'eau aux alentours et l'irrigation des rizières entre autres. Par ailleurs, le central hydroélectrique de Ranomafana qui dépend du réservoir hydrique de la forêt naturelle du corridor, est d'une importance économique énorme pour l'ex province de Fianarantsoa.

Le rôle de régulateur de climat joué par la NAP favorise également les cultures de rente (ex : café) dans les différentes localités, offrant des opportunités économiques à plus grande échelle.

La NAP abrite également des sites dans lesquels l'écotourisme pourrait être développé davantage, offrant ainsi des opportunités de source de revenus et d'autonomie financière aux communautés et associations locales.

 **SURFACE** : 314 186 ha

## 31 CORRIDOR MARIN DES SEPT BAIES (AMBODIVAHIBE ET CÔTE-EST DIANA) (CONSERVATION INTERNATIONAL)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Récifs coralliens, mangroves, zones d'herbier, les chauves-souris *Pteropus rufus* ; les tortues marines : *Eretmochelys imbricata*, *Chelonia mydas*.



**VALEUR ÉCONOMIQUE :** Les ressources halieutiques constituent un moyen de subsistance pour la population riveraine du parc. La NAP d'Ambodivahibe ravitaille une grande partie des produits halieutiques (poissons, crevettes, crabes, poulpes) du marché de la ville d'Antsiranana.



**SURFACE :** 39 794 ha

### 32 CORRIDOR MAROJEJY-ANJANAHARIBE-TSARATANANA (COMATSA NORD-SUD) (WWF MDCO)



**LOCALISATION :** Province Antsiranana ; Régions Sava, Sofia et Diana ; Districts Andapa, Bealanana et Befandriana Nord



**CIBLES DE CONSERVATION :** Forêt dense humide de basse altitude, forêt dense humide de moyenne altitude, *Propithecus candidus*, *Microgale jobihely*, *Brachytarsomys villosa*, *Brachypteracias leptosomus*, *Neodrepanis hypoxantha*, *Euryceros prevostii*, *Calumma marojezense*, *Calumma tsaratananense*, *Platypelis tetra*, *Scaphiophryne boribory*



**VALEUR ÉCONOMIQUE :** Source hydrologique alimentant les bassins de la région ; protection des réseaux hydrographiques irriguant la grande superficie de riziculture de la cuvette d'Andapa. COMATSA joue également un rôle important dans la régulation du climat de la région, valeurs culturelles favorables à l'environnement.



**SURFACE :** 317 287 ha

### 33 GALOKO KALOBINONO (Association FAMELONA)



**LOCALISATION :** Province Antsiranana ; Région Diana ; District Ambilobe



**CIBLES DE CONSERVATION :** *Teramulus waterloti*, *Paretroplus damii*, *Haliaeetus vociferoides*, *Threskiornis bernieri*, *Eupleres major*, *Lepilemur mittermeieri*, *Dypsis ampasindavae*



**VALEUR ÉCONOMIQUE :** Potentialité écotouristique.



**SURFACE :** 74 205 ha

### 34 ISALO (MNP)



**LOCALISATION :** Province Fianarantsoa et Toliara ; Régions Ihorombe et Atsimo Andrefana ; District Ihosy.



**CIBLES DE CONSERVATION :** Forêt rupicole des canyons, forêt sclérophylle de moyenne altitude, forêt dense sèche sur sol alluvionnaire, *Propithecus verreauxi*, *Scaphiophryne gottlebei*.



**VALEUR ÉCONOMIQUE :** Le parc est un pourvoyeur de recette non négligeable pour MNP grâce à l'écotourisme.



**SURFACE :** 81 540 ha

### 35 KALAMBATRITRA (MNP)



**LOCALISATION :** Provinces Fianarantsoa et Toliara ; Régions Anosy et Ihorombe ; Districts Betroka et Iakora



**CIBLES DE CONSERVATION :**



**VALEUR ÉCONOMIQUE :** La réserve abrite les rivières sources d'eau pour la zone périphérique.



**SURFACE :** 28 255 ha

### 36 KIRINDY MITÉ (MNP)



**LOCALISATION :** Province Toliara ; Région Menabe ; Districts Manja et Morondava.



**CIBLES DE CONSERVATION :** Forêt dense sèche (Kirindy-Mité et Andranomena), lacs littoraux saumâtres, mangroves, récifs coralliens, tortues marines.



**VALEUR ÉCONOMIQUE :** La pêche maritime constitue la principale activité des populations locales.



**SURFACE :** 202 525 ha

### 37 LOKOBE (MNP)



**LOCALISATION :** Province Antsiranana ; Région Diana ; District Nosy Be.



**CIBLES DE CONSERVATION :** *Eulemur macaco*, palmiers.



**VALEUR ÉCONOMIQUE :** Lokobe se trouve irradiée de 12 petits cours d'eau assurant les besoins en eau potable et d'irrigation des populations des alentours. Le parc tient également une place dans le tourisme de la région.



**SURFACE :** 862 ha



### 38 LOKY MANAMBATO (FANAMBY)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sava ; District Vohémar.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche sclérophylle, forêts denses humides sempervirentes d'altitude, de pentes et basse altitude et semi-décidue, mangroves, forêt littorale, *Aspidostemon trichandra*, *Dalbergia gautieri*, *Combretum nusbaumei*, *Dypsis ambanja*, *Dypsis tokaravina*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Située dans une région à forte potentialité économique, la gestion de l'AP de Loky Manambato a pu mettre au profit des populations locales les bénéfices des cultures de rente par la mise en place de la plateforme Sahanala.

Un centre de pêche a également été construit pour les activités de pêche maritime.

Les retombées économiques sont très conséquentes sur l'économie locale, d'autant plus que le site présente une attraction touristique indéniable.

 **SURFACE** : 250 000 ha

### 39 MAHIMBORONDRO (TPF)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sofia ; Districts Bealanana et Ambanja

 **CIBLES DE CONSERVATION** : *Tyto soumagnei*, *Calumma vencesi*, communautés de lémuriens, forêt dense humide

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La NAP Mahimborondro constitue un important réservoir d'eau pour les bassins versants environnants et alimentent les principaux cours d'eau de la région, jouant ainsi un rôle primordial dans l'agriculture et l'élevage (surtout pour la riziculture).

 **SURFACE** : 75 163 ha

### 40 MAKIRA (WCS)

 **LOCALISATION** : Provinces Antsiranana, Mahajanga et Toamasina ; Régions Analanjirofo Sava et Sofia ; Districts Andapa, Antalaha, Befandriana Nord, Mandritsara et Maroantsetra.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêts denses humides de basse et moyenne altitude, ponts forestiers, lémuriens diurnes et cathéméraux.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc est un grand réservoir d'eau pour la région : eau d'irrigation pour les périmètres de culture et eau potable dans les nombreux plans d'eau.

 **SURFACE** : 372 470 ha

### 41 MANANARA-NORD (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Analanjirofo ; District Mananara-Nord.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, *Indri indri*, forêt littorale, récifs coralliens

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le Parc National constitue un réservoir d'eau pour la région avec une trentaine de sources.

 **SURFACE** : 24 000 ha

### 42 MANDROZO (TPF)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; District Maintirano.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche, lac Mandrozo, Teabony, *Phelsuma klemmeri*, lémuriens, *Haliaeetus vociferoides*, *Amaurornis olivieri*, *Erymnochelys madagascariensis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le lac Mandrozo attire de nombreux pêcheurs dont 75 % d'entre eux ne s'installent dans la zone que pendant la saison de pêche (7 mois/ an). La pêche contribue à générer des revenus importants aux ménages. La production annuelle de poissons provenant du lac peut atteindre les 400 tonnes de poissons frais (2018-19).

Le lac constitue une source d'eau permanente pour l'agriculture.

 **SURFACE** : 15 145 ha

### 43 MANGERIVOLA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Atsinanana ; Districts Brickaville et Toamasina II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : La forêt dense humide de basse altitude, la forêt dense humide de moyenne altitude, *Indri indri*, *Propithecus diadema*, *Varecia variegata variegata*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve spéciale de Mangerivola abrite un réseau hydrographique qui occupe une place importante dans l'économie de la région : réservoir d'eau qui irrigue la région, alimentation du site hydroélectrique d'Ivobobe, rivière pour le transport de marchandises, cours d'eau utilisés à des fins agricoles ou domestiques.

 **SURFACE** : 12 475 ha

#### 44 MANOMBO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; Districts Antsalova et Morafenobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, forêt littorale orientale, *Varecia variegata editorium*, *Eulemur cinereiceps*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'AP sert de régulateur du cycle de l'eau, les cours d'eau qui traversent la forêt alimentent 300 ha de rizières. L'AP assure également l'approvisionnement en eau de la ville de Farafangana.

 **SURFACE** : 5 320 ha

#### 45 MANONGARIVO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions DIANA et Sofia ; Districts d'Ambanja et Analalava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense de Sambirano, forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude, *Eulemur macaco*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La RS Manongarivo abrite deux grands fleuves, le Sambirano et l'Andranomalaza, qui se déversent dans le canal de Mozambique en offrant de vastes plaines deltaïques à haute potentialité agricole. Elle assure ainsi les besoins en eau potable des populations des communes rurales des alentours et irrigue des champs de culture estimées aux environs de 100 000 ha. La protection des sols et des bassins versants en aval assure les activités agricoles des trois grandes régions productrices - la Sambirano, la Mahavavy et la Sofia.

 **SURFACE** : 51 568 ha

#### 46 MANTADIA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra Mangoro ; District Moramanga

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, *Indri indri*, *Mantella aurantiaca*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Andasibe Mantadia est l'une des AP les plus visitées du Système d'Aires Protégées de Madagascar (SAPM), donc représente une opportunité d'emploi ainsi qu'une source de revenu notable pour les riverains. Elle assure également le rôle de source en eau potable pour les villages voisins.

 **SURFACE** : 15 480 ha

#### 47 MAROJEJY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sava ; Districts Andapa et Sambava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt Dense Humide de basse altitude, *Prophithacus candidus*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc est un régulateur du cycle de l'eau irriguant la cuvette d'Andapa et les zones périphériques.

 **SURFACE** : 60 050 ha

#### 48 MAROMIZAHA (GERP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra-Mangoro ; District Moramanga.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, lémuriens, *Pandanus*, grotte à chauves souris, orchidées, bois précieux, *Cyathea*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Située sur le bord de la RN2, à proximité des parcs d'Andasibe et d'Analamazaotra, la Réserve de Maromizaha présente les mêmes attraits touristiques. Il reste toutefois à promouvoir ces attraits et les infrastructures touristiques à l'intérieur de la Réserve (circuits et sites de camping).

La Réserve de Maromizaha a fait l'objet de plusieurs reportages aussi bien national qu'international.

La filière apicole commence à prendre une plus grande envergure depuis 2017, ainsi que la pisciculture dont les produits sont écoulés sur les marchés de Moramanga et d'Antananarivo.

La cueillette de plantes médicinales apporte aussi une part non négligeable dans les revenus des ménages.

 **SURFACE** : 1 880 ha

## 49 MAROTANDRANO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra Mangoro et Sofia ; District Andilamena et Mandritsara.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide, espèces de lémurien diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La Réserve Spéciale de Marotandrano est un château d'eau où plusieurs rivières de la région prennent leurs sources.

 **SURFACE** : 42 200 ha

## 50 MASOALA (MNP)

 **LOCALISATION** : Provinces Antsiranana et Toamasina ; Régions Analanjirofo et Sava ; Districts Antalaha et Maroantsetra

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, forêt dense humide de moyenne altitude, forêt dense humide de haute altitude, forêt littorale, palmiers rares, récifs coralliens, tortues marines, lémurien diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Protection des réseaux hydrographiques et source d'eau alimentant les bassins de la région et une partie de la cuvette d'Andapa (grenier à riz de la région).

 **SURFACE** : 230 000 ha

## 51 MASSIF D'IBITY (MBG)

 **LOCALISATION** : Province Antananarivo ; Région Vakinankaratra ; District Antsirabe II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Bois de tapia, forêt galerie, *Eidolon dupreanum*, *Pteropus rufus*, *Pentachlaena latifolia*, végétation saxicole.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La grande importance économique du Massif d'Ibity est due à son rôle de source des ruisseaux et rivières qui irriguent plusieurs milliers d'hectares de rizière aux alentours. Les bas versants du massif servent de lieu de pâturage, de collecte de plantes médicinales et de bois.

Le tourisme, bien qu'à petite échelle, offre également de modestes bénéfices économiques à la population locale.

 **SURFACE** : 6 136 ha

## 52 MASSIF D'ITREMO (RBG-KEW)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Région Amoron'i Mania ; District Ambatofinandrahana.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt humide, forêt de tapia et landy be, formation rupicole, orchidées terrestres, oiseaux endémiques (*Anas melleri*, *Aviceda madagascariensis* et *Accipiter madagascariensis*), *Mantella cowanii*, *Propithecus verreauxi*, plantes utiles.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Source des rivières qui assurent l'irrigation des rizières dans la totalité des bas-fonds aux alentours de la région d'Ambatofinandrahana.

 **SURFACE** : 24 788 ha

## 53 MIDONGY DU SUD (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Atsimo Atsinanana et Ihorombe ; Districts Befotaka, Iakora, Midongy Atsimo et Vangaindrano

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente de basse altitude et forêt dense humide sempervirente de haute altitude, lémurien diurne et *Anas melleri*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : De nombreuses rivières prennent leur source dans le Parc National Midongy du Sud. C'est un véritable château d'eau pour toute la région environnante.

 **SURFACE** : 192 198 ha

## 54 MIKEA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Morombe et Toliara II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche de l'Ouest, fourré sur sable et calcaire, plantes très exploitées, faune endémique locale chassée, lémurien diurne et nocturnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Source hydrologique alimentant une partie des bassins de la région et protection des réseaux hydrographiques irriguant la zone périphérique de Mikea.

 **SURFACE** : 184 630 ha



## 55 MONTAGNE D'AMBRE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente, forêt de transition, lacs de cratère.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc national assure la fertilité des plaines qui l'entourent, et protège les bassins-versants situés dans les bas-fonds (la superficie des terrains irrigués autour de la Montagne d'Ambre est d'environ 70 000 ha).

Il assure également l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et l'industrie (JIRAMA, STAR, etc.), source de revenus pour les communautés (main d'œuvre locale, personnel permanent ou saisonnier, guides écotouristiques, etc.), principalement à travers l'écotourisme.

C'est le principal réservoir d'eau de la ville de Diego Suarez.

Le Parc National de Montagne d'Ambre présente beaucoup d'attrait touristiques avec l'existence du port de Diego Suarez pouvant accueillir les grands paquebots.

 **SURFACE** : 30 538 ha

## 56 MONTAGNE DES FRANÇAIS (SAGE)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche, forêt galerie, tsingy, valeurs culturelles, traditionnelles et historiques, *Adansonia suarezensis*, *Diegodendron humbertii*, mammifères endémiques menacés.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : MDF constitue un château d'eau pour la ville d'Antsiranana. Les activités de tourisme dans l'AP commencent à s'épanouir actuellement avec la construction des circuits touristiques, des sites de camping à l'intérieur même de l'AP. C'est une opportunité de revenus supplémentaires aux populations locales dont quelques membres sont formés en technique de guidage touristique.

 **SURFACE** : 6 049 ha

## 57 NAMOROKA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga, Région Boeny, District Soalala.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche caducifoliée sur plateau calcaire, lémurien diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc constitue un réservoir d'eau qui alimente les rivières de Kapiloza et Mandevy qui assurent l'alimentation en eau des plaines entre les trois communes existantes dans le district de Soalala (Soalala, Andranomavo et Ambohipaky) et qui se déversent dans le canal de Mozambique. La disparition du Parc priverait le District de Soalala de son réseau hydrographique qui le rendrait aride et sans intérêt économique.

 **SURFACE** : 22 227 ha

## 58 NOSY HARA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt de mangroves, herbiers marins, récifs coralliens, *Dugong dugong*, aigles pêcheurs, colonie nicheuse d'oiseaux marins, tortues marines.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Nosy Hara est une zone de pêche durable et de reproduction de ressources marines. C'est également une zone de développement de l'écotourisme.

 **SURFACE** : 125 471 ha

## 59 NOSY MANGABE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina, Région Analanjirofo, District Maroantsetra.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente de basse altitude, lémurien diurnes, chauves-souris.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc est un pôle d'attraction touristique principal de la région qui fait qu'il contribue dans le développement de l'écotourisme.

 **SURFACE** : 729 ha

## 60 NOSY VE-ANDROKA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Ampanihy et Toliara II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Récifs coralliens, Langoustes, *Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbricata*, *Lepidochelys olivacea*, *Caretta caretta*, *Dermochelys coriacea*, Algues marines de genre *Eucheuma*, Megaptères (Baleine), Requins, Holothuries, Poissons pélagiques.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les récifs, et les herbiers de phanérogames sont associés à de nombreuses espèces de coraux, poissons, reptiles, crustacés, mollusques, et échinodermes. Ils apportent d'énormes bénéfices socio-économiques aux communautés locales grâce à la pêche et aux activités touristiques sans oublier les services écologiques que ces écosystèmes assurent pour l'équilibre de la planète et le bien-être de l'homme.

 **SURFACE** : 91 445 ha

## 61 ORONJIA (MBG)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt sèche, vestiges historiques, Flore endémique menacée, lémuriens, *Dioscorea orangeana*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La forêt assure le maintien des sources d'eau assurant l'approvisionnement en eau des villages riverains (pour les besoins domestiques).

Faisant partie du Complexe d'Orangea, le paysage d'Oronjia a une très forte potentialité pour l'écotourisme, voire même le tourisme balnéaire.

 **SURFACE** : 1 648 ha

## 62 PIC D'IVOHIBE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa, Région Ihorombe, District Ivohibe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse et moyenne altitude.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La RS est une zone de condensation et de captage d'eau, certaines rivières y prennent leurs sources.

 **SURFACE** : 3 453 ha

## 63 RANOMAFANA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Haute Matsiatra et Vatovavy Fitovinany ; Districts Ambohimahasoa, Fianarantsoa II et Ifanadiana.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, forêt dense humide de basse altitude, forêt de bambous, zone marécageuses, *Varecia variegata*, *Haplemur aureus*, *Haplemur griseus*, *Anas milleri*, *Sarothrura watersii*, *Pandanus sp*, *Limnogale mergulus*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : C'est un des parcs nationaux les plus visités par les touristes dans le réseau des AP gérées par MNP. Ceci constitue une opportunité de revenus pour les ménages grâce au guidage, aux ventes des produits artisanaux ou des produits agricoles, à l'hôtellerie et à la restauration,... Depuis des années, la station thermale attire autant des nationaux que des visiteurs étrangers.

Les rivières constituent une source d'eau potable et permettent l'irrigation des rizières pour les communautés riveraines.

Le Parc abrite et protège le réservoir hydrique de la rivière Namorona qui est essentielle au bon fonctionnement de l'usine hydroélectrique de JIRAMA.

 **SURFACE** : 43 550 ha

## 64 SAHAMALAZA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Sofia ; Districts Ambanja et Analalava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche de basse altitude, mangrove, Récifs coralliens, *Eulemur flavifrons*, *Threskiornis bernieri*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc constitue un château d'eau pour la riziculture des grandes plaines de cette région de Sofia.

L'existence des ressources halieutiques comme les crabes, les poissons, les crevettes, les holothuries, etc. constitue une potentielle source de revenus pour la population en plus de la consommation.

Opportunité de source de revenus supplémentaires grâce à l'écotourisme.

 **SURFACE** : 26 035 ha

---

## 65 TSARATANANA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions Diana, Sava et Sofia ; Districts Ambanja, Ambilobe et Bealanana.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide, espèces des lémurien diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La Réserve Naturelle Intégrale Tsaratanana abrite les sources des cours d'eau les plus importants de la région, assurant ainsi les besoins en eau potable pour les populations des communes rurales aux alentours et irriguant plus de 300 000 ha de champs de culture. La protection des sols et des bassins-versants en aval assure les activités agricoles des 3 grandes régions productrices, la Sambirano, la Mahavavy et la Sofia.

 **SURFACE** : 108 610 ha

---

## 66 TSIMANAMPESOTSE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Ampanihy et Betioky Atsimo.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Fourré xérophile, lac Tsimanampetsotse, *Astrochelys radiata*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : C'est un site touristique pour un tourisme de découverte de la nature et surtout de la culture de la région (Mahafaly). Toutefois, le nombre de visiteurs n'est pas encore important à ce jour.

 **SURFACE** : 202 525 ha

---

## 67 TSIMEMBO-MANAMBOLOMATY (TPF)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; Districts Antsalova, Maintirano et Morafenobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt sèche caducifoliée sur sable, mangrove, lacs, loadrano, lémurien, ankoay, *Anas bernieri* et oiseaux d'eau, *Erymnochelys madagascariensis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les lacs alimentent les nappes phréatiques pour les puits et assurent ainsi un approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau pour la population.

Les lacs sont également des lieux de pêche dont les produits sont destinés à la consommation et à la vente et constituent une source de revenus des ménages.

 **SURFACE** : 62 745 ha

---

---

## 68 ZAHAMENA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Régions Analanjirofo, Alaotra-Mangoro et Atsinanana ; Districts Ambatondrazaka, Toamasina II et Vavatenina.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse, moyenne et haute altitude.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc national assure la protection et l'alimentation en eau des réseaux hydrographiques qui drainent les grandes vallées de l'Alaotra et des plaines des environs de Toamasina.

 **SURFACE** : 64 935 ha

---

## 69 ZOMBITSE VOHIBASIA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Sakaraha et Ankazoabo Sud

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche du type intermédiaire, *Hazomalania voyroni* ou *Hernandia voyroni*, *Microcebus murinus*, *Lepilemur ruficaudatus*, *Mirza coquereli*, *Cheirogaleus medius*, *Phaner furcifer*, *Eulemur fulvus rufus*, *Lemur catta*, *Propithecus verreauxi verreauxi*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Source hydrologique alimentant la région Sud-Ouest et protection des réseaux hydrographiques de la zone périphérique du parc national de Zombitse Vohibasia.

 **SURFACE** : 36 308 ha

---



## 5. ACRONYMES

|                 |                                                                                           |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AFD</b>      | Agence Française de Développement                                                         |
| <b>AG</b>       | Assemblée Générale                                                                        |
| <b>AGR</b>      | Activités Génératrices de Revenus                                                         |
| <b>AMP</b>      | Aire Marine Protégée                                                                      |
| <b>AP</b>       | Aire Protégée                                                                             |
| <b>APMA</b>     | Aire Protégée de Menabe Antimena                                                          |
| <b>BCM</b>      | Biodiversity Conservation Madagascar                                                      |
| <b>BNI</b>      | Banque nationale de l'industrie                                                           |
| <b>CA</b>       | Conseil d'Administration                                                                  |
| <b>CAFE</b>     | Consortium Africain des Fonds Environnementaux                                            |
| <b>CAZ</b>      | Corridor Ankeniheny Zahamena                                                              |
| <b>CdV</b>      | Chaînes de Valeurs                                                                        |
| <b>CEG</b>      | Collège d'Enseignement Général                                                            |
| <b>CI</b>       | Conservation International                                                                |
| <b>CIRAD</b>    | Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement       |
| <b>CMI</b>      | Complexe Mangoky Ihotry                                                                   |
| <b>CMK</b>      | Complexe Mahavavy-Kinkony                                                                 |
| <b>COAP</b>     | Code des Aires Protégées                                                                  |
| <b>COFAV</b>    | Corridor Forestier Ambositra-Vondrozo                                                     |
| <b>COP</b>      | Conference of the Parties (Conférence des Parties)                                        |
| <b>COPIL</b>    | Comité de Pilotage                                                                        |
| <b>CNRE</b>     | Centre National de Recherche sur l'Environnement                                          |
| <b>CR</b>       | En Danger Critique (Classification UICN)                                                  |
| <b>DAPRNE</b>   | Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Ecosystèmes |
| <b>DEFRA</b>    | Department for Environment, Food & Rural Affairs                                          |
| <b>DELC</b>     | Development and Environmental Law Center                                                  |
| <b>EDBM</b>     | Economic Development Board of Madagascar                                                  |
| <b>EPP</b>      | Ecole Primaire Publique                                                                   |
| <b>ERP</b>      | Enterprise Resource Planning (Planification des Ressources de l'Entreprise)               |
| <b>FAMINDRA</b> | Faritra Arovana MirINDRA (Aires Protégées gérées de façon harmonieuse)                    |
| <b>FAR-AP</b>   | Fonds pour le Renforcement des Aires Protégées                                            |
| <b>FEM</b>      | Fonds pour l'Environnement Mondial                                                        |
| <b>FFEM</b>     | Fonds Français pour l'Environnement Mondiale                                              |
| <b>FIM</b>      | Foire Internationale de Madagascar                                                        |
| <b>FIS</b>      | Fonds d'Intervention Spéciale                                                             |

|               |                                                                                          |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FOS</b>    | Foundations of Success                                                                   |
| <b>GCF</b>    | Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat)                                           |
| <b>GEF</b>    | Global Environment Facility                                                              |
| <b>GEF-CI</b> | Global Environment Facility Côte d'Ivoire                                                |
| <b>GERP</b>   | Groupe d'Étude et de Recherche sur les Primates de Madagascar                            |
| <b>GES</b>    | Gaz à Effet de Serre                                                                     |
| <b>GFCR</b>   | Global Fund for Coral Reefs (Fonds mondial pour les récifs coralliens)                   |
| <b>IBI</b>    | Indice d'Intégrité Biologique                                                            |
| <b>IH.SM</b>  | Institut Halieutique et des Sciences Marines                                             |
| <b>IMET</b>   | Integrated Management Effectiveness Tool                                                 |
| <b>ISR</b>    | Investissement Socialement Responsable                                                   |
| <b>JIR</b>    | Journée Internationale des Régions                                                       |
| <b>KBA</b>    | Key Biodiversity Areas (Zones Clés pour la Biodiversité)                                 |
| <b>KfW</b>    | Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de Développement Allemande)                       |
| <b>LMMA</b>   | Locally Managed Marine Area (Aire Marine Gérée Localement)                               |
| <b>MBG</b>    | Missouri Botanical Garden                                                                |
| <b>MCRF</b>   | Marine Biodiversity and Community Resilience Facility                                    |
| <b>MEDD</b>   | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable                                 |
| <b>METT</b>   | Monitoring and Evaluation Tracking Tools                                                 |
| <b>MIRADI</b> | Monitoring and Reporting for Biodiversity                                                |
| <b>MIS</b>    | Management Information System                                                            |
| <b>MLP</b>    | Madagascar Lemur Portal                                                                  |
| <b>MNHN</b>   | Muséum National d'Histoire Naturelle                                                     |
| <b>MNP</b>    | Madagascar National Parks                                                                |
| <b>NAP</b>    | Nouvelle Aire Protégée                                                                   |
| <b>NDICI</b>  | Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument                      |
| <b>ODD</b>    | Objectifs de Développement Durable                                                       |
| <b>OECM</b>   | Other Effective Conservation Measures (Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone) |
| <b>ONG</b>    | Organisations Non Gouvernementales                                                       |
| <b>PAG</b>    | Plan d'Aménagement et de Gestion                                                         |
| <b>PFGAP</b>  | Plateformes des Gestionnaires des Aires Protégées                                        |
| <b>PFP</b>    | Finance for Permanence                                                                   |
| <b>PME</b>    | Petites et Moyennes Entreprises                                                          |
| <b>PTA</b>    | Plan de Travail Annuel                                                                   |
| <b>RBG</b>    | Royal Botanic Gardens                                                                    |
| <b>RH</b>     | Ressources Humaines                                                                      |
| <b>RNA</b>    | Régénération Naturelle Assistée                                                          |

|                   |                                                                                                      |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RSE</b>        | Responsabilité Sociétale de l'Entreprise                                                             |
| <b>SAGE</b>       | Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement                                                      |
| <b>SAPM</b>       | Système des Aires Protégées de Madagascar                                                            |
| <b>SEP</b>        | Suivi Ecologique Participatif                                                                        |
| <b>SGES</b>       | Système de Gestion Environnementale et Sociale                                                       |
| <b>SRAT</b>       | Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire                                                        |
| <b>TGRN</b>       | Transfert de Gestion des Ressources Naturelles                                                       |
| <b>TPF</b>        | The Peregrine Fund                                                                                   |
| <b>UE</b>         | Union Européenne                                                                                     |
| <b>UICN</b>       | Union Internationale pour la Conservation de la Nature                                               |
| <b>UICN ESARO</b> | Union Internationale pour la Conservation de la Nature - Eastern and Southern Africa Regional Office |
| <b>VCS</b>        | Verified Carbon Standard                                                                             |
| <b>VOI</b>        | Vondron'Olona Ifotony (Communauté Locale)                                                            |
| <b>WCS</b>        | Wildlife Conservation Society                                                                        |
| <b>WIOMSA</b>     | Western Indian Ocean Marine Science Association                                                      |
| <b>WWF</b>        | World Wildlife Fund                                                                                  |
| <b>WWT</b>        | Wildfowl & Wetlands Trust                                                                            |







FONDATION POUR  
LES AIRES PROTÉGÉES  
ET LA BIODIVERSITÉ  
DE MADAGASCAR

## Pour nous soutenir

Lot III Q 22 Andoharano Tsimbazaza  
Antananarivo 101 - Madagascar



+261 20 98 605 13  
+261 34 02 265 81



mail@fapbm.org



www.fapbm.org



fapbm